

GROUPEMENT HORTÉSIE - PAULE GREEN PAYSAGISTES DPLG / ZOOM GEOGRAPHE / PHILIPPE BOURILLET ARCHITECTE
HORTÉSIE mandataire 11, rue des Saules BP 20006 95450 VIGNY hortésie@hortésie.biz



CHARTRE PAYSAGERE D' AUVERS SUR OISE

octobre 2007

PREAMBULE

La maîtrise d'ouvrage et la conduite de cette étude sont assurées par le Parc Naturel Régional du Vexin Français.

La réalisation de la charte paysagère, les études et relevés de terrains, les enquêtes et les recherches documentaires sont assurées par Yann Michel, Thomas Droz, paysagistes Dplg et Raphaël Zumbiehl, architecte géographe et coordonnées par Sonia Laage, paysagiste Dplg.

L'assistance architecturale est assurée par Philippe Bourillet, architecte Dplg.

L'opération a pour objet la réalisation des chartes paysagères des communes d'Hérouville et d'Auvers sur Oise en vue d'une prise en compte ultérieure à travers le P.L.U., des orientations d'aménagement et d'occupation du sol des collectivités avec le cadre juridique supra communal : la charte constitutive du parc naturel régional, la loi paysage du 8 janvier 1993 et la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain).

Auvers sur Oise, haut lieu des peintres impressionnistes, développe un projet culturel et touristique depuis plusieurs années.

En réalisant la Charte paysagère de sa commune, la ville d'Auvers sur Oise s'engage dans un processus qui va durer une année.

Le caractère particulier d'Auvers sur Oise qui, contrairement aux autres communes réalisant une charte paysagère, dispose déjà de documents et d'étude que les autres communes n'ont pas et notamment :

- la commune a une zone de protection du patrimoine architectural et paysager qui encadre les travaux,
- la commune a un projet de valorisation à des fins touristiques, de ses entrées de ville.

Auvers sur Oise a également mis en place un programme original avec le CAUE du Val d'Oise « Je jardine ma ville » durant les dernières années précédentes et qui consiste à mener des actions de fleurissement entre habitations et trottoirs, entre murs de clôtures et trottoirs, réalisées par les habitants avec l'appui technique et le conseil de la mairie et du CAUE.

On note un projet en cours, récent dont l'objet vise à faire découvrir au public le patrimoine géologique sur lequel est implantée la commune d'Auvers. Il consiste à ouvrir à la visite, le site de la carrière des sables de Beauchamp, référencé dans les guides géologiques.

Ce projet est mené par la commune avec le Parc naturel régional du Vexin, l'inspection académique et le conseil général du Val d'Oise.

D'autre part, une étude réalisée par le SIAMMAF précise les connaissances géomorphologiques du territoire. Au travers de leurs caractéristiques, elle examine les phénomènes de ruissellements et de coulées de boues et les chemins empruntés du plateau vers la plaine alluviales, par les matières érodées. L'objectif de cette étude est de proposer un plan d'actions visant à protéger les biens et les personnes des conséquences de ces événements naturels.

Située au bord de l'Oise, Auvers sur Oise a connu les inondations majeures de 1996 et 1997. Depuis, un Plan de Prévention contre les risques inondation (PPRI) a été mené et s'applique sur la commune, prescrivant un certain nombre de règles pour les constructions et terrains situés en deçà de la singulière ligne topographique des « plus hautes eaux connues » (« PHEC »), que chaque habitant d'Auvers appréhende depuis.

Enfin, un programme départemental de restauration des berges de l'Oise a dressé l'état de celles-ci et programmer des travaux de réhabilitations.

Ainsi donc, la connaissance et la culture communale est forte, tant liée à son patrimoine et à ses actions culturelle qu'à son patrimoine et à ses actions environnementales, menées depuis maintenant plusieurs années.

« L'objet de la Charte paysagère est la constitution d'un guide de compréhension des paysages à l'attention des élus communaux et des habitants à travers l'identification et l'analyse du cadre environnemental et des caractéristiques identitaires architecturales et urbanistiques des aires étudiées. » nous dit le cahier des charges du maître d'ouvrage.

Comment donc parler de paysage à Auvers sur Oise, sans faire la compilation des études et actions déjà entreprises et énumérées ci-dessus? Comment donc, affronter l'examen de ce territoire mythique, sans parler des paysages de Vincent Van Gogh, Paul Cézanne, Charles Daubigny, Camille Pissaro et bien d'autre.. ?

Rappelons que selon les objectifs du PNRVF, maître d'ouvrage de celle-ci, la Charte paysagère est un outil d'aide à la réflexion à destination des élus des communes.

Qu'elle est élaborée dans un cadre de déroulement précis, instituant trois temps fort de préparation par les auteurs de la présente : un diagnostic, un cahier de recommandations à l'échelle communale, un programme d'actions pluri communal.

Chacun est réalisé en trois étapes permettant un travail et une élaboration dans la concertation:

- sa présentation au sein d'un groupe de travail communal dit « comité de suivi de la charte »,
 - puis devant un panel d'agriculteurs
 - puis enfin devant le public invité.

La charte du Parc, garante d'un développement humain en continuité avec les traditions du Vexin énonce les grandes spécificités et qualités de ce territoire. Elle constituera la référence de toute cette réflexion paysagère, tant au niveau de la conformité des actions et initiatives locales qu'au sujet de soutien des projets et des accords de subventions.

On pourra avancer que si les terres agricoles du plateau d'Auvers, jouxtant celles d'Ennery et de Hérouville entrent dans le cadre des spécificités du territoire du Vexin énoncées par la Charte, la partie bâtie traditionnelle en pied de coteau a bien été engloutie dans le flot du développement urbain qu'a connu Auvers sur Oise, à l'instar de ses communes limitrophes de la vallée de l'Oise.

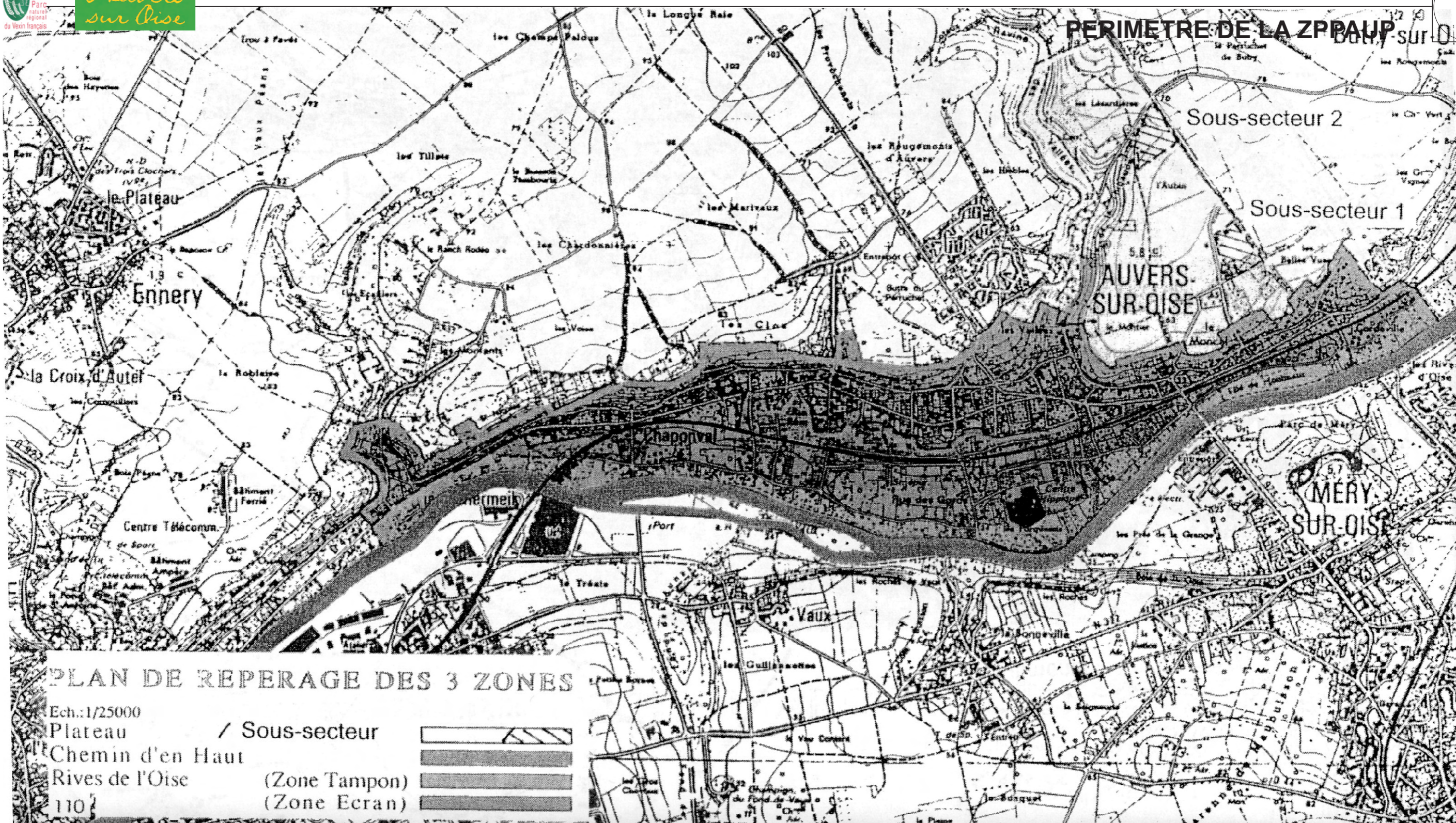
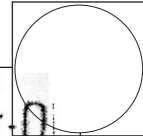
Un axe d'étude semble alors se dessiner :

- procéder à la description du paysage et des milieux naturels
 - analyser l'évolution urbaine et repérer les traces de cette évolution
 - rechercher les liens entre le paysage et sa ville.



CHARTRE PAYSAGERE D'AUVERS SUR OISE

PHASE 1 - DIAGNOSTIC



Sommaire de la phase diagnostic de l'étude:

Introduction	p5
Présentation géographique	p6
Plan d'intendance d' Auvers sur Oise	p10
Evolution du bâti de la ville	p11
Occupation du sol	p12
Milieux naturels	p14
Perceptions lointaines et entrées de ville	p21

Evolutions urbaines	p25
Hierarchie des voies	p29
Sentes et chemins	p30
Noyaux urbains anciens	p33
Entités urbaines	p34
Le végétal dans l'espace urbain	p35
Entités vertes structurantes	p37
Le végétal ponctuel	p45

INTRODUCTION

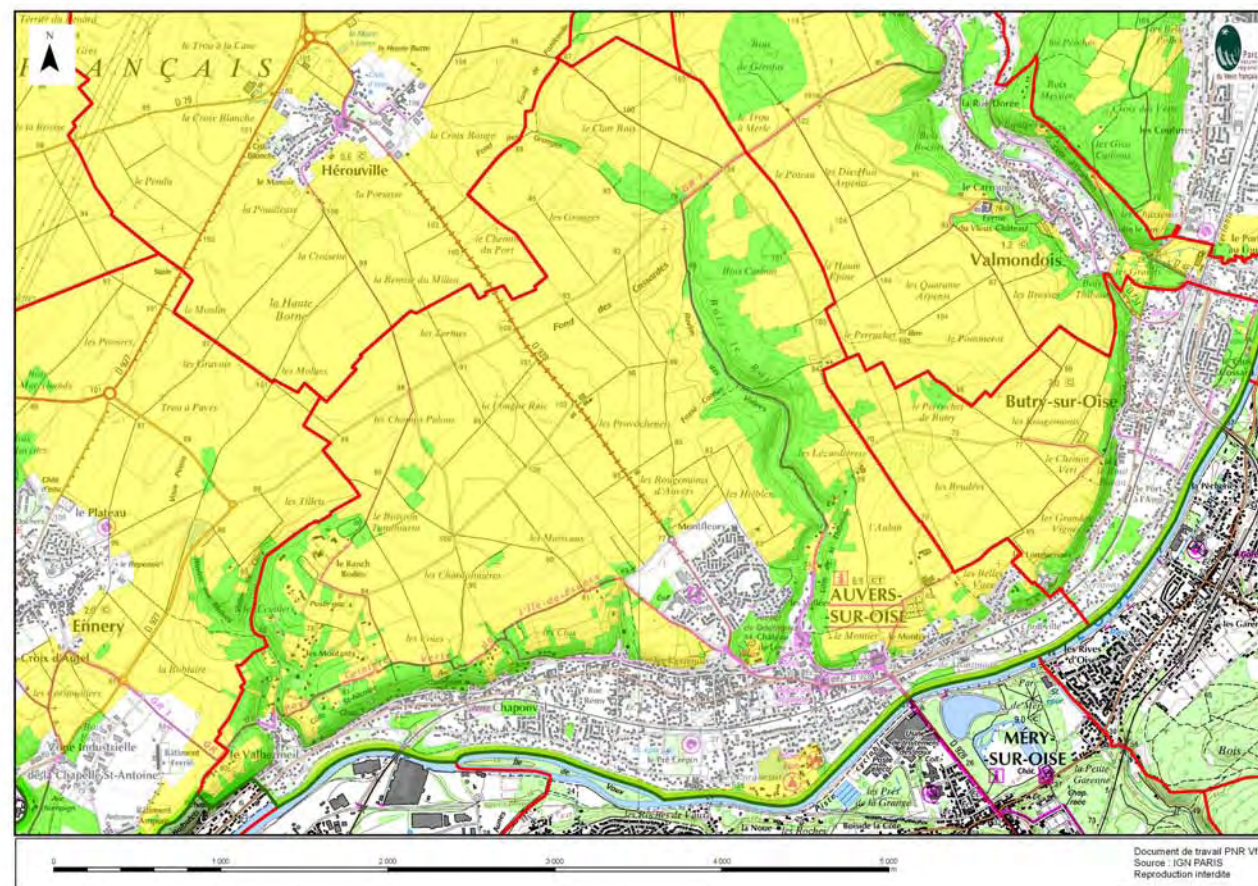
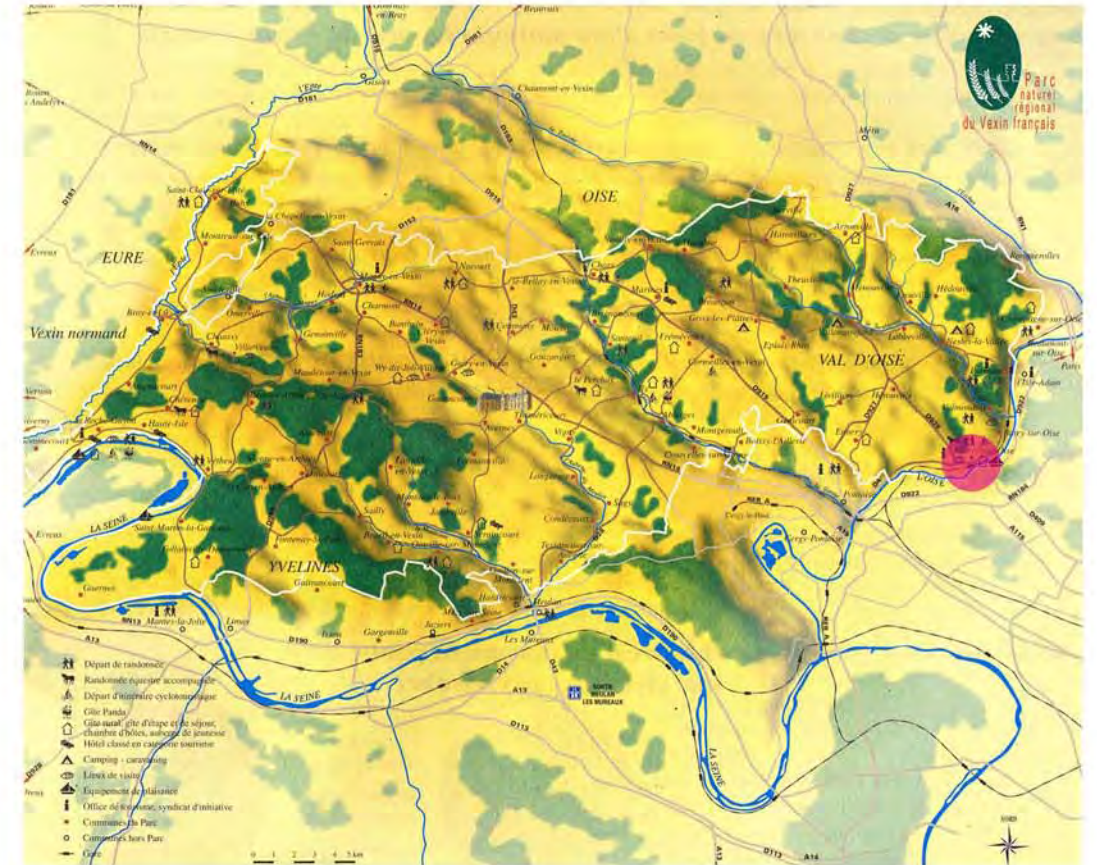
Auvers-sur-Oise, commune du département du Val d'Oise, appartient à l'arrondissement de Pontoise; Installée sur la rive droite de l'Oise, elle est située à 30km de Paris, 38km de Versailles et 6km de Pontoise.

Plus précisément, la commune d'Auvers est concentrée au pied de l'escarpement qui limite la vallée alluviale de l'Oise. Elle est dominée par un vaste plateau agricole, typique du Vexin français.

Pourvue d'un patrimoine culturel et naturel riche, Auvers-sur-oise a accueilli de nombreux artistes au cours des siècles. La commune constitue, aujourd'hui, un des pôles touristiques majeurs du département.

Auvers-sur-oise adhère à la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des impressionnistes qui comprend 6 communes: Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Frépillon, Mériel, Méry-sur-oise, Valmondondois, réparties de part et d'autre de la rivière.

Elle fait également partie du Parc naturel du Vexin français. Elle est donc concernée par le Plan de Référence du PNR du Vexin français.



Plan de référence du PNR du Vexin français





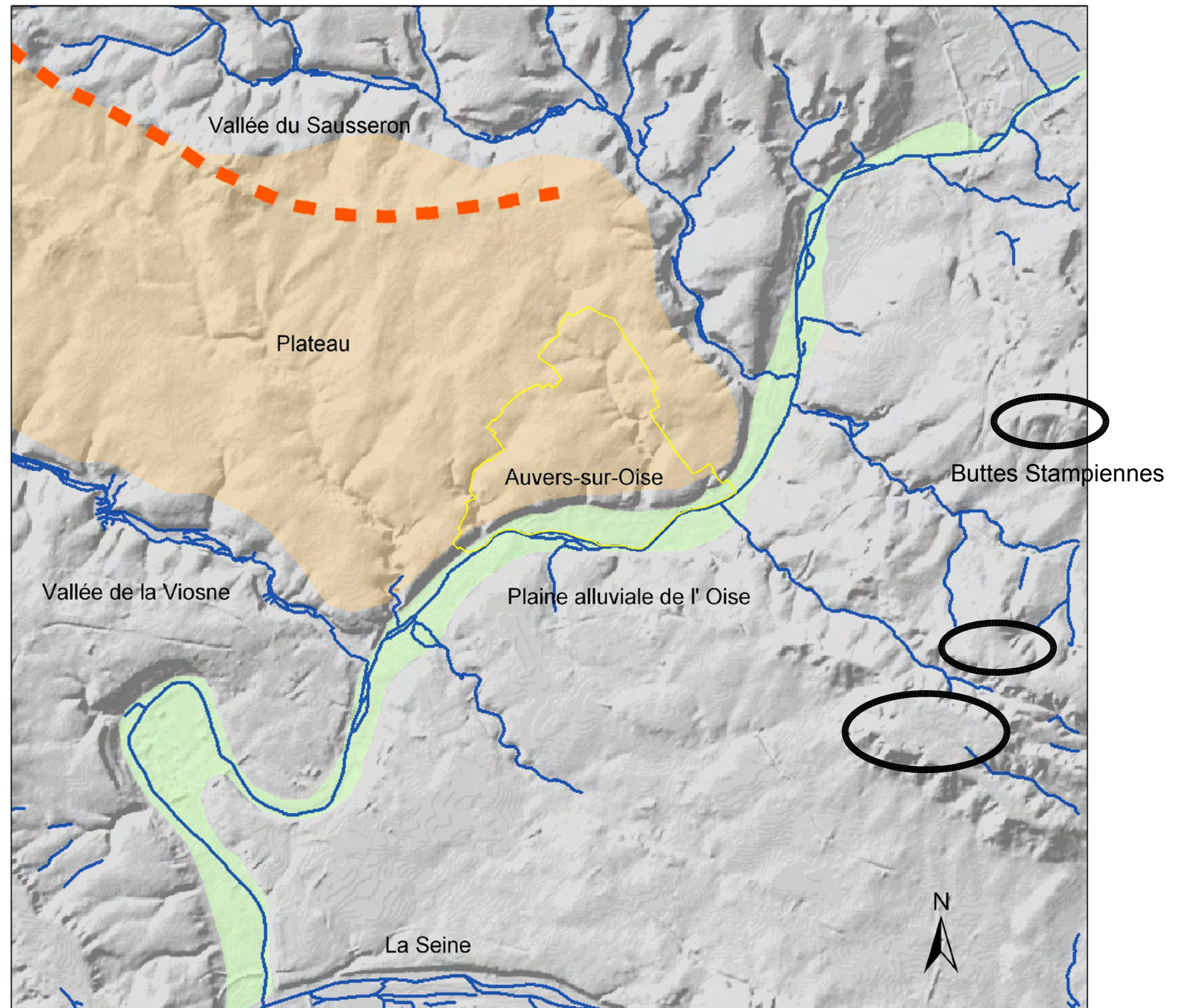
Présentation géographique

Situation

Situé à l'est du Vexin français, le territoire de la commune d'Auvers occupe une partie du plateau d'Hérouville. Celui-ci est délimité, au nord par la vallée de la Viosne, au sud par la vallée du Sausseron.

Tandis que la plateforme du calcaire grossier (Lutétien) constitue la partie ouest du Vexin français, le plateau d'Hérouville repose sur la plate-forme structurale du Calcaire de St Ouen (Marinésien) qui réapparaît à l'est, au delà de la vallée de l'Oise pour former la plaine de France.

Un ensemble de buttes témoins (Stampien) réparties suivant l'axe nord-ouest, sud-est vient perturber la régularité du plateau. Elles sont nettement visibles vers l'ouest depuis celui-ci. Au sud, le territoire comprend l'escarpement calcaire marquant la fin du plateau au pied duquel se concentrent les implantations anciennes et enfin, la plaine alluviale jusqu'à l'Oise.





Contexte géologique

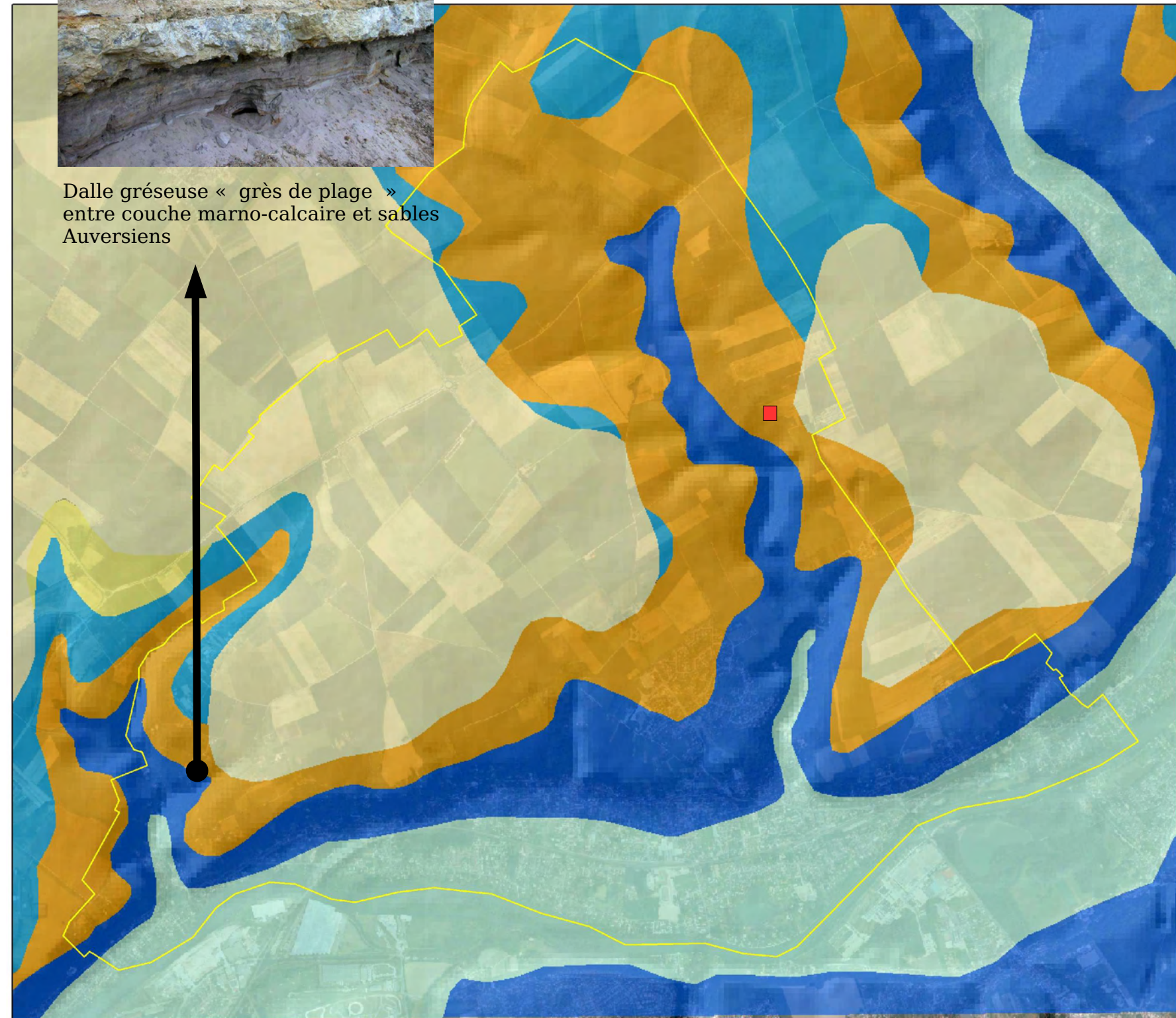
Le plateau est formé par une succession de couches calcaires et sableuses surmontées par du limon des plateaux devenant plus argileux ou sableux à la base. Cette série stratigraphique détermine les profils d'érosions dont les pentes vont s'accroître vers l'aval en particulier sur les faciès calcaires. Le calcaire grossier du lutétien forme la base du plateau sur une épaisseur de plusieurs dizaines de mètres. Son orientation sud détermine un abrupt d'une vingtaine de mètres au pied de laquelle s'étage une haute terrasse ne dépassant pas une centaine de mètres avant d'aboutir à la plaine alluviale. Ce banc calcaire a donné lieu à des carrières et à des abris troglodytiques.

Le plateau est fortement entaillé par des ravines formant des vallons étroits le pénétrant profondément (sur environ 3,5 km pour la ravine des vallées et 1,5 km pour la ravine des Moulues). Elles ont été formées par l'érosion régressive accompagnant les résurgences de sources et résultant en partie de la dissolution du calcaire à une époque où le niveau de base était surélevé, le lit de l'Oise s'étant enfoncé depuis. Cette origine leur donne un caractère actuel de « vallée sèche ».

Les particularités du contexte géologique d'Auvers, permettant l'observation d'affleurements, peuvent être considérées comme un patrimoine remarquable.



Dalle gréseuse « grès de plage » entre couche marno-calcaire et sables Auversiens



Sol

- Limon des plateaux
- Sables de Monceau
- Calcaire de Saint-Ouen
- Sables de Beauchamps
- Calcaire grossier
- Alluvions
- Marnes

■ Ancienne carrière dans les sables auversiens

0 0,5 1 2 3 4 Kilomètres



Contexte hydrologique

Le drainage du territoire de la commune vers la vallée de l'Oise s'effectue par le biais d'un réseau hydrographique diffus. Un certain nombre de rus perpendiculaires à la vallée prennent naissance à la base des nappes affleurant principalement dans le calcaire grossier. Ce réseau, en général souterrain en partie urbaine, se confond avec le réseau d'assainissement pluvial. Deux rus « naturels » peuvent être distingués : le ru de Valhermeil dans le prolongement la ravine des Molues et le ru des Ponceaux dans celui de la ravine des Vallées. Certains exutoires peuvent émerger sous forme de canaux ou de fossés et éventuellement transiter par des retenues avant d'aboutir à l'Oise.






La nappe du calcaire grossier en contact avec la nappe alluviale peut affleurer pratiquement au niveau du terrain naturel et ce particulièrement dans le secteur de Chaponval.

L'eau de ruissellement en provenance du plateau emprunte un réseau de talwegs donnant lieu à des écoulements temporaires aboutissant aux différentes ravines.

De ce fait, le territoire de la commune est exposé à des problèmes d'érosions pris en compte lors de l'étude de contrat de bassin (SIAMMAF Octobre 1999). Il s'agit principalement de coulées de boues en provenance du plateau et d'instabilité au niveau de l'escarpement calcaire.

La plaine alluviale faisant l'objet d'un PPRI est en partie exposée aux inondations de l'Oise.

Il en découle que le contexte hydrologique est très sensible sur l'ensemble de la plaine alluviale.

-  PPHEC.dwg Polyline
-  réseau hydro
-  piezometrie
-  écoulements temporaires
-  Oise



0 0,5 1 2 3 4 Kilomètres



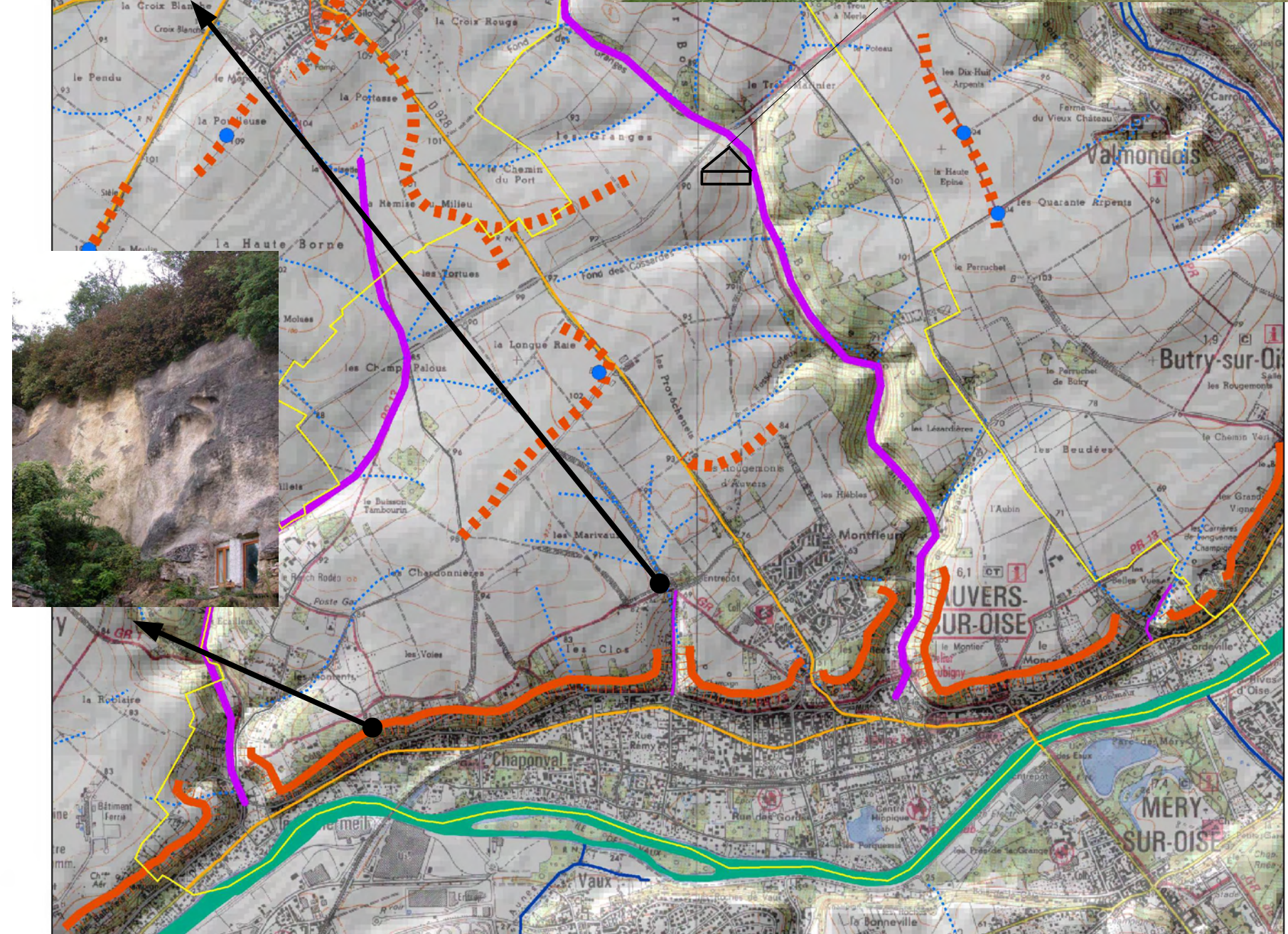
Topographie

Le point culminant de la commune se situe sur le plateau à peu près au centre du territoire sur la départementale menant à Hérouville. A partir de celui-ci, le plateau modelé par des talwegs décline lentement vers le sud jusqu'à l'escarpement calcaire et vers l'est et l'ouest l'est en direction des ravines où la pente devient beaucoup plus forte. Vers le sud ouest, une première pente marque la fin des calcaires de St Ouen suivie par un replat porté par le calcaire du lutétien en partie surmonté par les sables de Beauchamps avant de parvenir à l'escarpement. Ce replat en bordure de plateau a été l'objet en partie d'extensions urbaines.

Deux grandes ravines en forme de berceaux : A l'est la Ravine des moulues forme à son amont la limite du territoire et à l'ouest la Ravines des vallées y est totalement incluse. D'autres petit talwegs en formation ont eu a peine le temps de se former. Ceux-ci sont empruntés par les chemins donnant accès au plateau.

Orienté sud, le coteau calcaire est marqué par une falaise discontinue. La prolongation de la base des calcaires grossiers au pied de celle-ci forme une haute terrasse étroite, ayant accueilli les premières implantations. Au delà, s'étend la plaine alluviale jusqu'à l'Oise à peine perturbé par le remblai de la ligne de chemin de fer.

Le contexte topographique d'Auvers réunissant à la fois ressources en eau, en pêche et en abri et voie de communication le long de l'Oise, a très certainement été favorable à une implantation humaine précoce. Son organisation linéaire à partir de plusieurs hameaux suivant l'escarpement et la vallée est encore perceptible aujourd'hui.



Orographie

Type

-  escarpement
-  Ligne de crête
-  Courbe des 115 m
-  Talweg
-  Talweg secondaire
-  Point culminant
-  Oise

0 0.5 1 2 3 4 Kilomètres



Plan d'intendance

Occupation du sol et évolution historique.

Un certain nombre de remarques peuvent être tirées de la comparaison entre l'occupation du sol actuelle et celle que laisse deviner le plan d'Intendance de la fin du XVIII^e siècle :

En partie urbaine, la structure villageoise répondant à un habitat concentré, suit à peu près les anciennes implantations du plan d'Intendance. L'habitat est blotti le long de l'escarpement mais avec plusieurs pôles s'étendant perpendiculairement le long des voies de communications faisant face aux ravines ou aux micro-ravines. A l'ouest, la plaine alluviale se rétrécit. De ce fait, l'habitat est un peu plus « perché », tandis qu'à l'est, celui-ci évite les secteurs les plus hydromorphes (entre le Valhermeil et Chaponval).

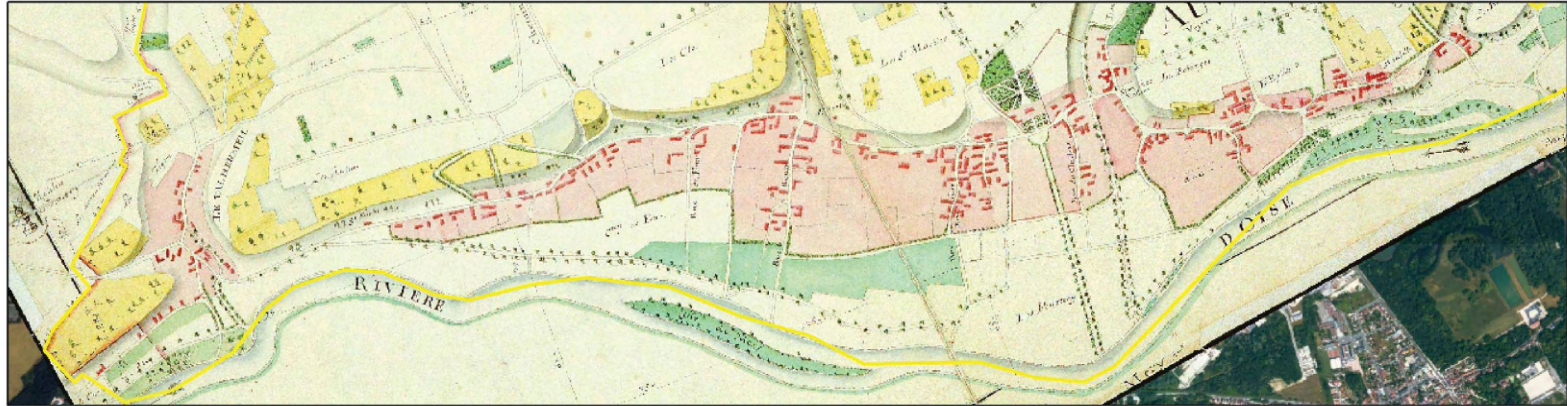
On note une extension considérable de l'urbanisation en plaine alluviale avec une extension récente sur le replat ouest du plateau (secteur Montfleury) et une extension plus fragmentée le long des ravines et en bordure de plateau.



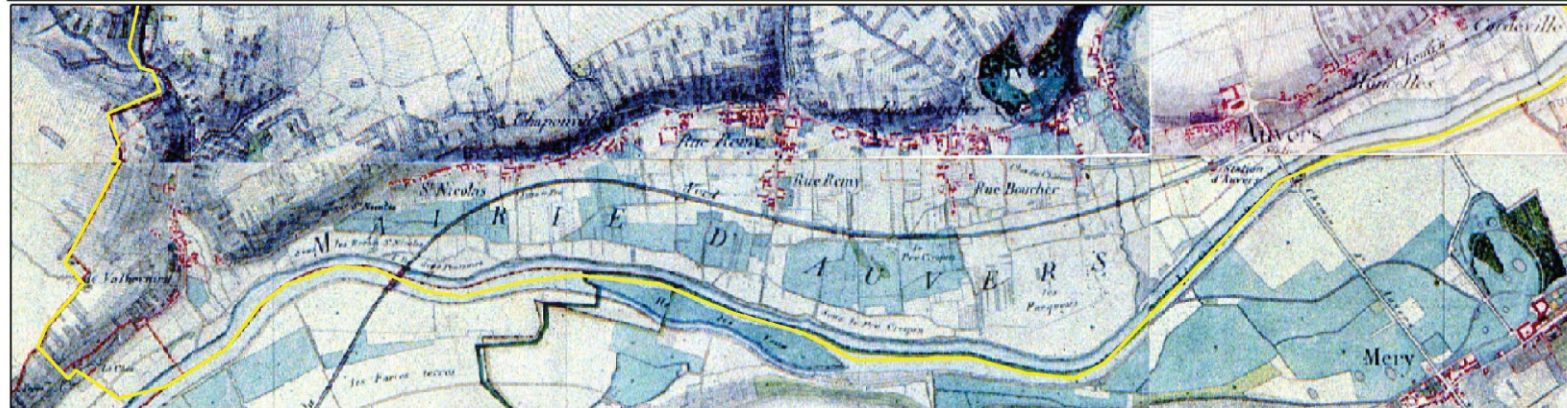


Evolution du Bâti

Plan d'intendance
Fin XVIIIè



Minutes
milieu XIXè



Etat actuel





Occupation du sol

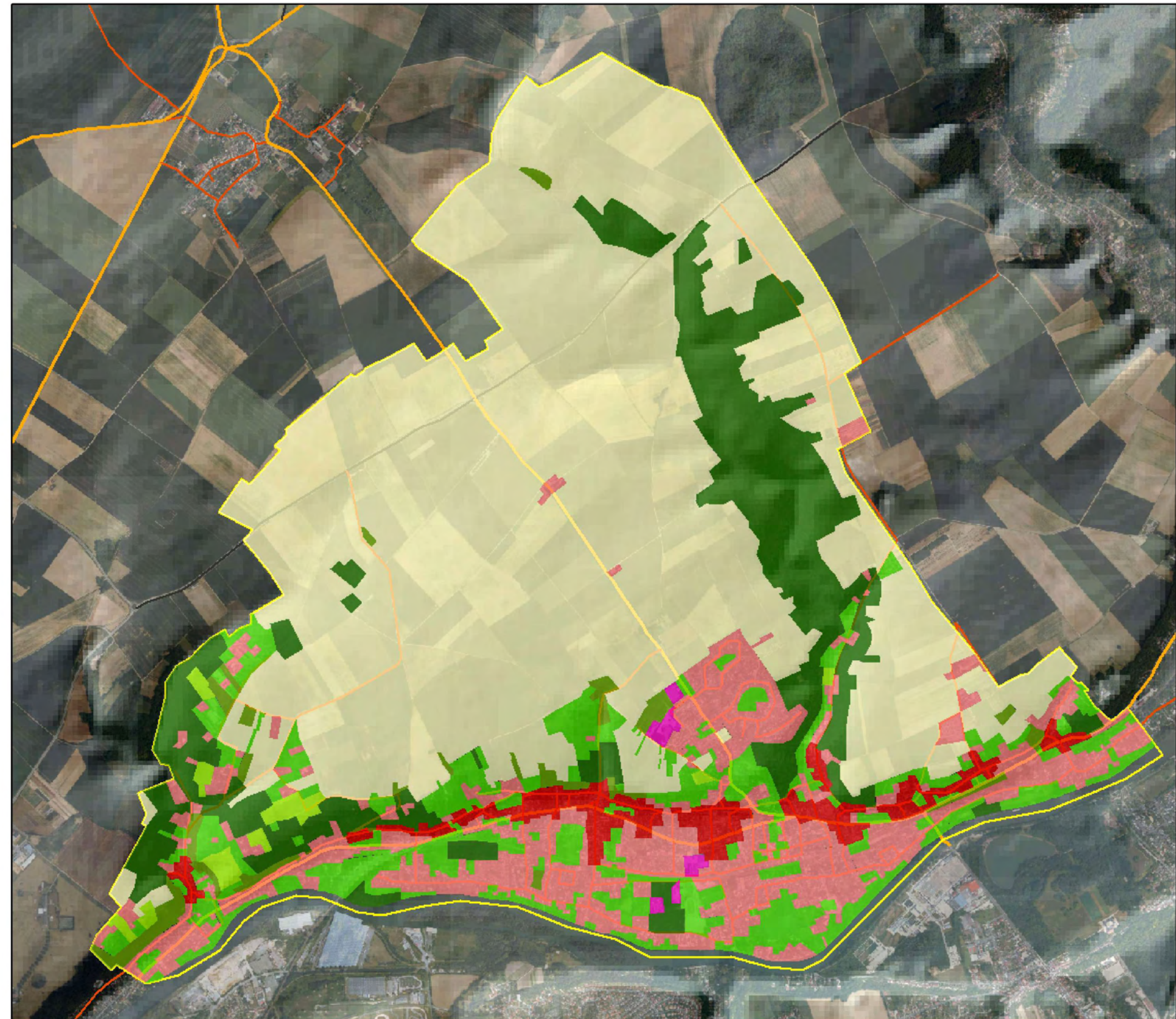
Le secteur « rural » montre une extension des boisements dans les ravines et toutes les parties pentues. Au XVIII^e le seul boisement important était celui du Bois le Roi (chênaie sessiliflore sur sable de Beauchamps). Sur le plateau, on note une multitude de petites parcelles boisées qui ont aujourd'hui disparus. Par rapport aux emblavures (cultures), les bords de plateau étaient plutôt exploités en vignes ou en verger. On retrouve aujourd'hui cette différenciation à travers une occupation en mosaïque mêlant prés, bois, vergers, jardins et bâtis dispersés.

Au XVIII^e Le rapport entre le village, la plaine alluviale et l'Oise donnait lieu à une séquence typique: village et jardins empiétant sur la plaine alluviale formaient un ensemble délimité par une haie. Des chemins probablement accompagnés de fossés évacuant les eaux menaient directement jusqu'aux berges de l'Oise, certains formant des allées complantées d'alignements arborés, notamment face au château. La partie restante de la plaine alluviale devait être occupée par des prairies humides (en vert sur le plan d'Intendance) et des cultures maraîchères.

Paysage

nature

-  parc, jardin
-  prés, verger
-  village
-  bâti discontinu
-  zone d'activité
-  espace agricole
-  boisement
-  frange boisée



0 0,5 1 2 3 4 Kilomètres



Entités paysagères

Sur la base de la topographie et de l'occupation du sol, il est possible de dégager plusieurs « entités paysagères » ayant leur propre problématique.

- Le Plateau cultivé :

En majorité cultures sur limons, quelques rares bosquets et quelques rares traces de haies. Paysage ouvert sur plateau érodé par des talwegs, alignement « repères » accompagnant les routes. Tendance à déborder sur les autres entités, bord de plateau et ravines.

- Bord de plateau :

Occupation en mosaïque diversifiée (prés, vergers, bois, habitat, cabanisation). Parcours GR1, vue sur la plaine, milieux naturels fragmentaires.

- Ravines

En majorité boisées, chemins (GR), milieux naturels remarquables, urbanisation linéaire.

- Coteaux et hautes terrasses

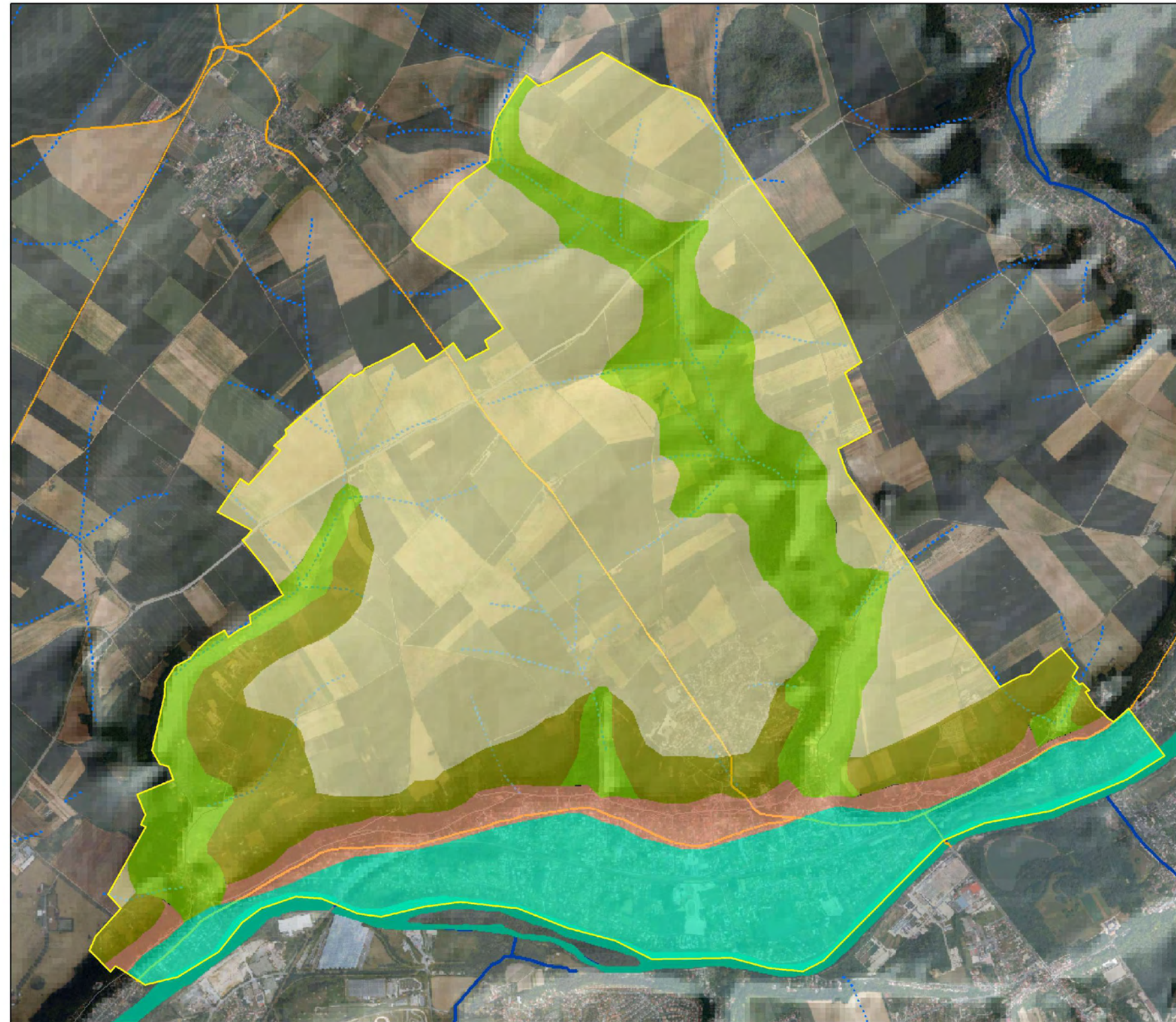
Habitat dense en pied d'escarpement et sur pente, village ancien et patrimoine bâti, occupation troglodytique, boisement jardin.

- Plaine alluviale et berge de l'Oise

Extension pavillonnaire, équipements, poches de « boisement » et jardin, voie ferrée, canaux, rus et retenues, chemin de halage et berge, milieux naturels remarquables.

Entités

-  Plateau cultivé
-  Bord de plateau
-  Ravine
-  Coteaux
-  Plaine alluviale

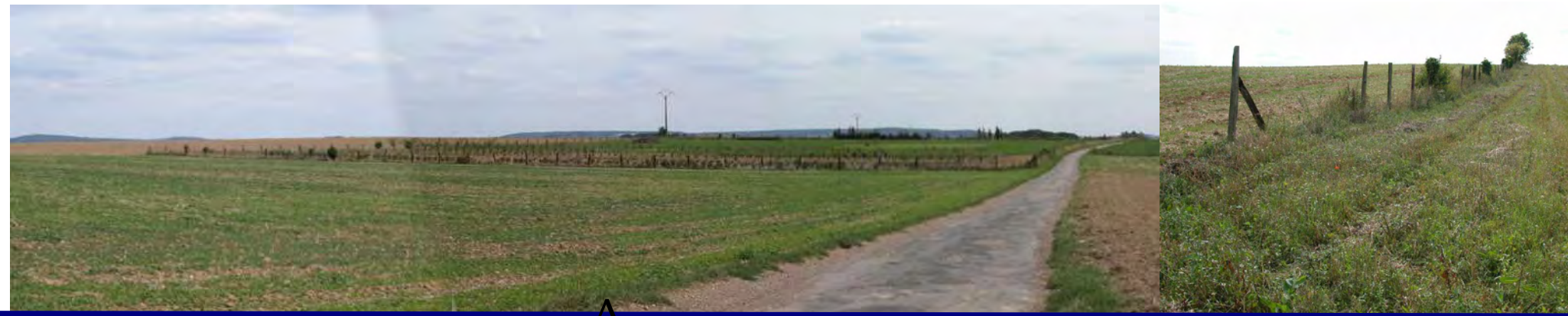


0 0,5 1 2 3 4 Kilomètres



Entités paysagères

Plateau cultivé



Bord de plateau



Bord de plateau



Coteaux



Ravine



Plaine





Milieus naturels

I Ravine et bord de plateau

La commune d'Auvers-sur-Oise héberge plusieurs sites présentant des milieux naturels remarquables. Ceux-ci tiennent d'une part à l'originalité du contexte géologique réunissant une diversité de faciès ainsi qu'à la particularité morphologique des ravines et d'autre part, aux milieux dépendant de la plaine inondable de l'Oise également alimentée par les divers écoulements en provenance de la nappe du Lutétien.

Vallée de Cléry (Ravine des Moulues, site en ZNIEFF)

La Vallée de Cléry forme une étroite ravine incisant le calcaire grossier. Celle-ci est colonisée par un bois de pente conjuguant, frênes, chênes, sycomores, noisetiers et cornouillers mâles. La spécificité de ce site tient dans son sous-bois abritant une association remarquable à lierres et fougères à frondes persistant l'hiver et se renouvelant au printemps : Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*), Polystic à aiguillons, (*Polystichum aculeatum*) et Polystic à soies. Cette association (*Polysticho setiferi - Phyllitidetum scolopendrii* (de Foucault 1986) Julve 1988) est typique des pentes calcaires ombragées du bassin parisien. Elle a été décrite en Picardie et en Normandie. Sa présence à Auvers impose une **protection stricte** d'autant plus que le Polystic à aiguillon est une espèce protégée en Ile de France.

Ravines des Vallées

Relativement anthropisée par des occupations en aval, la ravine des vallées est plus large que la précédente. Sa partie la plus remarquable se situe en amont à la hauteur du Bois le Roi, boisement ancien, figurant sur le plan d'Intendance. Son intérêt réside dans la diversité des formations boisées répondant à la variétés des sols engendrés par les faciès géologiques: Sur sable de Beauchamps en versant est, se développe une chênaie-sessiliflore relativement circonscrite. Elle est reconnaissable à son ourlet de fougères grand-aigle dominée par sa futaie de chênes sessiles, bouleaux et alisier torminal. En se déplaçant vers l'amont (vers l'ouest), on rencontre une chênaie-charmaie d'abord à variante acide caractérisée par la jacinthe des bois et le châtaignier, puis à variante calcicole où apparaît la mercuriale lorsqu'on atteint les calcaires de St Ouen. En progressant vers l'aval (vers l'est), se trouve une frênaie eutrophile sur les calcaires du Lutétien avant d'atteindre le talweg marquant la ravine. Cette dernière offre une variété remarquable d'arbustes : cornouiller sanguins et mâle, aubépine monostyle et à deux style, fusain, sureau ... plus en aval les conditions édaphiques et hydriques semblent particulièrement favorables aux noisetiers qui peuvent présenter des hauteurs impressionnantes (une dizaine de mètres)

Deux points noirs peuvent être constatés concernant ce bois :

- pratique localisée du quad en fond de ravine avec disparition complète du sous bois et perturbation pour la faune avec une compaction du sol également défavorable du point de vue hydrologique.
- Eutrophisation liée à une culture jusqu'en fond de ravine (versant ouest) également préjudiciable du point de vue hydrologique.

Bord de plateau

Les bords de plateau concernent des milieux engendrés par des activités rurales qui peuvent être favorables à la biodiversité comme les vergers et les prairies pâturés par les ovins. On note également quelques boisements dont une chênaie sessiliflore sur sable de Beauchamps (en bas de laquelle se trouve un affleurement intéressant du point de vue géologique).

Certaines cavités laissées par l'exploitation d'anciennes carrières, sont favorables au gîte d'hibernation de chauve souris, notamment celle attenante à une ancienne carrière à ciel ouvert et qui héberge le Vespertilion de Bechstein. Cependant les populations restent faibles. (PNRVF, Atelier de Gestion des Milieux Naturels, juin 2001)



Cornus mas, le cornouiller mâle
Illustration Flore de Coste 1901



Friche sur bord de plateau

LEXIQUE

eutrophile: recherchant les milieux riches en éléments nutritifs

Chênaie sessiliflore: type de boisement dominé par le chêne sessile implanté sur terrain pauvre et plutôt sec.

Chênaie charmaie: type de boisement correspondant à des conditions moyennes avec un sous bois dégagée à floraison printanière.

ZNIEFF: Zone Naturel d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Milieux naturels
Ravines et bords de plateau

Milieux naturels





Milieux aquatiques

-  cours d'eau
-  étangs ; mares
-  plans d'eau artificialisés







Milieux herbacés

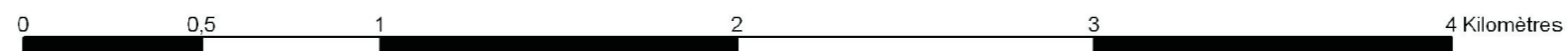
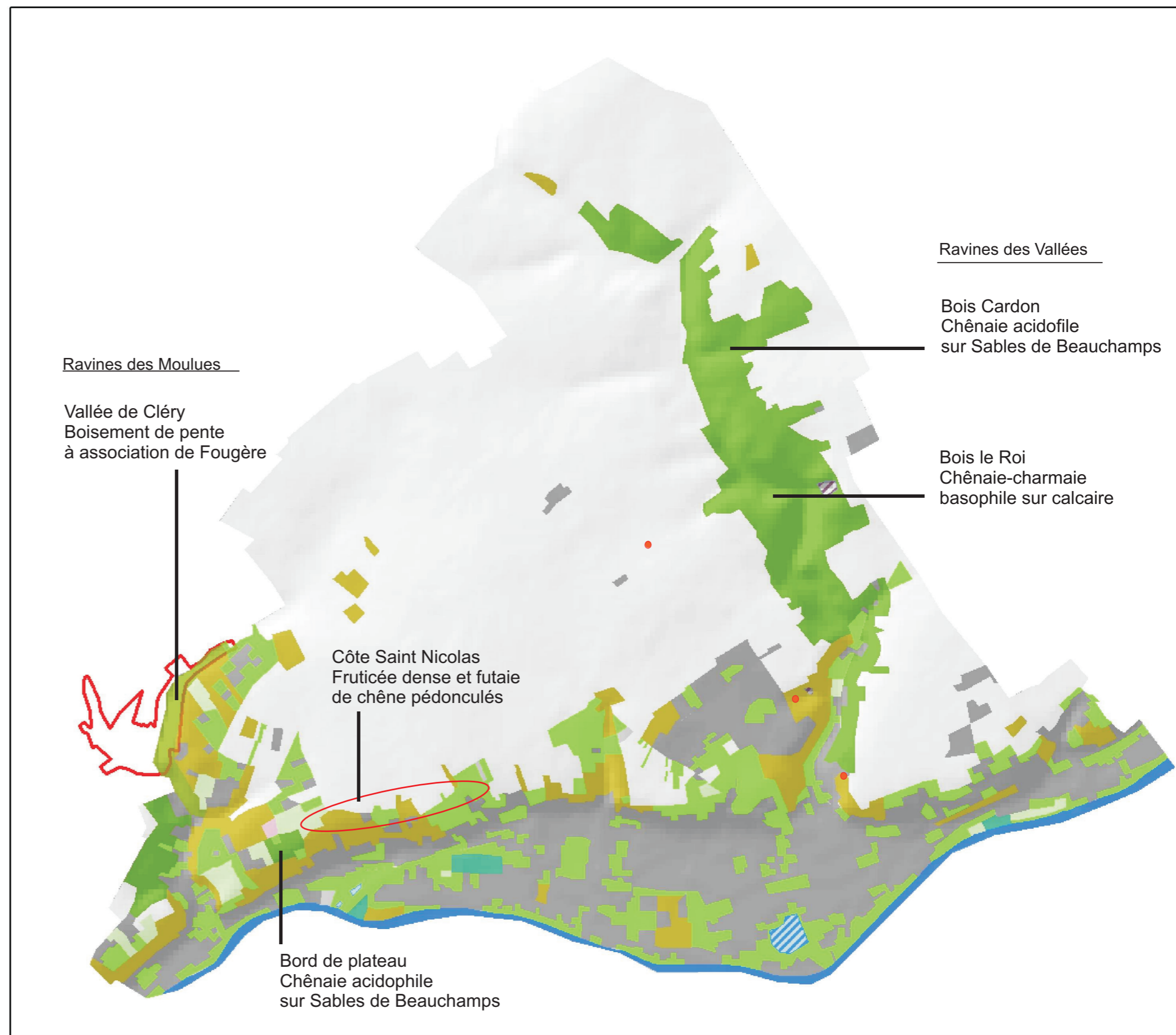
-  prairies
-  friches rudérales
-  cultures ; jachères

Milieux boisés

-  bois humides
-  bois de pente et de ravin
-  bois et broussailles anthropiques
-  autres boisements de feuillus

Autres

-  vergers
-  parcs et jardins d'agrément
-  zones bâties
-  carrières à ciel ouvert
-  Gîtes d'hibernation de chauves-souris recensés
-  znieff1





Milieus naturels
Ravines

Vallée de Cléry
Boisement de pente
avec association de fougères



Scolopendre



Polystich à aiguillon

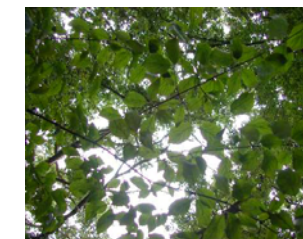
Ravines des Vallées
Boisement diversifiés



Chênaie acidophile



Chênaie-charmaie basophile

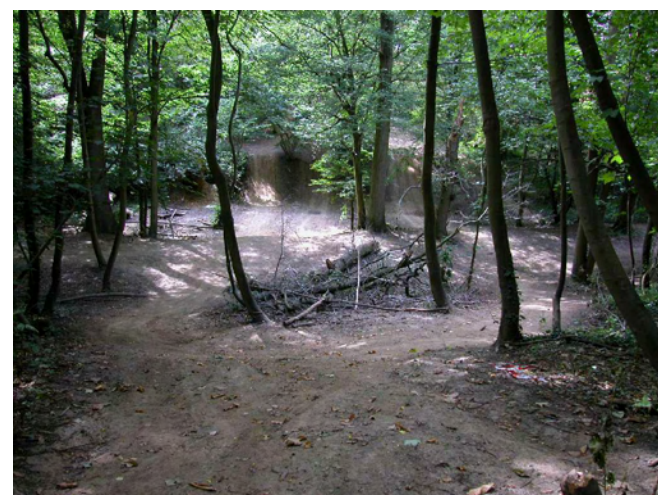


Cornouiller mâle

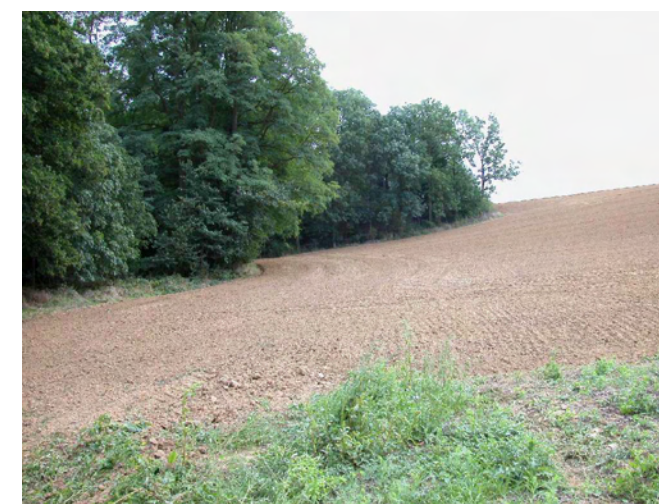


Aubépine à deux styles

Point noirs



Pratique du quad en fond de ravine



Eutrophisation due aux cultures sur pente



Milieus naturels en plaine

II Plaine alluviale et berge de l'Oise

Malgré leur occupation relativement intense, la plaine alluviale et les berges de l'Oise présentent de bonnes potentialités du point de vue biodiversité. Les milieux concernés sont pour la plupart eutrophiles* et hygrophiles*. Leur origine anthropique* nécessiterait des intervention de gestion ou des aménagement légers afin d'exploiter au mieux ces potentialités.

Plaine alluviale

Les milieux existant en plaine alluviale sont en relation avec la plaine d'inondation et peuvent avoir un rôle récepteur pour l'expansion des crues. Ils sont inscrits dans le périmètre des plus hautes eaux connues, mentionné au PPRI*. Il s'agit de quelques prairies humides et de boisement hygrophiles telles que des aulnaies et des saulaies alluviales. On note leur présence surtout en extrémité est et ouest du territoire. A l'est, les quelques prairies humides présentent pour l'instant un gradient hydrique trop faible (inondation trop peu fréquente). A l'ouest le gradient hydrique est plus fort grâce aux apports de la nappe du lutétien. Il s'agit de boisements hygrophiles entourés par des retenues recevant les eaux du bassin versant et dont la valorisation serait en cours. A ce titre, le boisement de Chaponval le long de la voie ferrée présente un terrain marécageux alimenté en permanence par la nappe et colonisé par une aulnaie alluvial, habitat de grand intérêt.

On note également une friche présentant un ourlet en nappe où domine le chien-dent champêtre (Elytrigia campestris). Cette espèce, fréquente sur les terrasses alluviales à sol drainant de la Loire ou de l'Allier, est plutôt rare dans le bassin parisien.

Berge de l'Oise

Les berges d'Auvers-sur-Oise constituent un linéaire d'environ cinq kilomètres et demi. Celles comprises dans le tiers est (vers le pont) ont subi des aménagements lourds (béton ou enrochement). En revanche, les berges situées à l'ouest sont susceptibles d'accueillir des milieux riverains intéressants et ce d'autant plus que le terrain est bas par rapport à l'étiage*. L'arrivée de rus à ciel ouvert, la présence de hauts fonds et l'ensoleillement sont également des facteurs favorables à l'épanouissement de milieux intéressants. Pour l'instant, celles-ci ne présentent que quelques herbiers disséminés et fragmentaires principalement constitués par du rubanier (Sparganium emersum), pratiquement aucune espèce de la roselière et absence de grèves alluviales ou de mégaphorbiaies* notables. Néanmoins, on remarque une présence disséminée sur le linéaire de quelques espèces hydrophiles communes comme l'eupatoire, le lycope, la valériane et de quelques autres un peu plus rares comme le pigamon jaune ou l'armoise des frères Verlot. On peut noter également la présence d'une station de la pariétaire officinale au sein d'un

ourlet eutrophile*. Longtemps confondue avec la pariétaire des murs beaucoup plus commune, celle-ci semble plutôt assez rare en Ile de France.

Le batillage produit par la navigation dans un chenal relativement étroit est un facteur limitant pour le développement des milieux riverains.

Un point noir à signaler :

Le dépôt généralisé de déchets végétaux sur les berges. Cet apport est **extrêmement dommageable** pour les berges tant sur le plan de la biodiversité que sur le plan de leur stabilité et de la qualité des eaux.



Elytrigia Campestris, le chien-dent champêtre
Illustration Flore de Coste 1901

LEXIQUE

eutrophile: recherchant les milieux riches en éléments nutritifs

hygrophile: adapté aux milieux frais à humides

anthropique: dû aux actions humaines

PPRI: Plan de prévention des risques naturels d'inondation

étiage: niveau saisonnier le plus bas d'une rivière

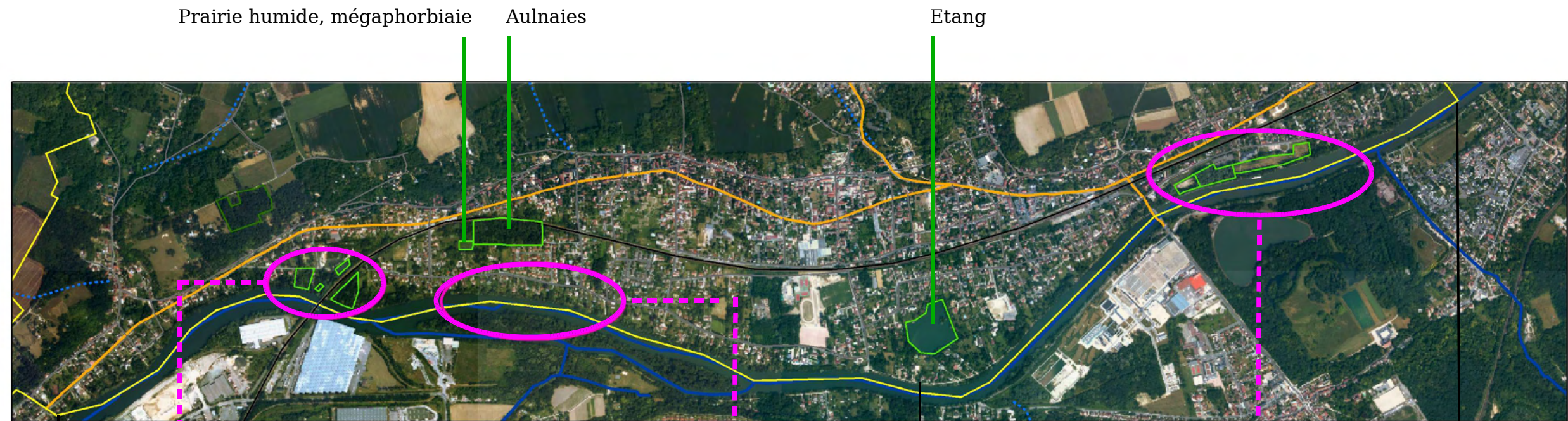
mégaphorbiaie: formation eutrophile dominées par des hautes herbes différentes des graminées et adaptée aux milieux humides



Mégaphorbiaie en plaine alluviale



Milieux naturels Berges de l'Oise

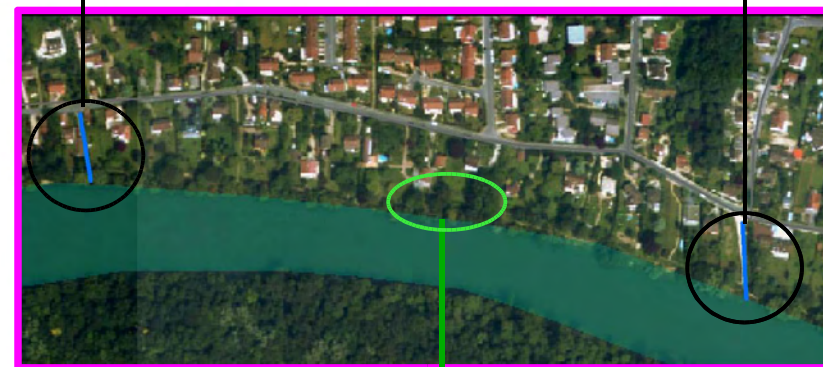


Berges en talus

Berges enrochées

Exutoire découvert

Exutoire découvert



Terrasse alluviale en friche
Station à Chiendent champêtre

Bassins

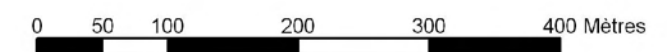
Boisement alluvial

Ourlet eutrophile
Station à Pariétaire officinale

Prairie humide

Saulaie

Prairie humide





Milieus naturels
Plaine alluviale et berges

Berges amont



Berges bétonnées



Prairies humides

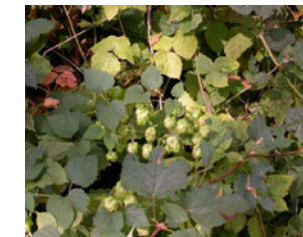
Berges aval



Exutoire à ciel ouvert



Boisement alluvial



Houblon



Pariétaire officinale

Milieus à favoriser



Grève alluviale



Retenue
20



Abandon des déchets végétaux sur berge

Point noirs



PERCEPTIONS LOINTAINES ET ENTREES DE VILLE



Entrée de ville

ENTRÉE EST DEPUIS BUTRY

L'entrée est de ville, depuis Butry, se fait dans une continuité qui d'une part n'offre pas de perception lointaine de cet accès à la commune, et qui d'autre part s'inscrit dans le paysage classique des bords de l'Oise, si bien que l'on ne sent pas réellement le passage d'une commune à une autre, autrement que par un changement de qualité de voies (trottoir qui disparaît en sortant d'Auvers). Auvers s'est développée en intégrant peu à peu les hameaux qui la jouxtaient le long de la rivière, et les limites du territoires communales n'en sont que plus difficiles à percevoir du point de vue du paysage.

Par ailleurs, l'entrée se fait dans un virage qui s'appuie sur le coteau boisé, sans ménager de vue lointaine.

Concernant le végétal, la masse boisée du coteau qui borde la route est très prégnante, et non sécurisante. Il s'agit d'une reconquête spontanée probablement traitée selon des méthodes forestières ou de gestion des accotements d'une route départementale.

Un éclaircissement de ce bosquet, notamment en rabattant les strates basses de façon à mettre en valeur la strate arborée, et la création de trottoirs permettrait ici de qualifier simplement cette entrée de ville soulignée par le végétal.



Le panneau d'entrée depuis Butry est quasiment invisible, pris dans la masse boisée

La pénétration au coeur de la ville se fait en un long virage très écrasé par le boisement





Coteau boisé



Jardin privé
friche

Coteau boisé



Ces photos montrent la progression depuis l'approche du coteau, en arrivant de Pontoise jusqu'à l'approche de la halte Chaponval



Jardin privé

Rue de la plage, vers l'Oise



ENTRÉE OUEST, VALHERMEIL

La progression en voiture pour entrer dans la commune depuis Pontoise offre d'abord un aperçu lointain du coteau tandis que la départementale apparaît comme une pénétrante dans le coeur de ville. Un véritable seuil est matérialisé par la présence conjointe d'un jardin privé très boisé avec en face un terrain en friche et une rue qui s'échappe vers l'Oise sans que l'on sache précisément si l'on est proche de l'eau ou non. Une ambiance potentielle se dégage de ce palier, mais le non entretien de la friche, la qualité des voiries adjacentes, l'absence de lecture de la rivière, perturbe en définitive le passage tandis que la route départementale s'enfonce dans la ville sans que l'on éprouve franchement le sentiment de passage. Comme à l'est, il est difficile d'éprouver la sensation d'entrée / sortie, à cause du continuum des tissus urbains longeant l'Oise.



L'impact le plus fort de l'entrée de ville provient du terrain non aménagé qui ne donne pas d'image positive de la commune





D 928

pénétrante

pavillonnaire

Zone d'activités

ENTRÉE NORD, PLATEAU

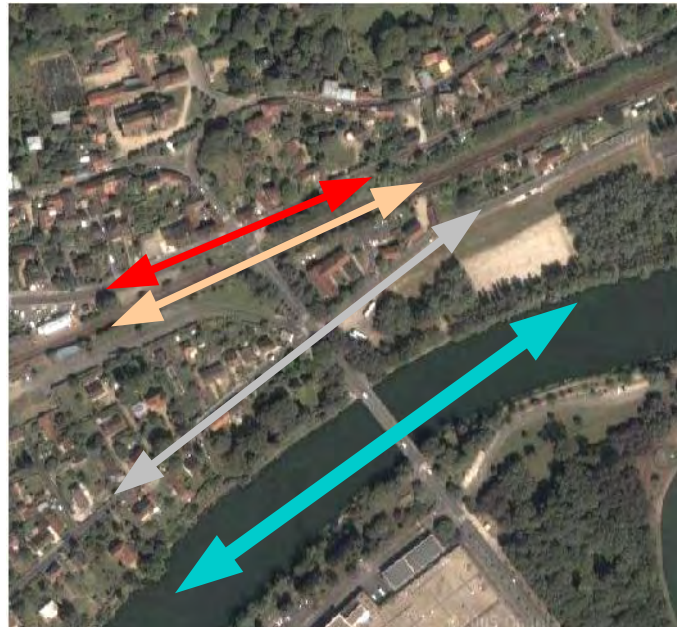
L'accès à Auvers par le plateau agricole (départementale 928), est assez spectaculaire, car il matérialise très franchement la topographie du site. La route départementale, très cadrée par ses alignements de platanes, laisse par moments s'échapper des vues lointaines sur la vallée et, plus loin, les contreforts de la forêt de Montmorency, mais ne donne aucun aperçu d'Auvers, tapie sur les coteaux exposés au sud-est. La route descend progressivement, distribuant de part et d'autre quelques hangars agricoles assez inesthétiques, puis plonge rapidement, en tranchée, vers la ville, jusqu'à un rond-point très planté, très mis en scène, notamment à l'aide d'essences exotiques (séquoiadendrons) au développement sans doute inadapté car beaucoup trop puissant. Ces conifères auront rapidement tendance à fermer l'effet de porte qu'ils semblent symboliser aujourd'hui pour obturer totalement l'entrée de ville.

D'une certaine manière, la descente en tranchée et les premiers tissus construits troublent et diluent le passage du haut vers la vallée, si net avec la frange boisée des coteaux qui s'étire de Cordeville à Valhermeil.



Progression depuis la départementale 928 jusqu'au niveau du parc du château





ENTRÉE SUD, MERY SUR OISE

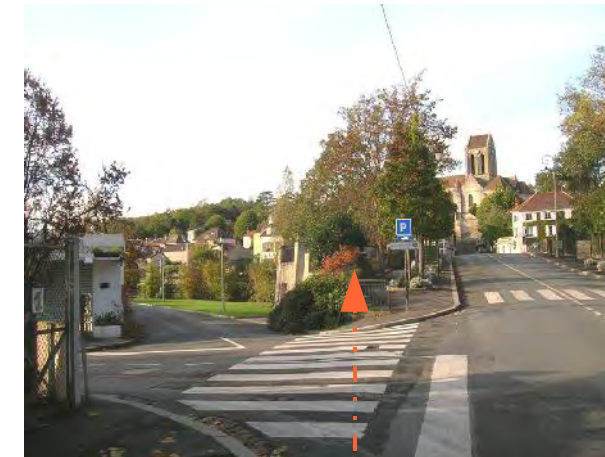
L'entrée sud, depuis la départementale, à Méry, est non seulement la seule vue lointaine significative d'Auvers, mais elle donne à voir l'église, l'un des éléments identitaires de la commune. Par ailleurs, on pénètre très rapidement dans la ville, en chevauchant en quelques centaines de mètres tous les modes de communications terrestres d'une vallée : la rivière, le chemin de fer, la route, puis on se trouve directement confronté à la topographie. Cette entrée est très importante car elle est un véritable condensé géographique régional qui résume les rapports que l'Homme entretient ici avec son territoire.

Ce n'est donc plus seulement une entrée de ville mais un événement beaucoup plus large qu'il serait opportun de traiter spécifiquement.

Le cheminement distribue et ouvre sur plusieurs espaces latéraux que sont les berges de l'Oise, l'île de Montmaur, l'accès à la partie sud de la ville, à la gare, et à la rue principale. L'ensemble de ces espaces, la qualité des lieux traversés, ne sont pas mis en valeur aujourd'hui, globalement et dans le détail. Par exemple, la jonction entre l'île de Montmaur et l'atterrissage du pont (+ halte fluviale) est obturée et colonisée par un stationnement automobile sauvage, l'entre-deux rue Martin – voie ferrée est garnie d'une végétation anarchique et de mobilier – clôture dégradé, l'accès au parking de la gare est peu lisible, les revêtements de sol des trottoirs sont endommagés,...



Depuis Méry sur Oise



Déficit d'aménagement entre le pont et l'accès à la gare

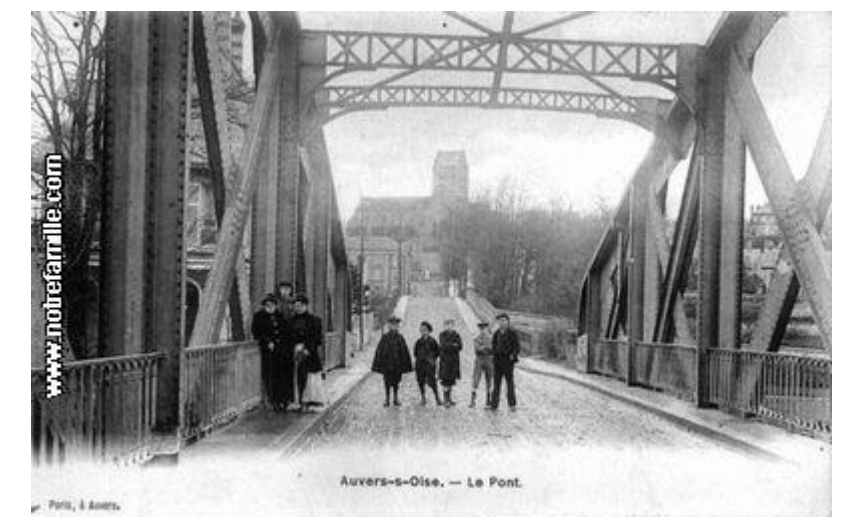


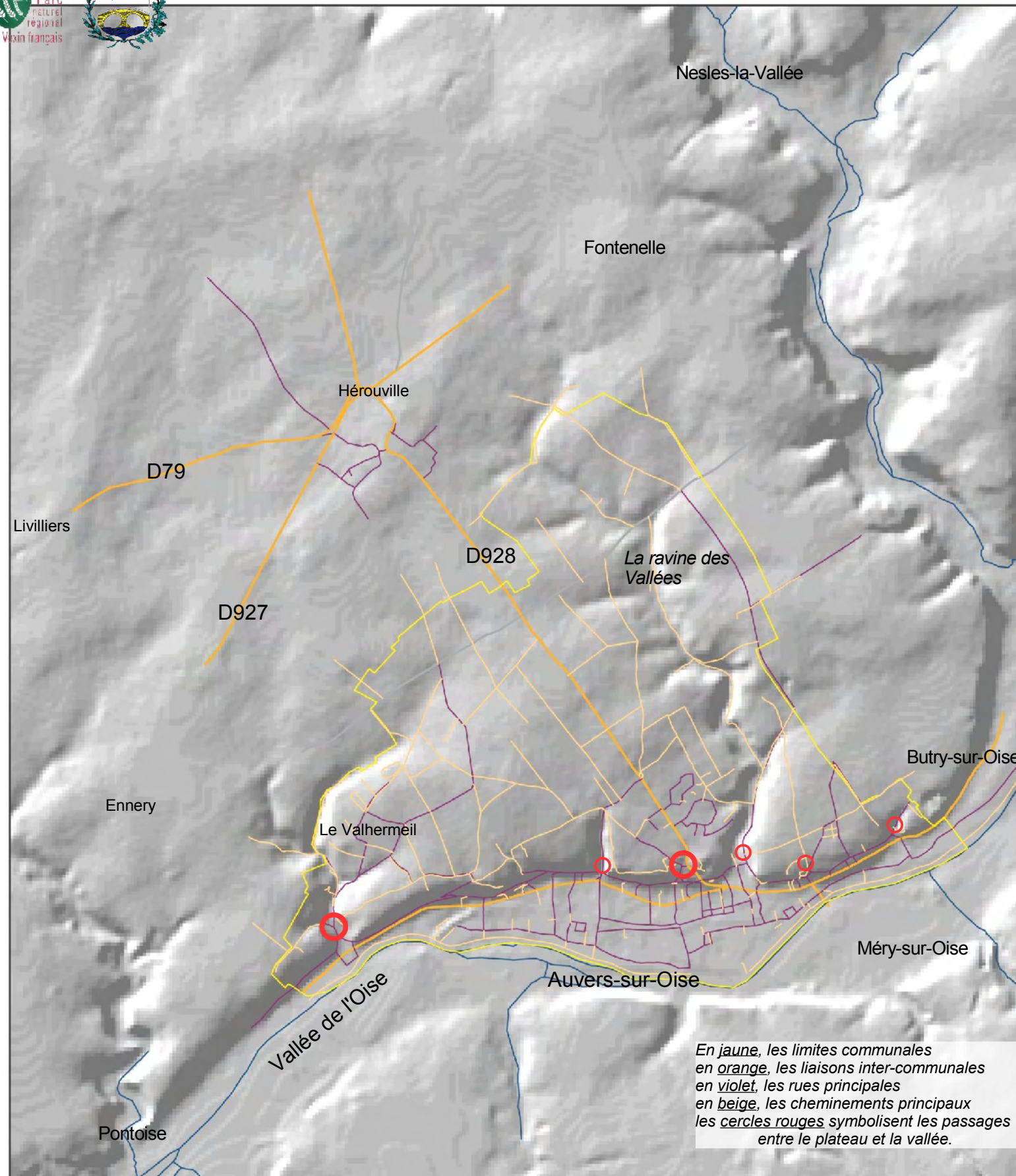
Clôture et mobilier font défaut ainsi que la gestion de la masse boisée



Ile de Montmaur

Le pont aujourd'hui et au début du siècle





La commune d'Auvers-sur-Oise est située dans la vallée de l'Oise, en amont de la commune de Pontoise.

Le territoire communal s'étend dans la vallée de l'Oise, en rive droite, jusqu'au coeur du plateau agricole, organisant ainsi une différenciation très forte et stricte des modes d'occupation du sol.

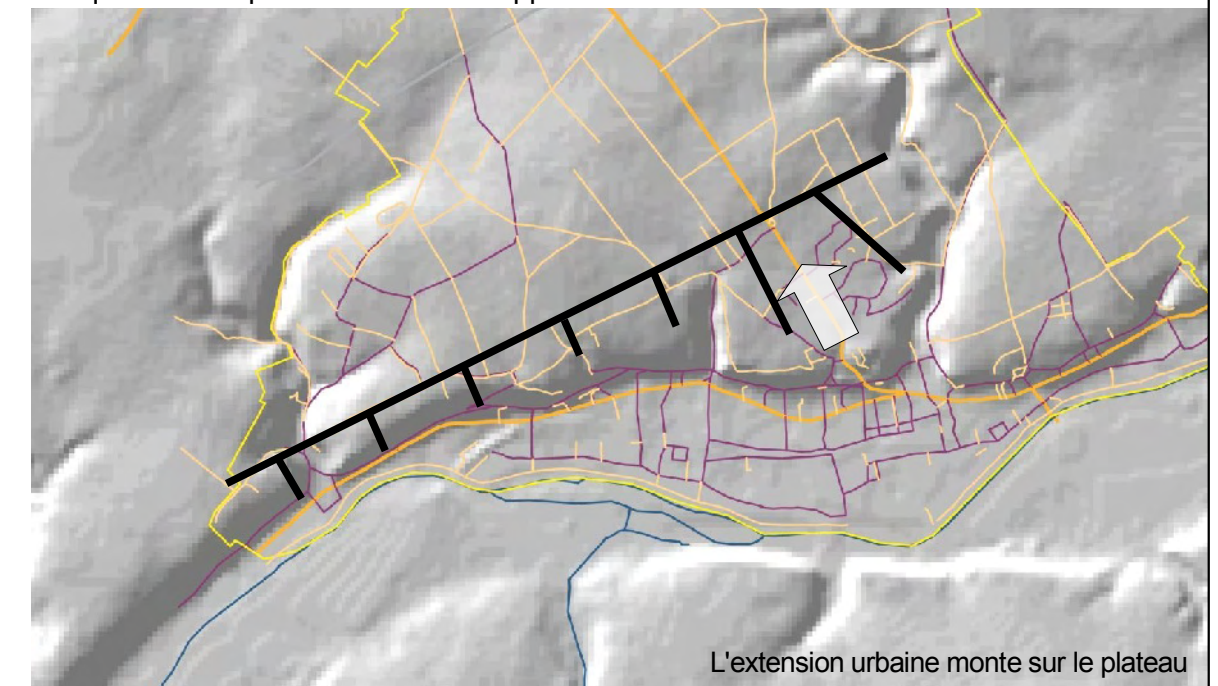
Les pieds de coteaux, exposés au sud, délimités au nord par une topographie parfois très abrupte, sont le site historique de l'implantation villageoise. Bien exposés et protégés, les pieds de coteaux offraient un accès facilité au bord de l'Oise tout en protégeant de ses crues. Le développement urbain s'est ainsi opéré dans les zones de crues jusqu'aux abords immédiats de la rivière par tranches successives.

Ainsi aujourd'hui, nous retrouvons une succession 'd'axes' (et/ou de types de tissus urbains) qui structurent l'espace communal bâti du pied de coteau jusqu'à l'Oise et qui lui sont parallèles.

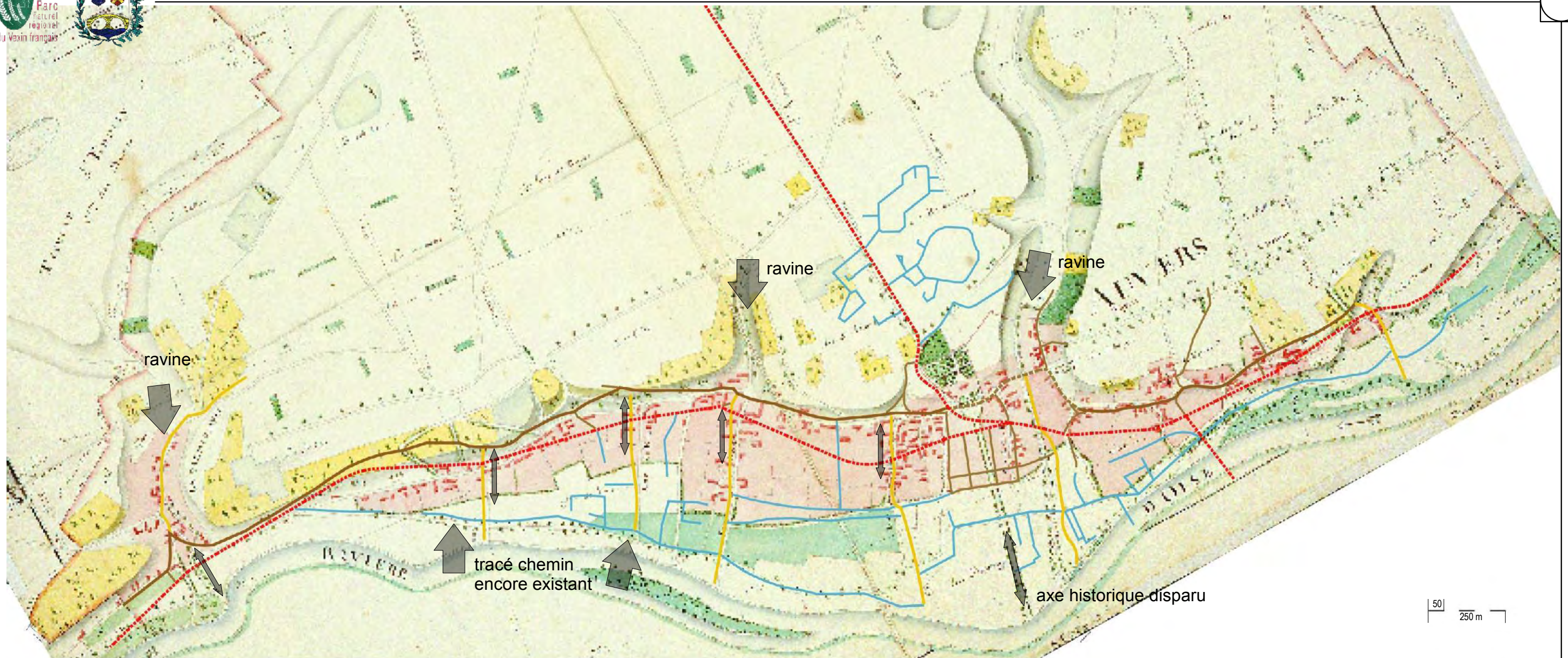
Le plateau composé d'un substrat sableux est historiquement une zone dévolue à l'agriculture. Les coteaux, aux affleurements plus riches sont généralement boisés, cependant le phénomène de cabanisation semble aujourd'hui les fragiliser.

Malgré une différenciation très forte entre l'occupation urbaine de la vallée et la vocation agricole du plateau, des espaces intermédiaires apparaissent dans les vallons érodés qui entaillent le plateau à l'instar du Valhermeil ou de la Ravine des Vallées.

La route de Valhermeil et la D928 sont les principales relations entre le plateau et la vallée, des cheminements ou des routes en impasses forment des relations secondaires (notés par des cercles rouges). Les extensions urbaines les plus récentes de la commune se sont faites sur le rebord de plateau au nord du château de Léry, la topographie y présentant un relief plus accommodant. Ces extensions marquent une rupture dans le développement de la ville.



Les pentes de la ravine de Valhermeil

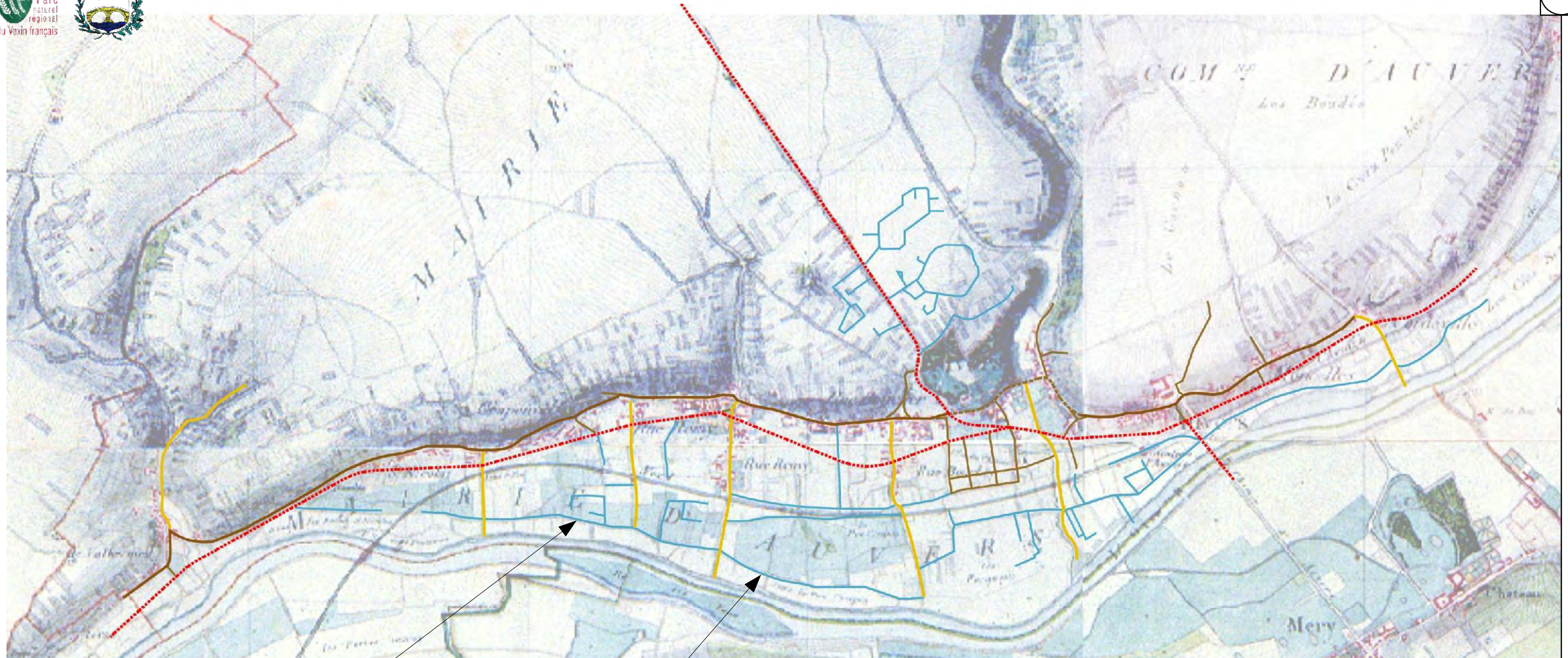


les abords du pont

Superposition carte d'intendance / routes actuelles

Nous observons un certain nombre d'éléments difficilement perceptibles sur le terrain :

- Il apparaît que le tracé de la D4 n'existait pas au XVIII^{ème} siècle, aucune structure urbaine ne permettant de le lire. Bien au contraire, il apparaît des concentrations urbaines plutôt organisées selon des axes nord-sud, notamment en continuité des ravines, le long des rus. Ces axes existent encore aujourd'hui au moins par leur tracé si ce n'est par leur rôle structurant tels que la rue Rémy.
- La *rue haute* existait selon le même tracé, encadrée pour partie par le bâti encore existant aujourd'hui. Auvers-sur-Oise est alors structurée par cette rue qui dessert des noyaux villageois. On observe une structure en forme de *peigne* tourné vers l'Oise.
- Les zones de crues n'étaient pas construites, cependant nous retrouvons un certain nombre de tracés encore aujourd'hui, notamment la rue des Marolets, rue des Granges. Ce qui semble indiquer que le sud d'Auvers composé de pavillonnaire datant du XX^{ème} siècle est construit sur un parcellaire et une structure bien antérieurs qui restent toujours prégnants aujourd'hui. Il apparaît pertinent d'envisager de permettre cette lecture dans l'organisation, la structure et le traitement de l'espace public auversois.



Superposition plan minute / routes actuelles

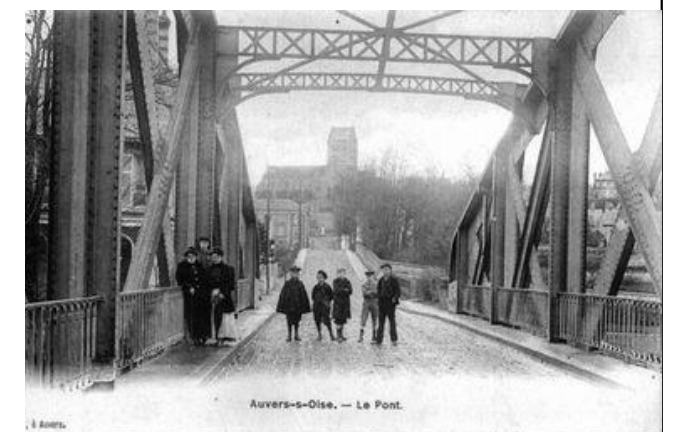
Cette carte du XIX^{ème} nous montre que le réseau viare a peu évolué depuis le XVIII. La D4 et la centralité qu'elle induit aujourd'hui n'existant pas encore. La création de la voie de chemin de fer et des ponts sur l'Oise (pont du chemin de fer et pont de la rue de Paris) sont les éléments visibles du développement communal. La création de la voie a nettement influencé le développement de Chaponval selon un axe *est-ouest* en divisant en deux la rive droite de la vallée. La voie de chemin de fer apparaît alors comme une limite sud à l'expansion du bâti.

Cette division a consacré un changement dans le développement communal, celui-ci se faisant plutôt selon des directions *est-ouest*, parallèlement à l'Oise. Peut-être est-ce là la raison d'un rapport discret du cœur de ville à la rivière et l'abandon des axes structurants les noyaux villageois selon une direction *nord-sud*.

Retrouver une *fluidité* urbaine à travers une vision paysagère 'du coteau jusqu'aux bords de l'Oise' est une piste de projet intéressante dans le cadre d'une réflexion sur l'espace public auversois.



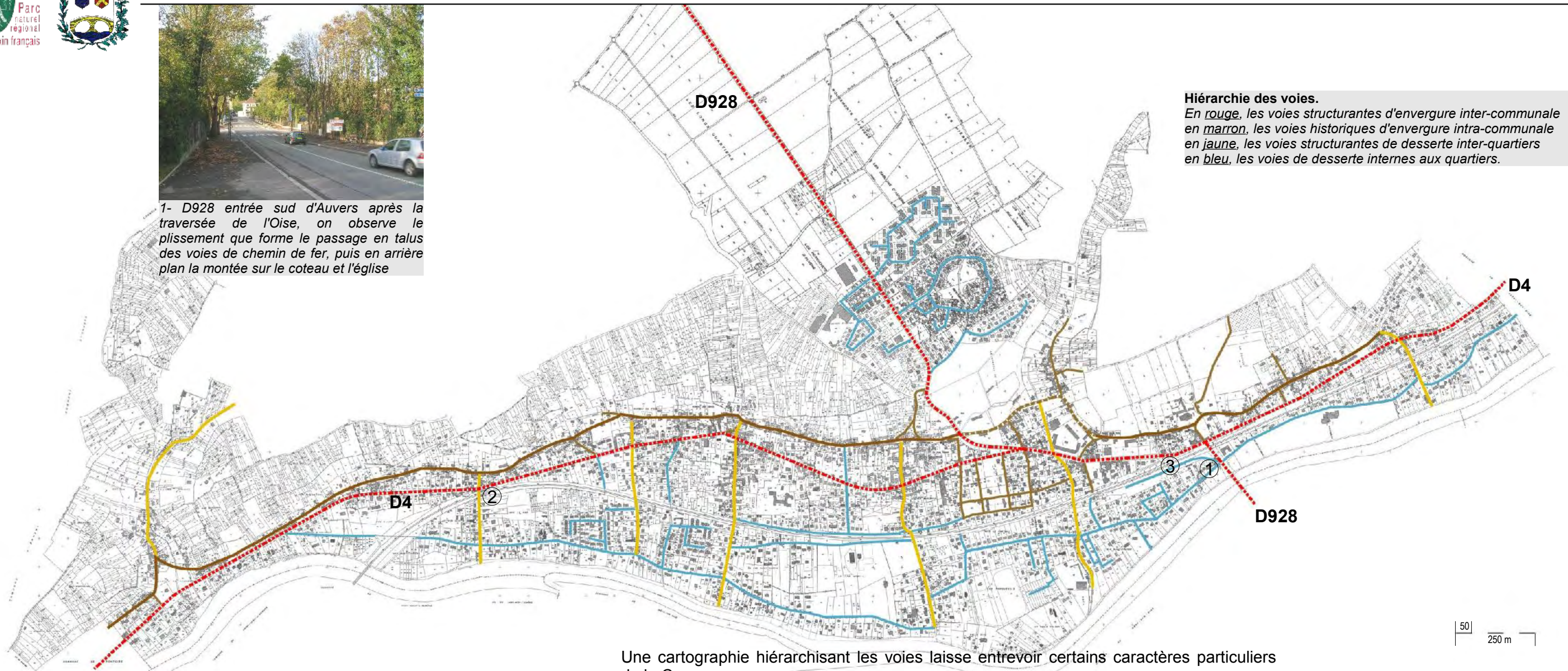
La rue des Marolets / rue des Granges était un ancien chemin en lisière de parcelles boisées, caractère aujourd'hui disparu, alors même que le tracé a subsisté, ainsi que certains bosquets. Il apparaît envisageable de restituer à cette rue un certain rapport à l'Oise par le biais des sentes par exemple.



Ancien pont d'Auvers-sur-Oise, structure acier



1- D928 entrée sud d'Auvers après la traversée de l'Oise, on observe le plissement que forme le passage en talus des voies de chemin de fer, puis en arrière plan la montée sur le coteau et l'église



Hiérarchie des voies.
 En rouge, les voies structurantes d'envergure inter-communale
 en marron, les voies historiques d'envergure intra-communale
 en jaune, les voies structurantes de desserte inter-quartiers
 en bleu, les voies de desserte internes aux quartiers.

Une cartographie hiérarchisant les voies laisse entrevoir certains caractères particuliers de la Commune.

Les voiries principales (à savoir la D4, qui traverse Auvers parallèlement à l'Oise, et la D928 traversant Auvers en direction de Hérouville au nord et de Méry-sur-Oise au sud) sont le reflet des étapes de développement de la ville et de son organisation actuelle.

- La D928 est une voie structurante dans la mesure où elle dessert la partie nord de la ville (par extension le territoire du plateau agricole auversois) et permet le franchissement de l'Oise, cependant elle est avant tout un axe de transit. Cette voie offre potentiellement une lecture visuelle des grands éléments topographiques du paysage local par des séquences telles que plateau / coteau / lit majeur / traversée de la rivière ; Ce caractère transversal par rapport à la structure linéaire, le long de l'Oise, de la Commune est intéressant dans la mesure où cette lecture géographique est aujourd'hui difficile. Il conviendrait d'envisager la D928 selon des *séquences de territoire* : traversée de la rivière / pieds de coteaux (ville historique) / coteaux (château) / rebord de plateau (ville plus récente) / plateau (territoire agricole).

- La D4 apparaît comme la *colonne vertébrale urbaine* où se sont implantés les principaux commerces et lieux publics (partie dénommée rue du Général de Gaule). Une homogénéité apparente du tissu urbain laisse penser qu'il s'agit d'un axe historique. Cette voirie est en fait postérieure à la construction de la voie de chemin de fer, son tracée est venu remplacer celui de la rue haute rendu peu praticable du fait de son faible gabarit à une époque où les échanges s'intensifiaient.

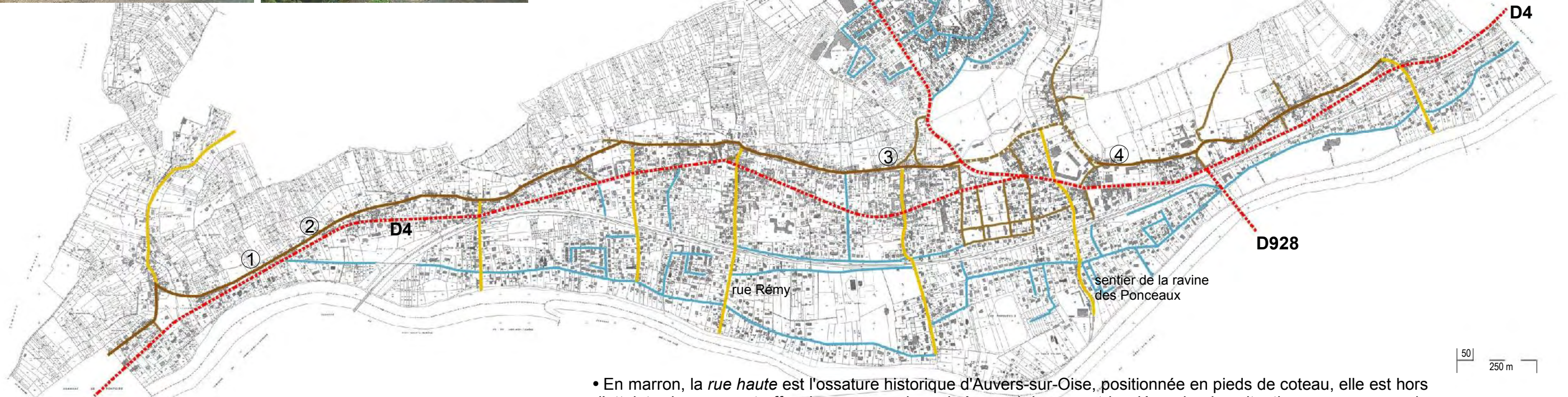


2- La gare de Chaponval le long de la D4 (rue Marceau), on observe que le gabarit de voirie n'a pas varié. Cependant, le trafic et le profil de chaussée (trottoirs étroits, caniveau/bordures béton), donne un caractère 'routier' à la voie.

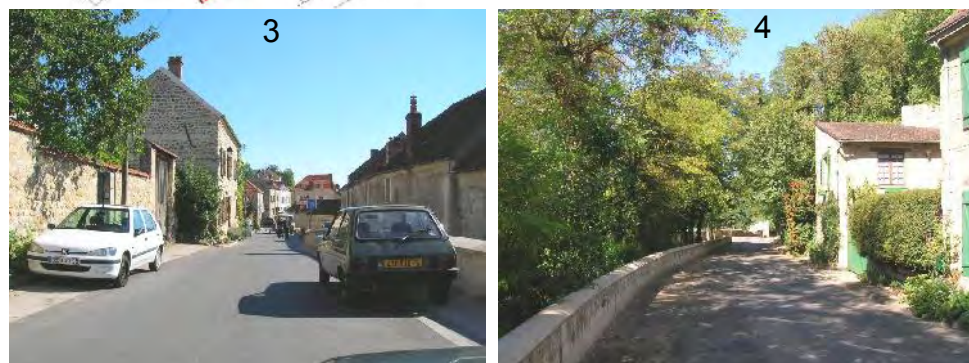


3- La D4 (rue du général de Gaule) à l'approche du pont d'Auvers. Le gabarit de la voirie lui confère un caractère routier (chaussée élargie sans stationnements, trottoirs étroits).





Hiérarchie des voies.
 En rouge, les voies structurantes d'envergure inter-communale
 en marron, les voies structurantes d'envergure intra-communale
 en jaune, les voies structurantes de desserte inter-quartiers
 en bleu, les voies de desserte internes aux quartiers.



1-2-3-4- La rue haute, une continuité à retrouver

- En marron, la *rue haute* est l'ossature historique d'Auvers-sur-Oise, positionnée en pieds de coteau, elle est hors d'atteinte des crues et offre des vues sur le sud. Au nord, la rue est bordée selon les situations par une grande diversité d'habitats depuis des habitats troglodytes dans la partie ouest jusqu'à de grandes maisons accrochées sur des terrains pentus clos de murs. Le côté sud de la *rue haute* est quand à lui bordé de maisons villageoises qui présentent des continuités de murs ou de murs de soutènement, ou encore de talus (qui présentent des problèmes de stabilité par endroit). Les murs de soutènement sont souvent le signe de la connexion d'une rue ou d'une sente perpendiculaire qui rejoint la D4 puis l'Oise (la photo 3 illustre ce propos). Ces connexions forment des lieux très caractéristiques de la commune qu'il s'agirait d'affirmer.

La *rue haute* est aujourd'hui le lieu privilégié de promenades pédestres et touristiques. Elle permet de découvrir l'histoire de la commune, en tant que regroupement de petits noyaux villageois, autant que sa position géographique, depuis Valhermeil jusqu'au quartier de l'église (photos 1 à 4). Si la partie est de la rue, jusqu'au château est relativement qualifiée, la partie ouest est par endroit peu entretenue et en mauvais état, perturbant ainsi le fil d'une continuité 'villageoise' assez remarquable. En effet si cette rue a perdu son caractère central dans l'organisation et les usages contemporains, elle n'en demeure pas moins une trace évidente de l'histoire d'Auvers et permet par le biais de sentes et de chemins d'accéder au plateau agricole.

- En jaune apparaissent les voies nord-sud reliant l'ancienne voie structurante, la *rue haute*, jusqu'à l'Oise. Certaines sont très anciennes telles que la rue Rémy ou le sentier de la ravine des Ponceaux (cf. cartes). Ces voies jouent aujourd'hui un rôle de desserte inter-quartiers sans pour autant être réellement qualifiées (place du piéton, matériaux, continuité etc.) pourtant ces voies permettent d'appréhender la profondeur de la zone d'accumulation du méandre sur laquelle Auvers s'est construite des coteaux à la rivière. Ces transversales racontent cette épaisseur que la D4 semble masquer, laissant entrevoir au promeneur ces séquences successives : les bords de l'Oise / quartier pavillonnaire / voies de chemin de fer / anciens coeurs de bourgs-D4-*rue haute* / coteau / plateau.



Relevé des sentes et des murs.
En rouge, les murs les plus caractéristiques
en vert, les sentes et chemins



1- Cette petite sente du Valhermeil est un accès aux parcelles arrières et aux boisements du coteau : elle est un lien au territoire. Elle pose le problème du ruissellement des eaux et de son caractère privatif puisqu'elle est aujourd'hui sans issues.

2- La 'sente rurale dits des jardins' du Valhermeil conduit le promeneur de l'Oise jusqu'aux flancs est de la ravine puis sur le plateau. Cette continuité (à l'instar des voies nord-sud citées précédemment) du cheminement ne se retrouve aujourd'hui pas dans le traitement de son profil et de son aménagement, cette caractéristique est à mettre en valeur dans une démarche générale de requalification et de confortement des sentes. D'autant plus que cette sente se mue au nord en chemin rural, présentant ainsi toutes les typologies de 'passage' rencontrées à Auvers-sur-Oise.

3- Exemple de requalification d'une sente : l'écoulement des eaux est géré par un caniveau central, les accotements sont jardinés par les riverains.

4- La sente de la gare, caractéristique des sentes auversoise, qui vient se raccorder en coude à la rue Daubigny soutenue par un mur ; elle semble aujourd'hui malheureusement peu entretenue.

Les sentes et chemins

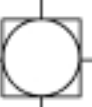
Probablement à cause de la topographie mouvementée du terrain d'implantation historique d'Auvers-sur-Oise en pied *haut* de coteau, les sentes sont relativement nombreuses et très caractéristiques des noyaux villageois et de leur relation au plateau.

Généralement d'orientation nord-sud, elles sont en quelque sorte la mémoire du mode de développement urbain originel des coeurs villageois.

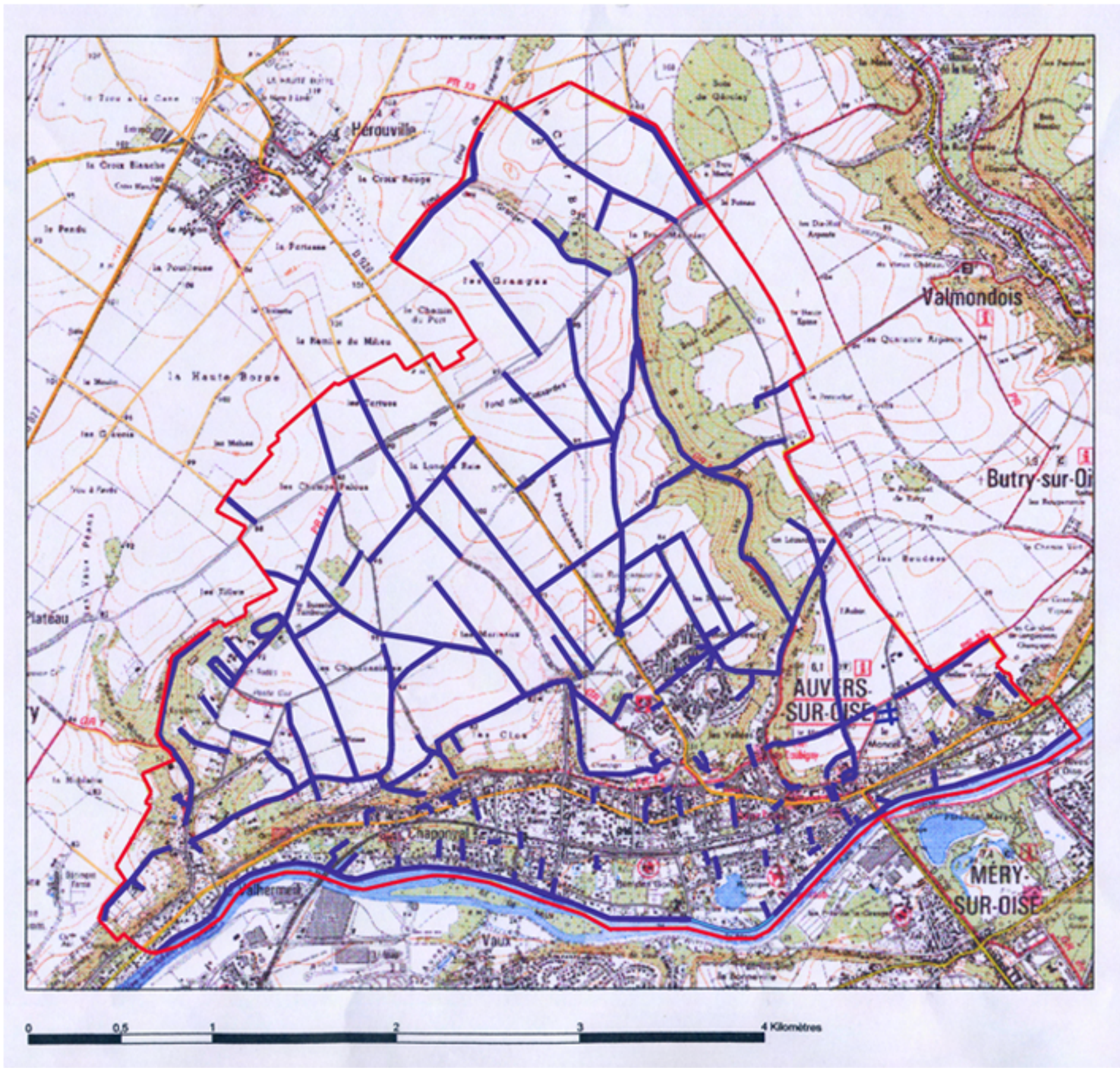
Étant donnée l'importance aujourd'hui très limitée, quasi inexistante, de la *rue haute* en tant que voirie de circulation, il semble qu'elle s'inscrive désormais pleinement dans le cadre d'un réseau à caractère piétonnier.

Les sentes y ont bien entendu un rôle primordial à jouer qu'il s'agisse de faciliter et d'agrémenter la promenade touristique ou de permettre aux habitants de se réapproprier la transversale de la commune : de la rivière au plateau.

Enfin il apparaît que certains îlots pavillonnaires sont traversés par des sentes (les Marolets au sud, ou les Berthelées sur le plateau), ce qui peut permettre d'utiliser cette typologie de voie caractéristique comme un élément fort de l'identité communale dans des tissus urbains divers et hétérogènes.



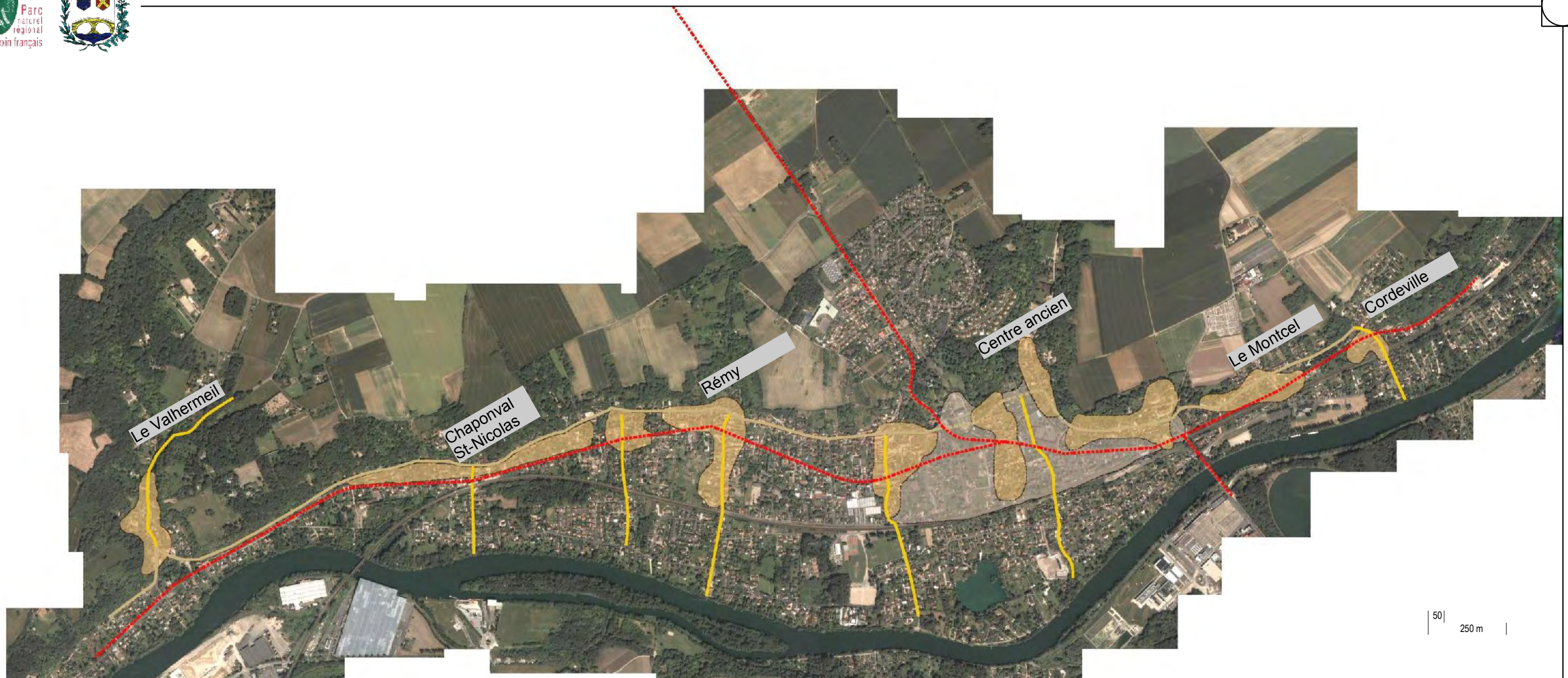
Carte des chemins





Une grande variété de sentes existent à Auvers. Certaines sont de véritables rues au gabarit étroit avec un fil d'eau de part et d'autre de la chaussée, d'autres sont d'étroits passages piétons ceinturés de murs, d'autres encore se transforment en chemins sur le plateau. Les sentes ne forme cependant plus un réseau de 'circulations douces' à Auvers-sur-Oise du fait de nombreuses discontinuités, mais plutôt des passages ponctuels et localisés dans le tissu urbain. Les sentes sont en quelque sorte des passages d'initiés, à l'instar du petit accès à la zone des *jardins ouvriers*. Il existe pourtant un véritable potentiel de projet dans l'affirmation de ces espaces et leur pleine participation à l'espace public. la plantation des accotements, les revêtements (surface minérale, imperméable ou semi-perméable, surface engazonnée etc.) et le traitement des écoulements sont autant d'éléments de qualification et de révélation du paysage auversois.



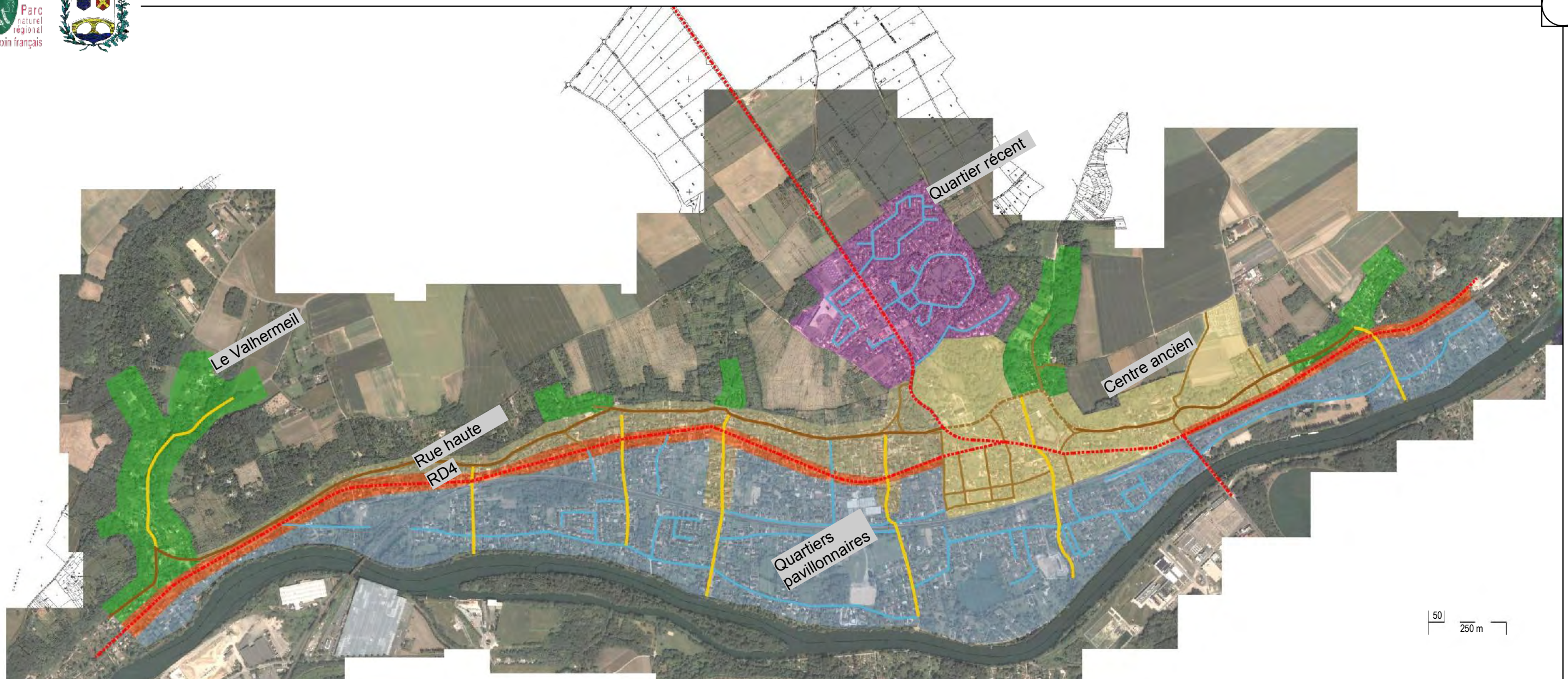


Ancien bourg, rue Rémy, vue en direction de l'Oise

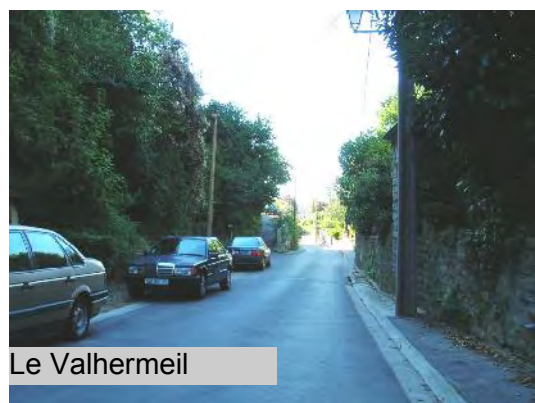
En jaune, les noyaux villageois anciens constituant le tissu urbain d'Auvers-sur-Oise. On observe qu'ils sont pour la plupart structurés par les voies nord-sud que nous évoquions précédemment. Aujourd'hui leur lecture est difficile du fait d'un tissu bâti continu et de la disparation de la polarité portée par chacun de ces centres anciens au profit du centre communal. Les franchissements des voies de chemin de fer diminuent la lisibilité de ces continuités et accentuent le sentiment de segmentation de l'espace urbain. Un traitement de ces *parcours* menant vers les bords de l'Oise pourrait retisser ces continuités qui ont participé à l'histoire de la ville.



station de Chaponval
rue de Chaponval menant jusqu'aux pieds du coteau boisé



Essai d'identification des entités urbaines
 en jaune et beige, les noyaux anciens
 en vert, les ravines
 en bleu, le tissu pavillonnaire XIX et XX ème siècle
 en violet les quartiers récents
 en rouge la D4 forme un linéaire particulier.



Le Valhermeil



Quartier récent sur le rebord de plateau



Centre ancien



tissu hétérogène près de l'Oise



LE VEGETAL DANS L'ESPACE URBAIN

Le paysage urbain d'Auvers montre une composante végétale globalement assez importante. Elle apparaît sous différentes formes ; par des vues qui s'échappent des axes des rues sur les coteaux boisés, par la proximité de l'Oise, par l'existence au sein des tissus construits de masses plantées, que l'on peut différencier selon qu'il s'agit de jardins privés, de parcs publics, ou de sujets isolés.

L'arbre (ou « l'entité verte ») dans l'espace public est peu représenté et il est aisé de lister les lieux dans la ville où sa présence est marquante. On le trouve néanmoins dans des usages classiques que sont l'arbre signal, ou arbre-repère, la mise en valeur d'un édifice construit ou d'une vue dominante, le soulignement d'une infrastructure (viaire le plus souvent), la plantation en masse qui masque ou qui ferme l'accès, etc,...

En revanche, le végétal du jardin privé s'impose très fréquemment à l'espace public, au-delà de ses clôtures et cela se constate tout au long du parcours des rues principales. On peut distinguer schématiquement deux secteurs urbains de densité plantée spécifique. En premier lieu la partie nord de la voie ferrée, qui comprend tous les quartiers anciens, centre historique et hameaux, donc le tissu dense, jusqu'aux franges du plateau, est la moins « verte », mais comporte la plus grande partie du végétal en espace public. La partie sud de la voie, jusqu'aux berges de l'Oise, est constituée essentiellement de tissus pavillonnaires, et de jardins, ce qui lui confère un paysage d'aspect beaucoup plus boisé et une ambiance plus fraîche.

Il reste dans la commune quelques jardins d'agrément de structure datant du XIXème siècle mais la majorité des nombreux jardins de la commune sont plus récents et ce sont eux qui actuellement garantissent la pérennité du patrimoine végétal de la commune.

A propos des arbres remarquables, il est à noter qu'en dehors de sujets importants contenus dans le parc du château de Léry et dans le parc Van Gogh, il subsiste peu d'exceptions nettement visibles dans la commune, hormis un ginkgo biloba et un catalpa (qui ont d'ailleurs subi une taille sévère).

Afin d'apprécier la présence du végétal dans la commune, il est intéressant de différencier l'existence « d'entités vertes structurantes », comme les parcs ou les bords boisés de l'Oise, et le végétal plus ponctuel que l'on rencontre dans le paysage urbain Auversois sous forme de sujet isolé ou de groupement d'essences.



Depuis le parc du château, une vision très végétale de la commune s'offre au regard



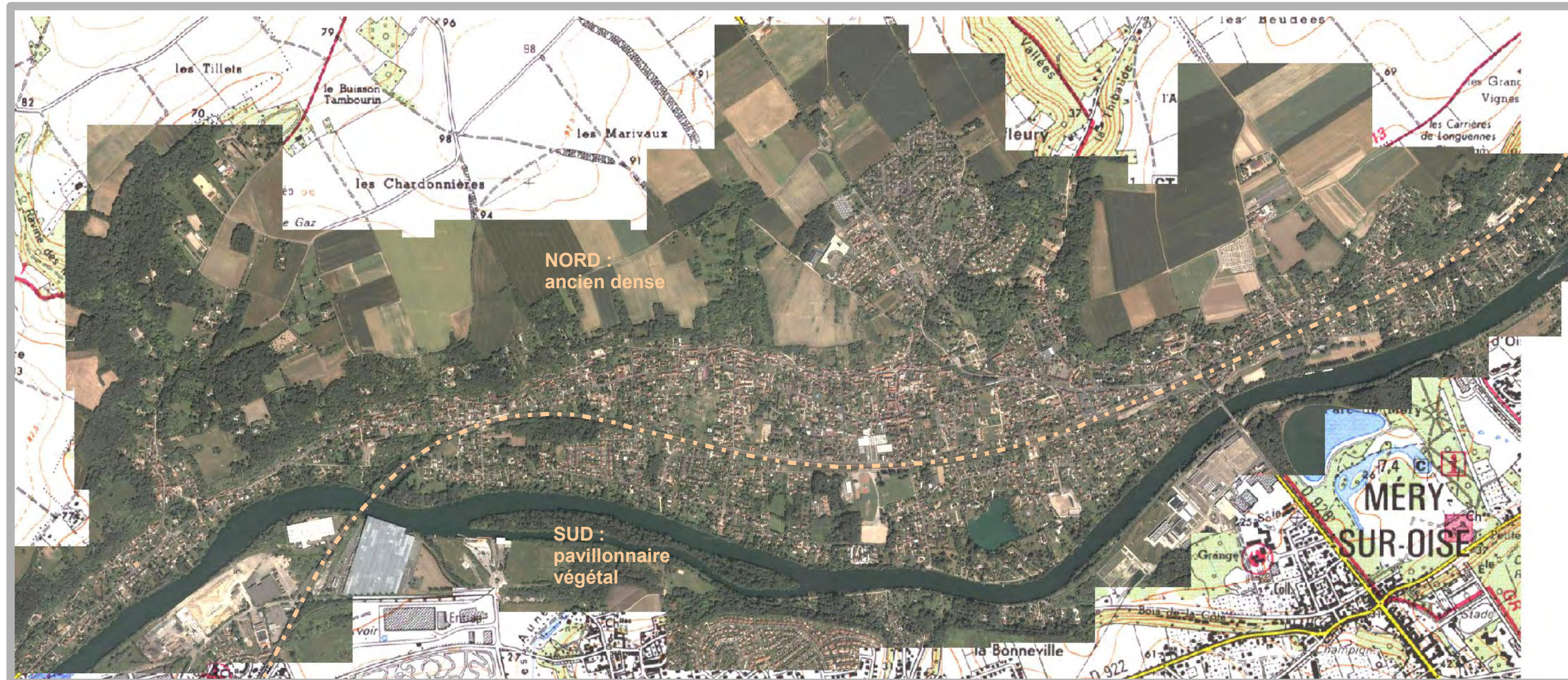
Vue de l'église, début XXème ; ambiance champêtre et absence de constructions au bord de l'eau. A droite grand hêtre pourpre, rue de Léry



Vue des berges et du coteau, depuis le franchissement de la voie ferrée, à nouvelle vision très « boisée » de la commune (ici cote Saint Nicolas)



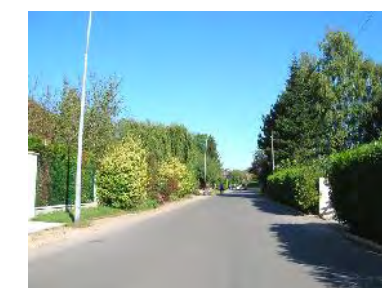
DIFFERENCIATION DES DEUX SECTEURS URBAINS



NORD :
ancien dense

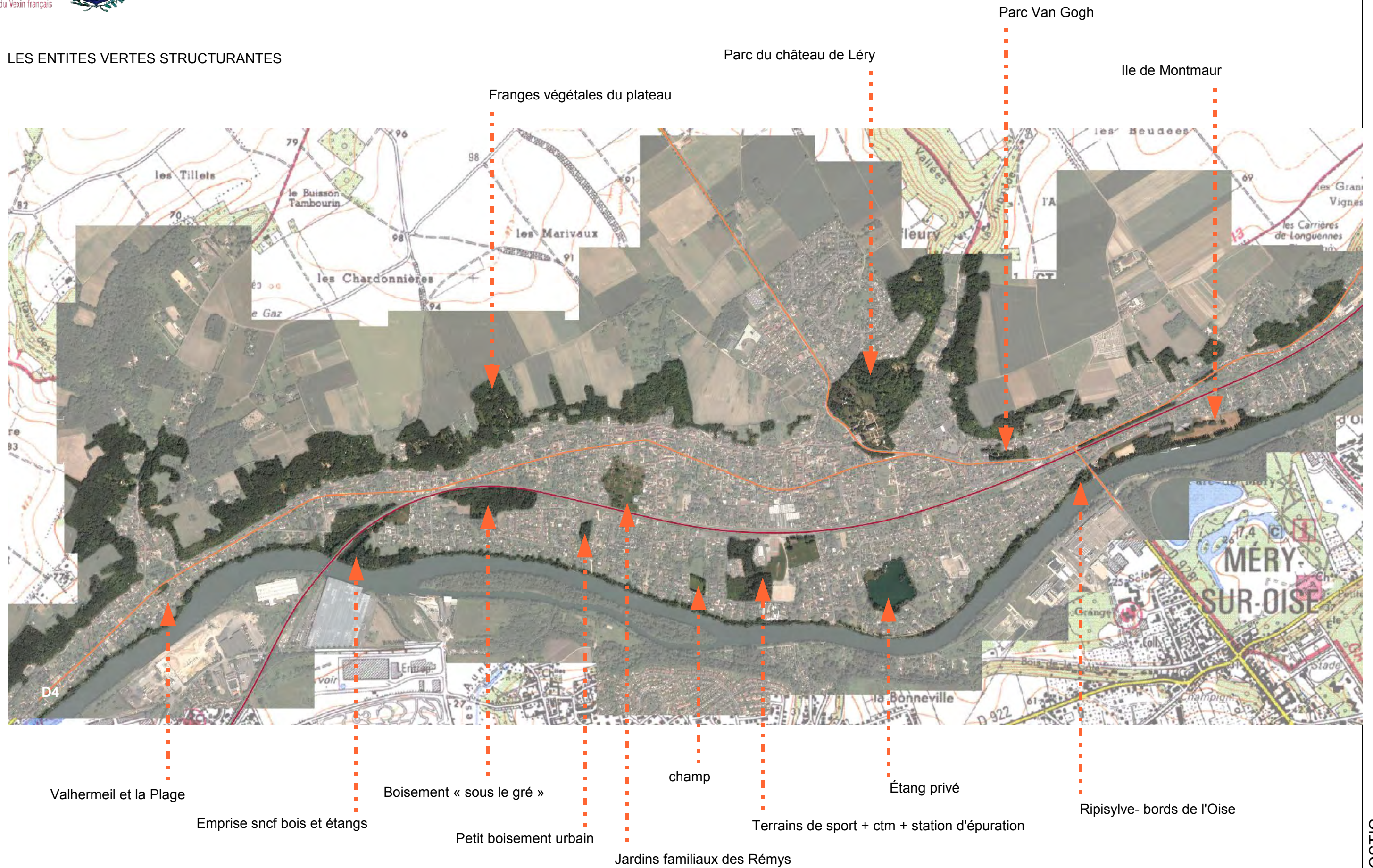
SUD :
pavillonnaire
végétal

Les ambiances des rues illustrent bien le rapport nord / sud dans la prééminence du végétal dans les parties proches de l'Oise et de la plus forte minéralité des axes anciens, du fait de la présence des murs de clôture, des pignons et façades des maisons.



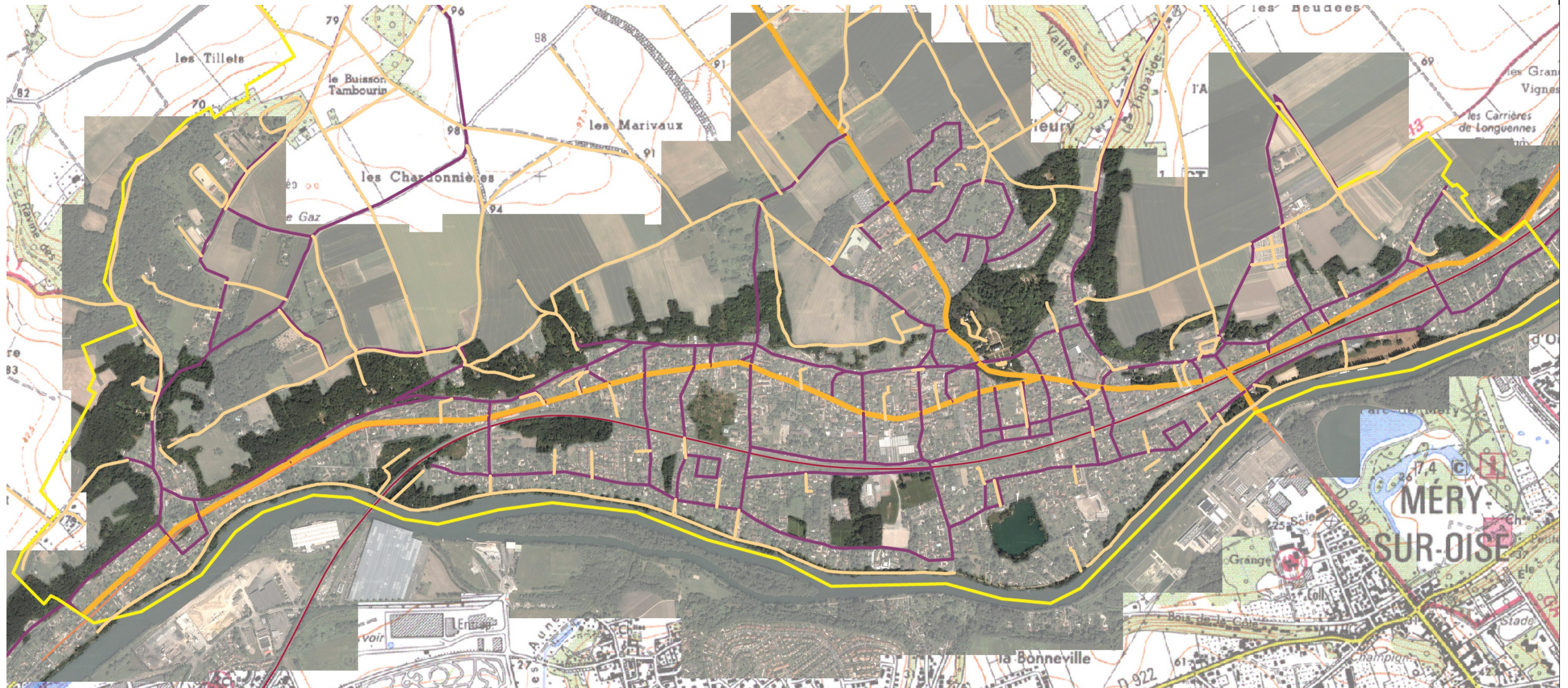


LES ENTITES VERTES STRUCTURANTES





LES ENTITES VERTES DANS LE MAILLAGE VIAIRE



Cette carte met en évidence un véritable paradoxe, ou un trésor caché : les entités vertes contenues dans les tissus urbains ne sont absolument pas connectées aux voies de circulation. Elle se situent le plus souvent en position de coeur d'îlot, inaccessibles même si elles sont visibles et de grande ampleur, ou totalement dissimulés derrière les murs pignons ou les clôtures de jardins. En revanche, la voie ferrée semble garantir la perennité et la tranquillité de certains de ces espaces (jardins des Rémys, bois de « sous le gré ») et les offrir à la vue lorsqu'on aborde Auvers par le rail, tandis qu'ils sont le plus souvent invisibles depuis la rue.

En résumé, les emprises vertes ne sont ni reliées aux chemins et aux rues, ni reliées entre elles.

- Limites communales
- Routes principales
- Routes secondaires
- Chemins principaux (non-imperméabilisés)



LE VALHERMEIL ET LA PLAGE



Plage



Coteau et parc

friche



L'entrée ouest de la commune se fait par le quartier du Valhermeil, où se côtoient quatre espaces verts importants : le parc privé qui laisse échapper des murs ses beaux sujets de peupliers, frênes et autres cyprès, en arrière-plan et très présent lorsqu'on approche d'Auvers depuis Pontoise, le coteau boisé, le terrain en friche situé en face du parc et, du côté des bords de l'Oise, la Plage.

Cet ensemble relié par la rue de la Plage et la sente des jardins constitue un élément de paysage qui demande une attention particulière en matière d'aménagement car il est un des rares lieux de la commune qui met en relation directe plateau, coteau et rivière.

Parking et sente des jardins





LE BOISEMENT, LIEUDIT « SOUS LE GRÉ »



Depuis la voie ferrée, le front végétal suit le parking de l'arrêt de Chaponval et constitue une masse verte importante qui se prolonge bien au-delà mais dont on perd la perception en cheminant sur la départementale 4



Le boisement du lieudit « sous le gré » se trouve en prolongation de la gare de Chaponval vers l'est, au coeur de l'îlot ceint par les rues de Chaponval, des Marolets, du Four et la voie Snf. Ce boisement humide, même s'il est plutôt vaste (environ X ha), est assez difficile à percevoir et à évaluer depuis l'espace urbain et il faut longer la voie ferrée dans son emprise et de manière assez inconfortable pour l'approcher de près. La lisière dense et la forte dénivellation constituent un front végétal en taillis assez épais pour rendre cet espace impénétrable et, par conséquent, confidentiel. Côté sud, il trouve ses limites dans les fonds de parcelles du pavillonnaire, sans qu'aucun chemin d'accès, même sauvage, ne semble exister depuis les rues adjacentes.



LES JARDINS FAMILIAUX DES RÉMYS



Le principe est identique pour les jardins familiaux des Rémys. Il s'agit d'un espace vert de coeur d'îlot, parfaitement isolé du maillage des rues alentour et accolé à la voie ferrée. Il est intéressant de noter qu'à Auvers, la plupart des espaces verts sont pratiqués par les promeneurs, les touristes, en somme une population étrangère à la ville. Les jardins des Rémys constituent le premier et peut-être le seul espace vert d'ampleur, dévolu exclusivement aux Auversois.

Les accès se résument aux fonds de parcelles privées et à un passage très confidentiel par la rue Guérin (photo de droite).



Vers le nord, le plateau et sa frange végétale au fond



Entrée ouest

On apprécie la pratique culturelle et l'aménagement par les habitants.



Le caractère très jardiné, la surface relativement importante, le soin apporté dans l'entretien et la culture de certains jardins confèrent à ce lieu une identité forte, un charme et une ambiance qui ferait presque oublier le caractère intra-urbain de cet espace. La présence de la voie ferrée en assure finalement l'intimité en limitant tout cet espace au sud, fermant ainsi tout accès direct depuis les tissus pavillonnaires bordant l'Oise.

LE PARC VAN GOGH

Rue du Général De Gaulle



mairie



Le parc Van Gogh est bien évidemment un espace vert central à Auvers, étant donné sa position, au coeur de l'ensemble église- mairie-gare-place urbaine-marché-château. En dehors de la qualité évidente des essences du parc, il faut regretter la congestion créée par la forte présence automobile à l'intérieur et en dehors du parc, rue du Gal De Gaulle, par son manque de raccordement au contexte, notamment au marché et, en conséquence, le caractère inopportun des ses allées. Par ailleurs, les constructions qui s'y répartissent (maison du parc, club des anciens, école) ou le jouxtent sont très disparates et peu mises en valeur. Le parc se pose aujourd'hui en incohérence dans le centre ville, tant dans son vieillissement, que dans son manque de lisibilité, de lien avec les éléments importants qui l'entourent. Il fait défaut à son rôle de pivot et de véritable lieu de convivialité pour les usagers.

Limites du parc : ouverture maladroite sur l'angle de la place du marché et opacité sur la rue du Gal De Gaulle

Manque de lisibilité de la terrasse, des bâtiments

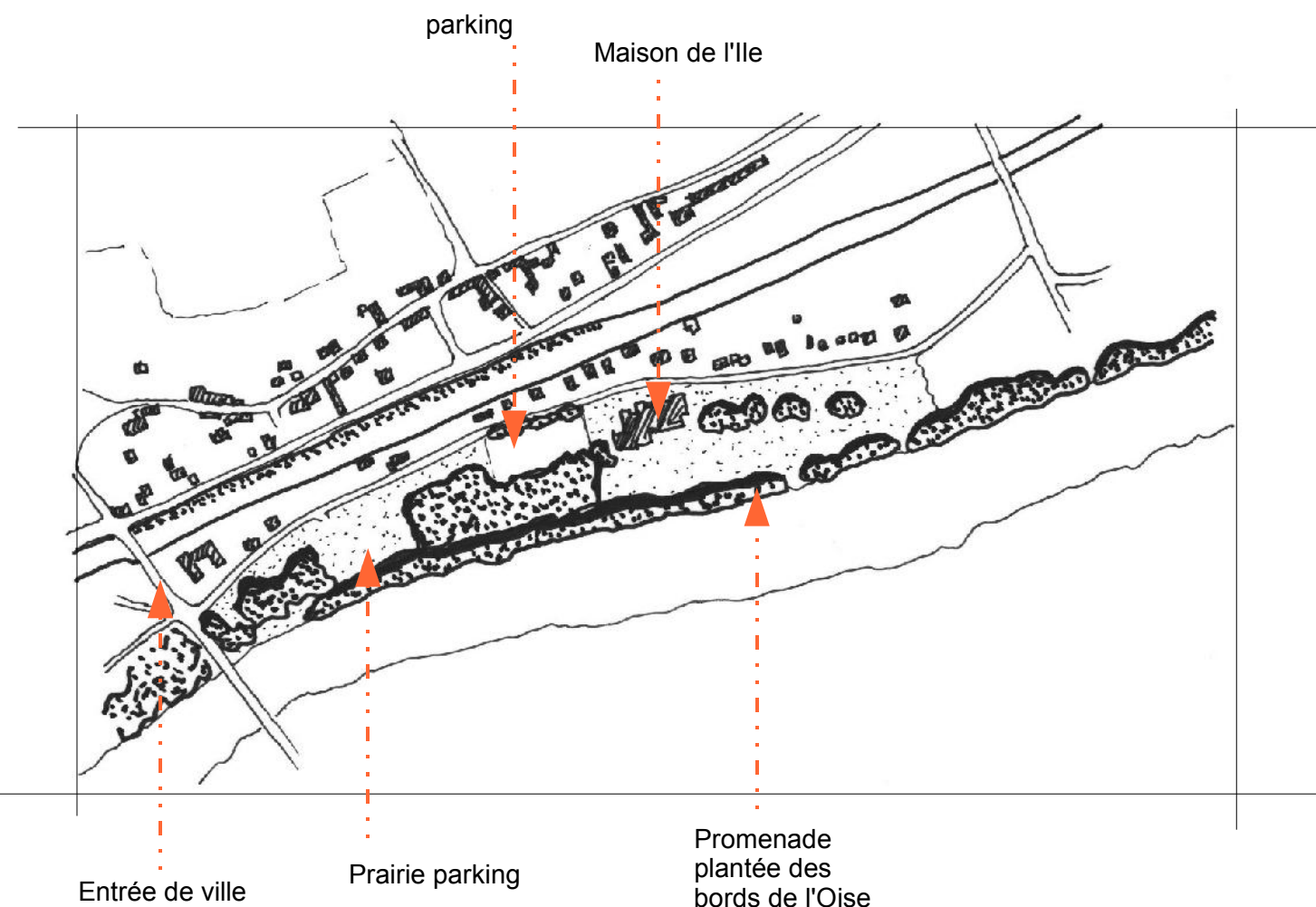
Trop forte présence automobile à l'intérieur du parc. Grignotage par les bâtiments et la surface en enrobé

Effet d'impasse et de délaissé au niveau du marché





L'ILE DE MONTMAUR



Ce vaste espace vert longe les bords de l'Oise de l'entrée de ville sud (pont D928) jusqu'au hameau de Cordeville quasiment intégralement dans le périmètre de prévention des risques d'inondation en intégrant des parkings sauvages en prairie, des stationnements en enrobé, une halte fluviale, la maison de l'île et une promenade plantée sur les berges de l'Oise.

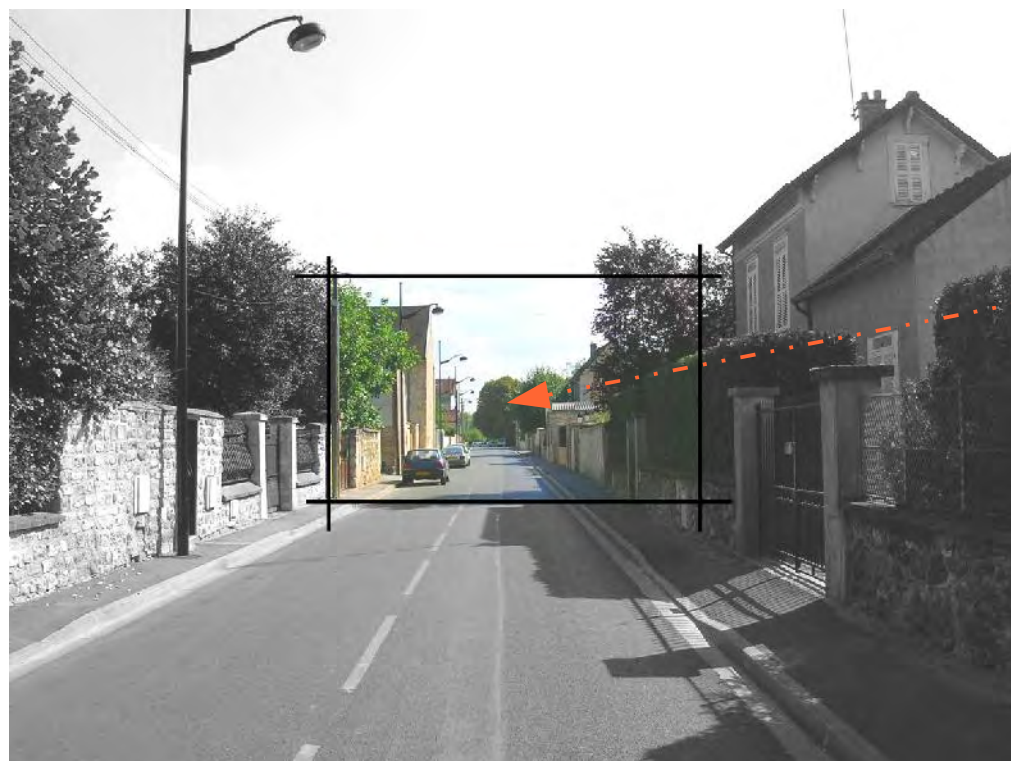
Le premier avantage de ce site qui s'inscrit comme l'ultime étape du chapelet d'entités vertes de la commune, est avant tout sa dimension. Il alterne en effet différentes ambiances, de prairie ouverte, de boisement ou d'accompagnement de la rivière. Il est aujourd'hui utilisé de manière anarchique, principalement comme stationnement du fait de sa proximité du centre ville. Cet usage non hiérarchisé nuit à sa véritable identité de parc et réduit son usage d'agrément à ses berges, alors même qu'il pourrait devenir, par quelques aménagements simples, un parc attrayant, réalisant l'interface entre la promenade 'nature' des berges et le parcours touristique de la ville. Il constitue de plus une entrée de ville fluviale à mettre en valeur et à relier à la rue du Gal De Gaulle.



Aperçu de l'île de Montmaur depuis l'entrée de ville sud, rue Marcel Martin. Au premier plan le stationnement utilisé aujourd'hui et la neutralisation des trottoirs par les voitures.



LE VEGETAL PONCTUEL : LOCALISATION ET EFFET



Marronnier

L'ARBRE ISOLÉ : à gauche, le marronnier de Chaponval marque la présence de la halte depuis très loin sur la départementale 4. De la même manière, un groupe de deux marronniers (à droite) qui semblent ne faire qu'un indique la position de la gare d'Auvers.



L'ensemble du paysage urbain d'Auvers est rythmé par le végétal, qu'il soit planté dans le domaine public ou privé. Certains arbres, en fonction de leur position, de leur taille, des ambiances qu'ils génèrent,...vont avoir pour effet de constituer un point de repère, un appel visuel, une mise en valeur de tel ou tel élément d'architecture, de masquer une vue, de caractériser un espace, etc,...

Dans ces cas, l'arbre permet de se repérer dans le paysage urbain, d'identifier les entités telles que les bords de l'Oise, le coteau boisé, de situer la gare,...

C'est le végétal qui, par sa densité, donne l'ambiance particulière des quartiers situés au sud de la voie ferrée, sachant que cette typologie provient quasi-exclusivement des jardins privés.

A droite, les deux arbres les plus remarquables depuis l'espace public (hors parc ancien) sont un gingko biloba et un catalpa qui a reçu une taille excessivement sévère

gingko

catalpa





La talus qui soutient la rue d'Hérouville et qui souligne le parc du Château est densément planté de robiniers qui sont un signal fort de l'entrée dans le centre ville.

L'ARBRE EN MASSE : le groupement d'arbres est la forme de végétalisation la plus répandue car elle permet de multiples usages, comme l'absorption visuelle d'une pente et la retenue des terres, le marquage d'un angle de rue saillant, qui évite l'érosion de cet angle, le remplissage d'un espace pour le rendre impénétrable,... on observe dans la commune une forme spontanée de groupement, c'est à dire une conduite de friche jusqu'à un état boisé en s'appuyant sur la dynamique naturelle, mais on a également bien évidemment des formes plantées dans les squares, les jardins.

L'effet de masse se ressent et occupe la vue, différemment selon qu'il est lointain, un horizon dans l'axe d'une rue, ou proche, le masse imposante d'un talus boisé.



La masse des jardins d'Auvers s'impose très tôt au paysage urbain de la commune, avec ses essences exotiques, parfois assez étonnantes.



A l'entrée ouest d'Auvers, on aperçoit assez tôt, au-dessus de Valhermeil, le coteau boisé qui donne un horizon et une image de la commune très 'verte'.

Square de la résistance : ce jardin matérialise l'angle entre le rue du Gal De Gaulle et la rue Fauquert et permet une halte, hélas trop importunée par la proximité des voitures





Le parc Van Gogh semble vouloir sortir de ses murs par la grande taille des essences qui le composent. Il impose au oaysage de la rue De Gaulle et aux éléments qui l'entourent un front boisé qu'il serait bon d'ouvrir à son contexte.



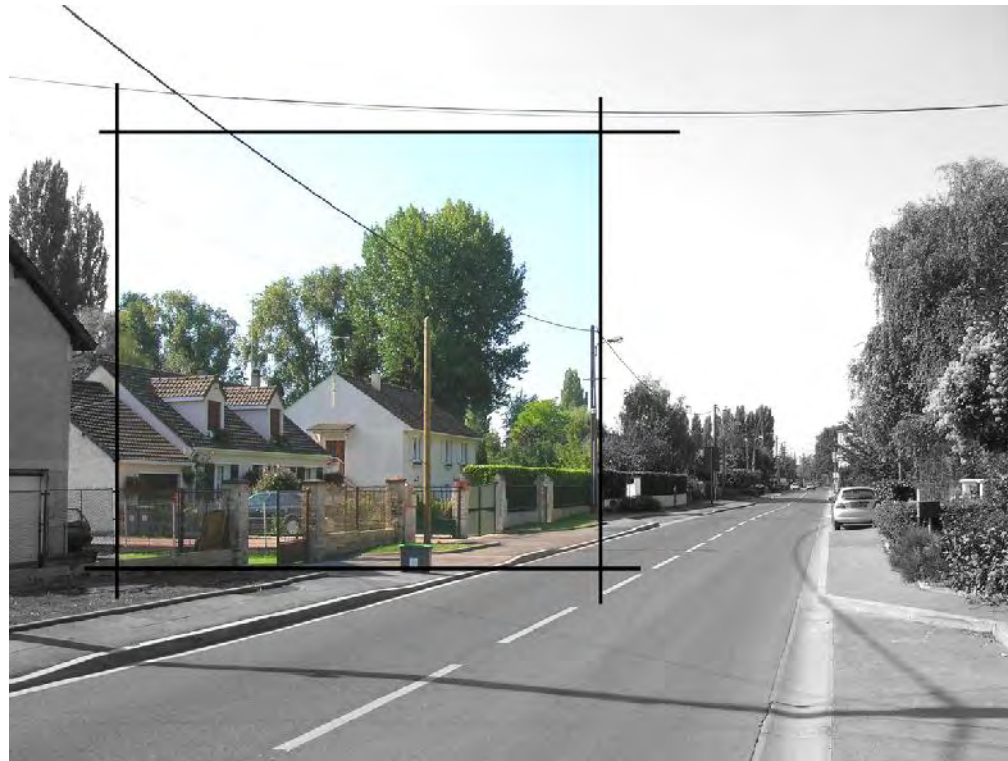
L'entrée est de la commune s'appuie, comme c'est la cas en différents lieux de la commune, sur la dynamique naturelle de boisement, ici l'amorce du coteau.

De l'entrée de ville sud jusqu'au quartier du Montcel, le talus qui sépare la départementale de la voie ferrée s'est boisé naturellement, semble-t-il, et cette dynamique de masse naturelle est entretenue, de sorte qu'elle présente une séquence de paysage dans la commune plutôt 'sauvage'.

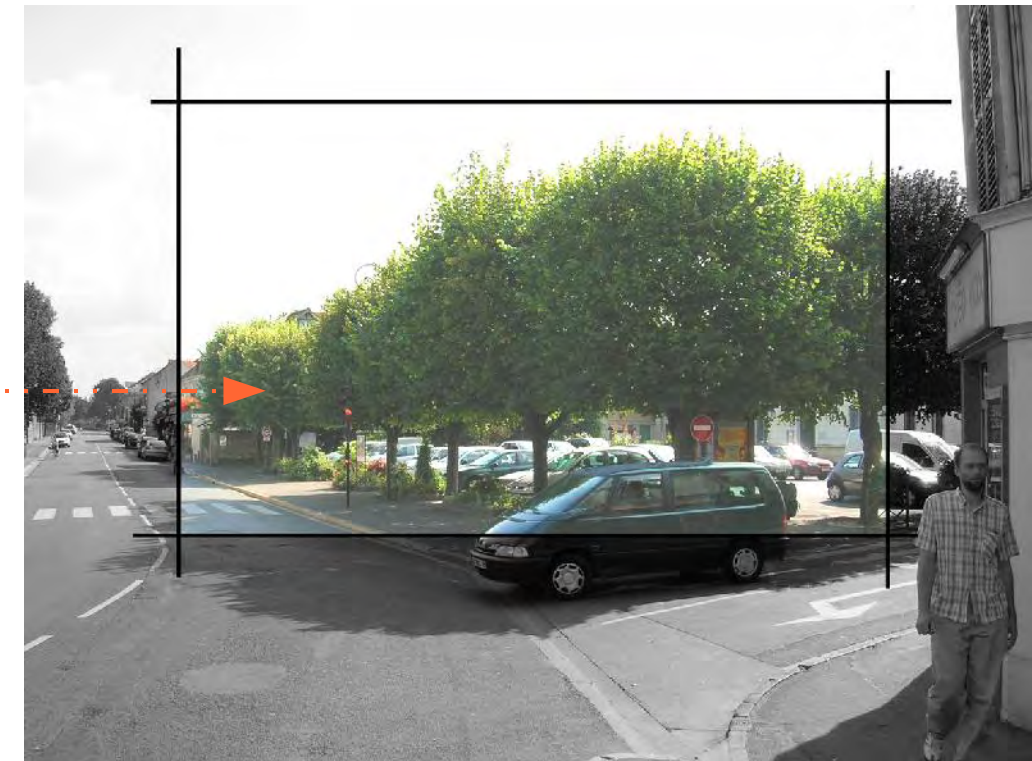




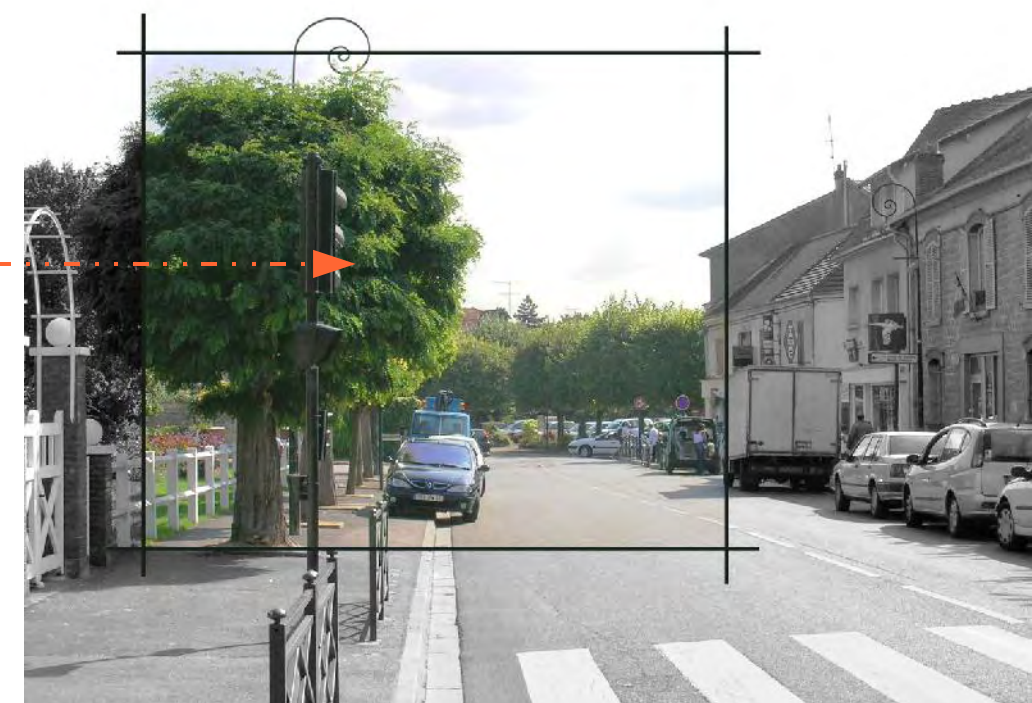
L'ARBRE EN ALIGNEMENT



On trouve assez peu de formes d'alignement d'arbres dans la commune. Néanmoins, elles se divisent en deux groupes : les alignements plantés dans le but de magnifier un espace ou un bâtiment et les reliques de haies brise-vent ou haies séparatives évoluées en haies arborées.



L'alignement de tilleuls qui ceint la place de la mairie présente une séquence végétale intéressante depuis la rue du Gal De Gaulle, par la prolongation de l'alignement des façades, mais qui tranche avec la qualité de la place (à reprendre). Par ailleurs, on peut noter qu'autrefois cet alignement intégrait la rue centrale à la place et marquait ainsi une véritable étape dans le cheminement de la commune.





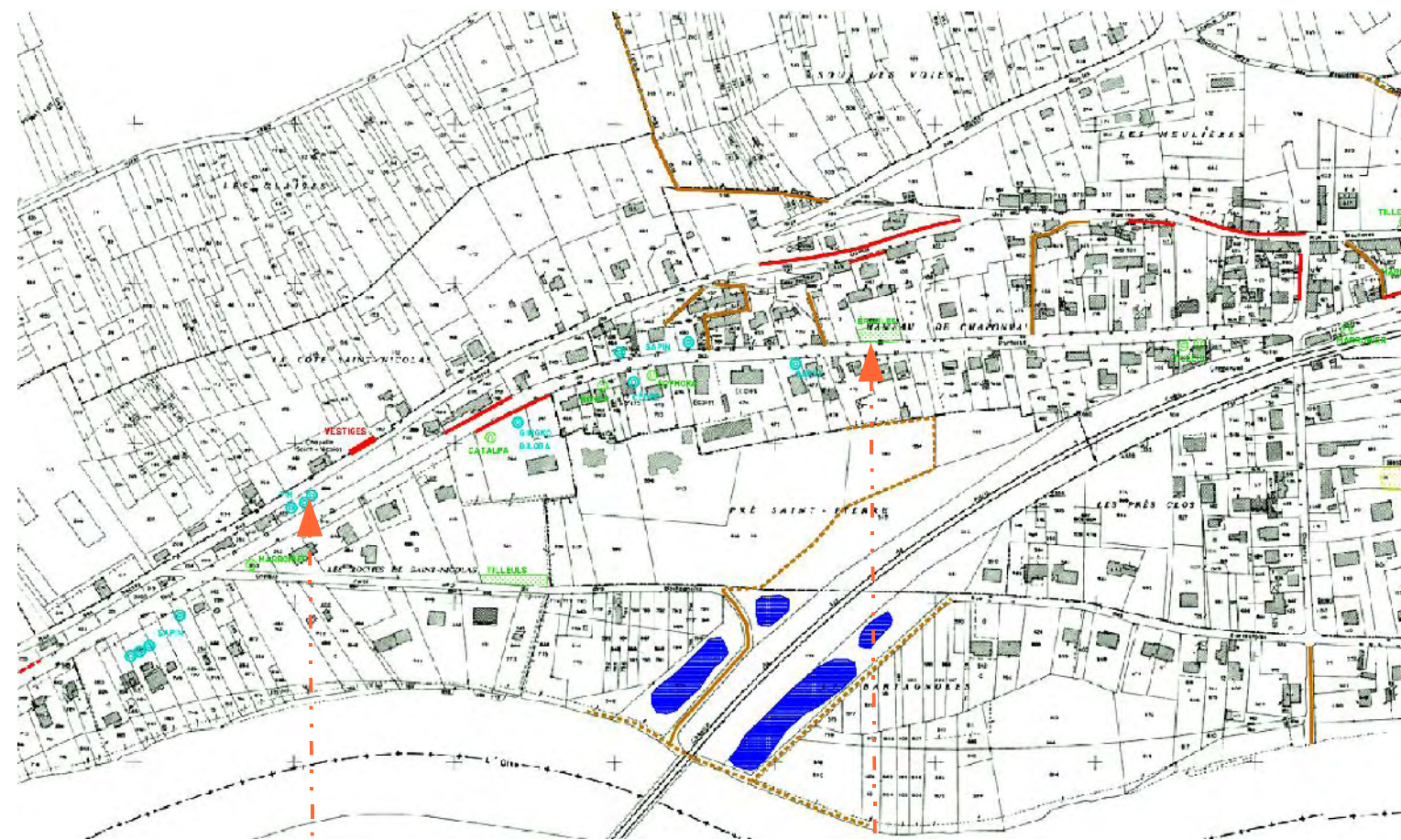
L'ARBRE DE 'MISE EN SCÈNE ARCHITECTURALE'

L'église est bordée d'un parvis et d'abords végétalisés assez ancien qui donne son caractère authentique à cet espace, figé par les représentations que l'on connaît. Les alignements de tilleuls devront à terme certainement être renouvelés dans un esprit de conservation de cet espace.



En contrebas, une haie bordant un mur, rue de Paris, est devenue un alignement important de tilleuls qui concourt à cadrer la vue sur l'église et son mur de soutènement depuis l'entrée de ville sud.

REMARQUES CONCERNANT LES ESSENCES ET LES ENTITES VERTES



conifère

feuillu

Exemple de relevé réalisé sur la commune au niveau de la côte Saint-Nicolas

1 - Globalement, les relevés de terrain mettent en exergue un chapelet d'entités vertes, parfois imposantes, liées souvent au fil conducteur de la voie ferrée, et qui ne sont pas reliées entre elles, alors qu'elle pourrait constituer un cheminement supplémentaire, parallèle à la trame de la berge et à celle des franges du plateau. En reliant transversalement ces trois structures à l'aide des sentes, on redéfinirait un véritable maillage vert qui joindrait les promenades d'ordre culturel et historique aux promenades nature.

2 - Par ailleurs, et d'une manière générale, il est intéressant de noter en arpentant les rues d'Auvers que les végétaux exotiques, et en particulier les conifères, participent de manière forte au paysage urbain, en raison de leurs dimensions, de leur couleur, de leur caractère persistant qui les rend encore plus présents en hiver. Les sapins et les cèdres plantés dans les jardins, car il s'agit là quasi-exclusivement de plantes d'espace privé, donnent un rythme et une verticalité aux rues (surtout la départementale) assez déroutante compte tenu des séries végétales indigènes de la commune qui comportent plutôt des feuillus. Ce paysage des rues illustre bien le relais qui est pris par les jardins pour conférer à la commune son ambiance verte et sa fraîcheur.

3 - L'arbre en ville n'est pas structurant pour la commune, il constitue en revanche une série de points relais (repère, square, place, parc,...) qu'il serait bon de relier en réintroduisant le végétal dans l'espace public à l'occasion de la redéfinition de certains secteurs de la commune.

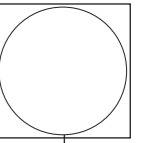


Au niveau de Cordeville ou depuis la départementale, les conifères sont omniprésents et témoignent d'une époque dans la plantation des jardins qui a impact sur le paysage urbain.



Auvers
sur Oise

CHARTE PAYSAGERE D'AUVERS SUR OISE
PHASE 2 - RECOMMANDATIONS



Le volet des actions communales propose d'agir sur la commune et son paysage, sur les secteurs fragiles qui sont aussi ses éléments de force: l'Oise et ses berges, le rebord du plateau, les ravines.

Elles visent à renforcer la protection des paysages liés à ces milieux naturels qui cernent le territoire urbain de la commune et sont importants pour la préservation de son cadre environnemental.

La charte prépare dans ce sens, la nécessaire intégration paysagère des futurs projets d'urbanisation qui sont prévus sur la commune, qu'ils se situent en extension ou dans une enclave encore naturelle du périmètre urbain.

Les entrées dans la ville d'Auvers-sur-Oise, comme les espaces publics, nous ont également paru peu évocateurs de son patrimoine et de son image. Par des aménagements simples, mais de qualité, des propositions de valorisation de ces espaces sont énoncées.

Enfin, la commune est pourvue de divers maillages (anciennes voies, sentes, trame verte et jardins) qui peuvent être reliés et mis en valeur.

SOMMAIRE

Protection des paysages et des milieux	53
Entrées de ville	56
Bords de plateau	61
Ravines	62
Extensions urbaines	63
Espaces publics - Place de la Mairie	66
Axe Rd4	69
Axe rue Haute	72
Autres axes structurants auversois	74
"Chemin" des Sentes	77
Trame verte	81
Devantures commerciales	88
Fiches de synthèse des actions	94
Programme pluricommunal avec Hérouville, volet 3 de l'étude	102



Berges de l'Oise et plaine alluviale

Localisation

Les berges d'Auvers-sur-Oise forment la limite sud de la commune sur un linéaire d'environ 5580 mètres. Les deux premiers kilomètres amont peuvent être considérés comme aménagés avec des berges empierrées et chemin de halage entretenu. La partie aval plus irrégulière accueille une végétation spontanée intéressante et des fortes potentialités écologiques

Problématique

Les berges de l'Oise font partie de la plaine alluviale majoritairement urbanisée en zone pavillonnaire.

Leurs vocations peuvent être multiples :

- espace de loisir et de détente,
- promenade et circulation douce
- espace jardiné paysager, patrimoine naturel de zone humide.
- plaines d'expansion des crues (notamment à l'amont)

Atouts :

Forte potentialité écologique des berges sur les parties non enrochées et sur les secteurs en vis à vis des parties enrochées (aulnaies, prairies...).

Importantes connexions avec le réseau hydrologique de la plaine alluviale constitué d'étangs et de rus dont certains ont été conservés à ciel ouvert.

Entretien et jardinage par les riverains.

Séquences variées présentant des paysages semi naturelle en relation avec le fleuve

Possibilité d'un cheminement continu sur l'ensemble des berges

Points sensibles:

Dégradation des berges sur la partie non enrochée dues :

- Au travail d'érosion par le batillage résultant de la navigation et au crues de l'Oise
- Au nombreux déchets verts (déchets de tontes et ligneux) entreposés sur les berges

Certains passages sont rendus difficiles et peu hospitaliers notamment sous les infrastructures de la SNCF

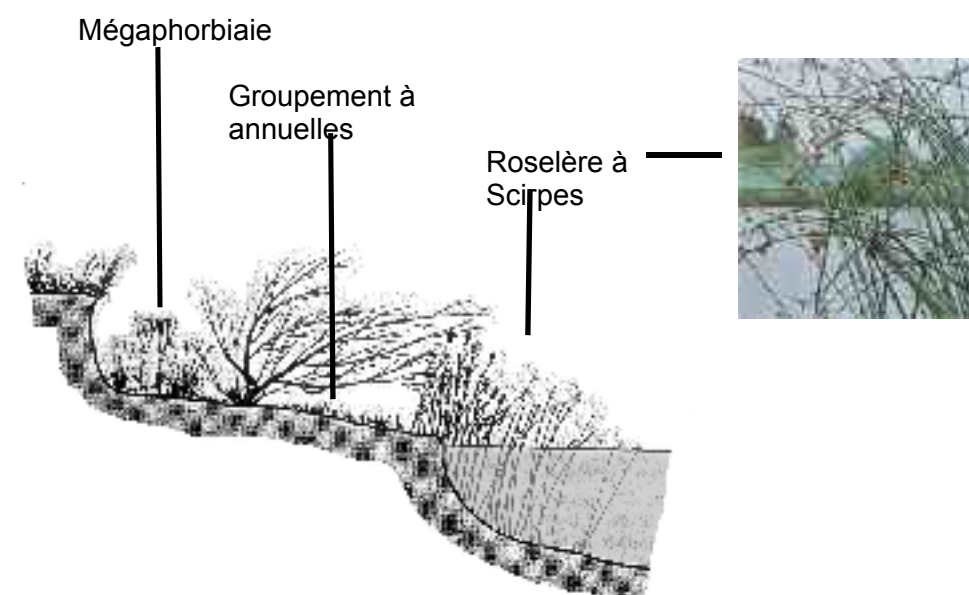
Aménagements vieillissants et hétéroclites de pontons privés.

Intervenants et Partenaires

Un partenariat avec le Syndicat mixte d'aménagement des berges de l' Oise est à développer
Département, Région

Illustration des milieux riverains présents sur l'Oise et la Seine au début du siècle

Thèse Allorge 1920



Les dépôts de déchets végétaux ne constituent aucunement une protection de la berge

Parcours sur les berges:
Ponceau en béton enjambant un ru





Berges de l'Oise et plaine alluviale

Orientations

Intégrer la relation au fleuve pour l'ensemble des aménagements concernant la plaine alluviale dans une réflexion globale.
Dynamiser cette relation en profitant des fortes potentialités écologiques offertes par l'Oise et le réseau hydrologique

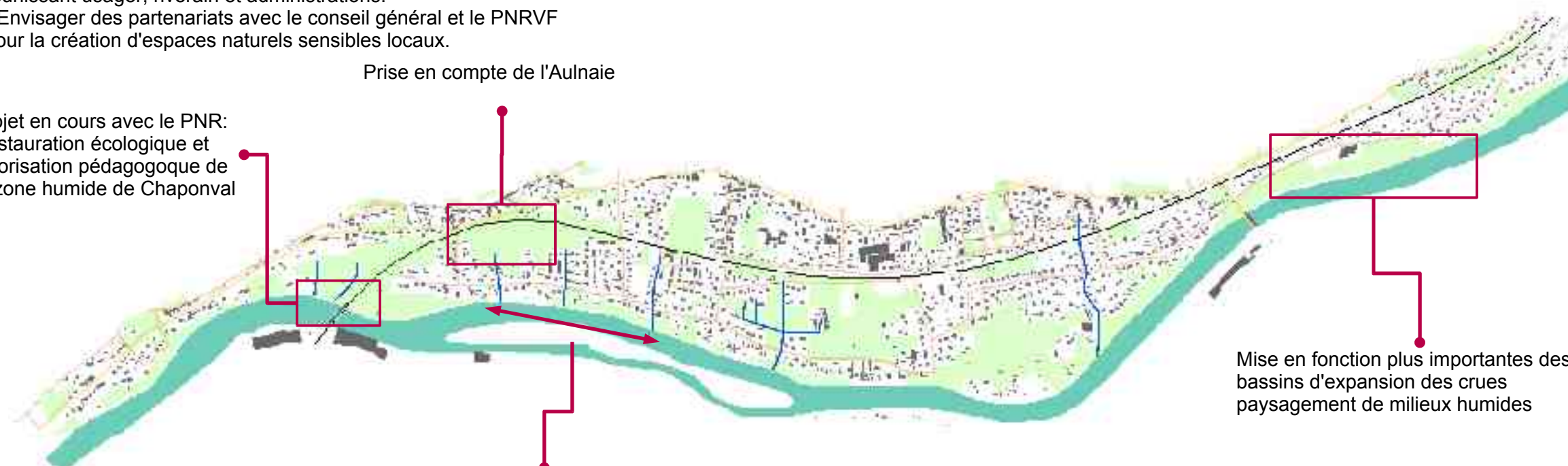
Intervention sur les berges à prévoir dans le cadre du Syndicat mixte des berges de l'Oise

Actions

- Projet de restauration d'une séquence de milieux écologiques traditionnels de l'Oise en s'inspirant du génie végétal.
- Recréer des milieux humides dans le cadre du projet d'entrée de ville.
- Protection et valorisation de l'Aulnaie par une gestion des abords et un respect des bilans hydriques
- Recenser les rus à ciel ouvert et inscrire leur réhabilitation à long terme
- Communiquer sur l'atout sensibilité des milieux riverains en mettant en place des modalités d'entretien et de convivialité réunissant usager, riverain et administrations.
- Envisager des partenariats avec le conseil général et le PNRVF pour la création d'espaces naturels sensibles locaux.

Prise en compte de l'Aulnaie

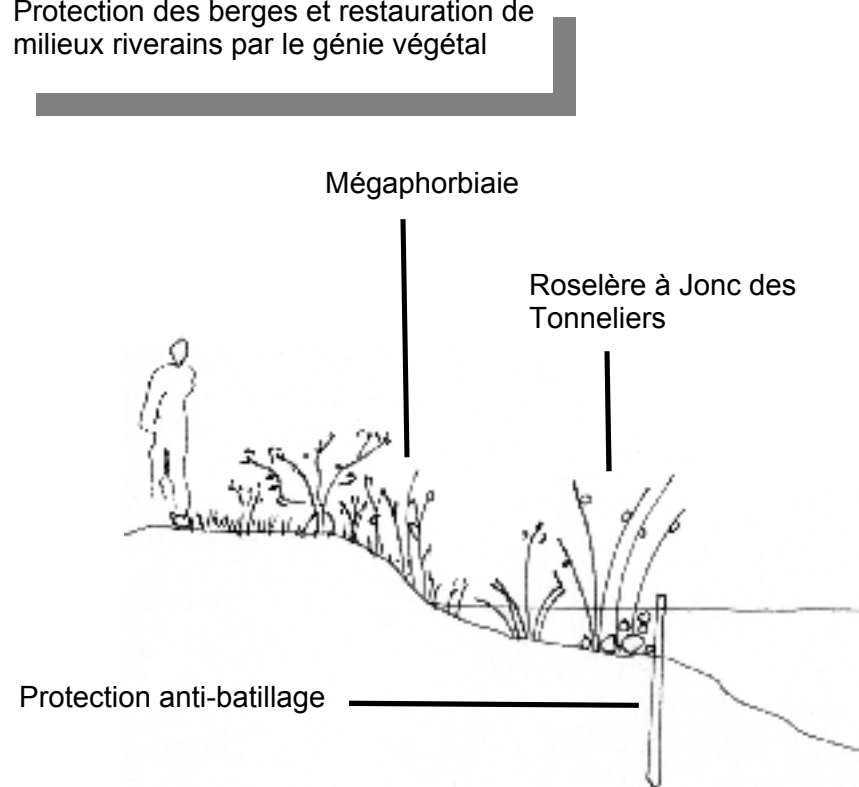
Projet en cours avec le PNR:
Restauration écologique et valorisation pédagogique de la zone humide de Chaponval



Protection des berges et restauration de milieux riverains par le génie végétal

Mise en fonction plus importantes des bassins d'expansion des crues
paysagement de milieux humides

Protection des berges et restauration de milieux riverains par le génie végétal



Joncs des Tonneliers
(*Scirpus lacustris*)



Entrées de ville

localisation

Entrée ouest de la commune, quartier du Valhermeil et de la Plage

problématique / enjeux

La contrainte géographique d'extension des différentes communes longeant l'Oise a généré un tissu construit quasi-continu qui perturbe désormais la notion d'entrée/sortie de ville. Néanmoins, certains espaces résiduels proposent un potentiel de projet qui devrait permettre non seulement de ré-aménager, lorsque cela est possible et souhaitable, de véritables effets de seuil, agissant sur l'identité de la commune et répondant également à des fonctions telles que le ralentissement de véhicules, mais ils permettent aussi de préserver les vues importantes, les approches progressives sur la ville.

Atouts

- espace disponible
- caractère du lieu, histoire de la commune (la plage)
- fort potentiel végétal
- proximité de l'oise
- sente de jardins et ru traversant
- coteau boisé

Contraintes

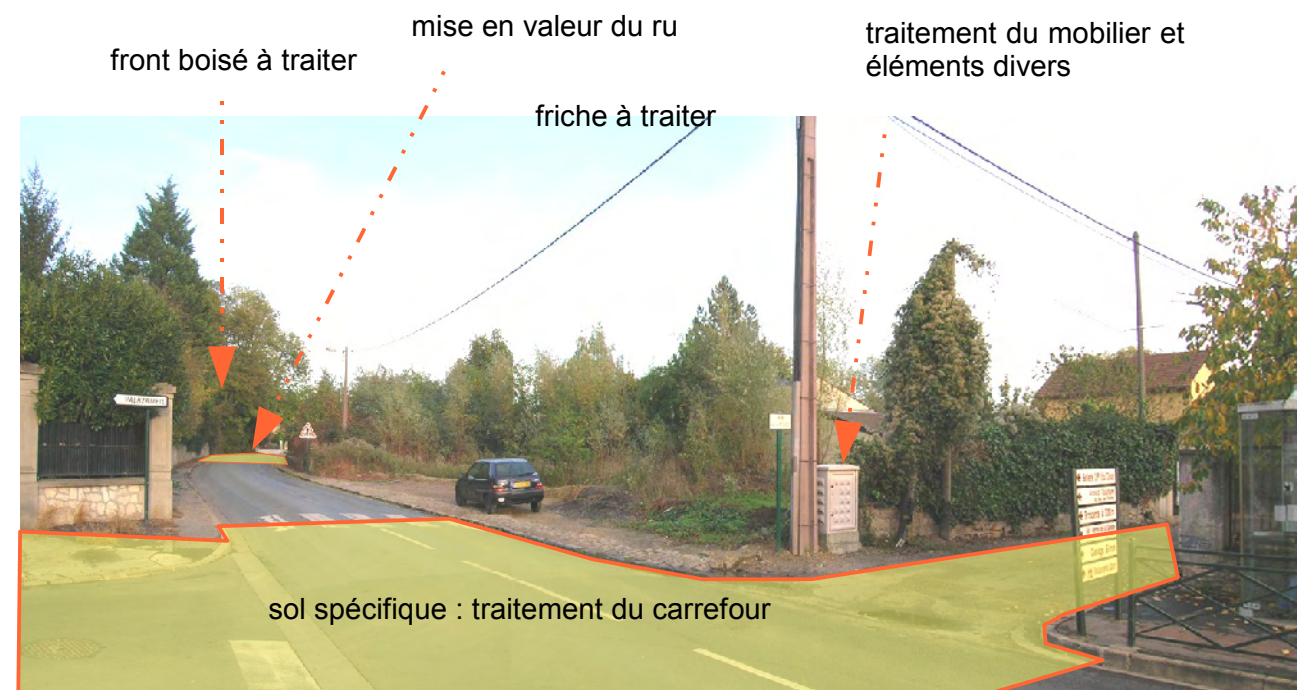
- présence d'un terrain en friche
- qualité des matériaux de sol
- dilution de l'entrée de ville
- vitesse des véhicules
- état du végétal
- perte du rapport à l'Oise

Orientations

- recréer un effet de seuil pour la commune
- retrouver une évocation de la rivière et révéler le ru
- ralentissement des véhicules
- traiter l'ensemble des espaces au sein d'un même projet cohérent

Actions

- aménager le terrain en friche
- aménager les deux carrefours (valhermeil-plage / RD et sentes de jardins / RD)
- mettre en valeur et rendre accessible le ru
- aménager le lieudit 'la Plage ' ainsi que la rue
- recomposition d'un front végétal de part et d'autre de la rue de Pontoise





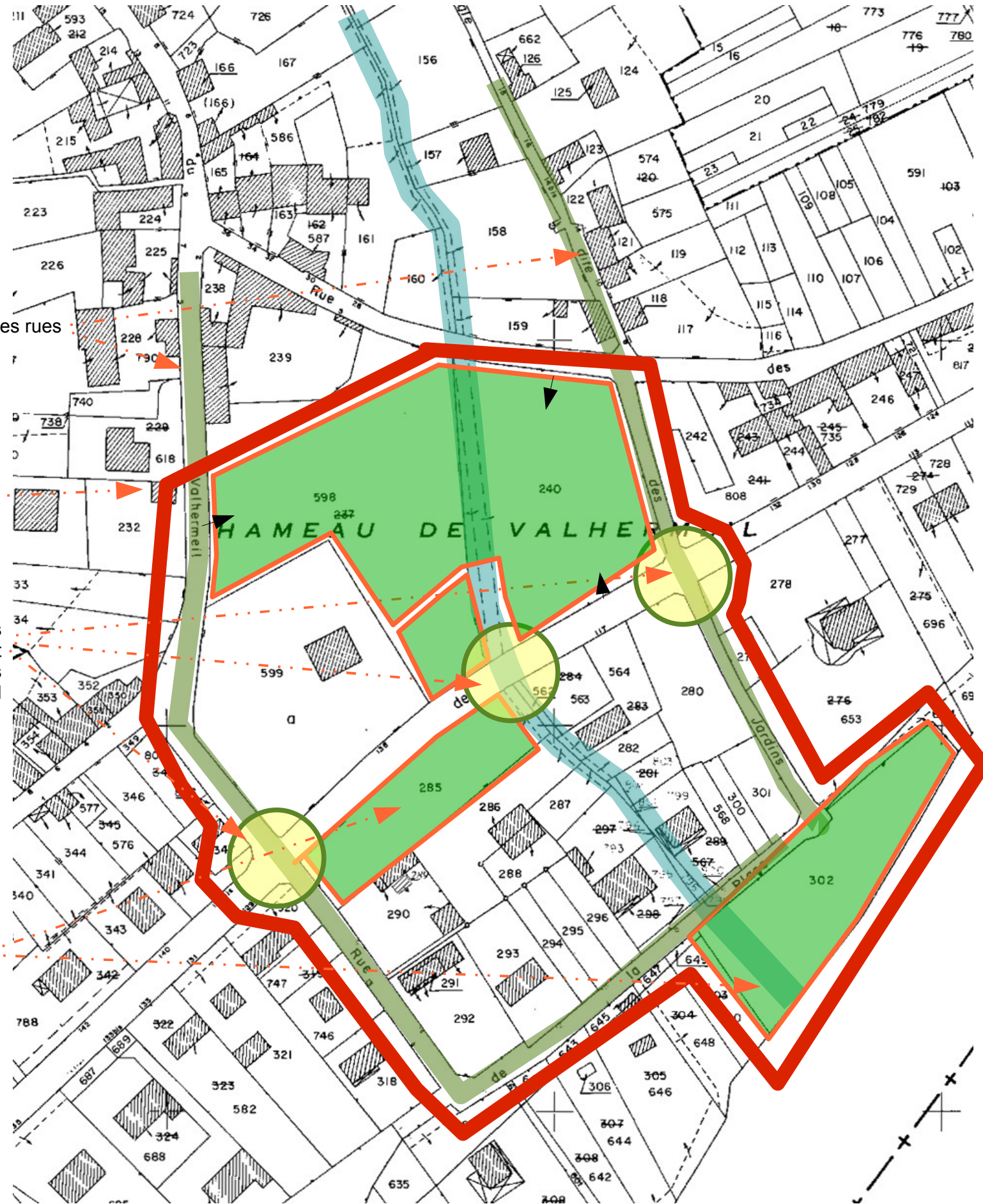
Témoin du haut lieu de la Plage

traitement spécifique des rues

Périmètre de réflexion

traitement transversal des carrefours et du ru (libérer et rendre accessibles ses berges aux piétons de nord en sud)

travail sur les différentes emprises aménageables (entrée et terrain des bords de l'Oise)





Entrées de ville

localisation

Entrée sud de la commune, depuis Méry sur Oise

problématique / enjeux

- mise en valeur de l'entrée de ville + effet de seuil + mise en scène de la vue sur l'église
- retrouver et mettre en scène la traversée des axes Oise / voie ferrée / route départementale
- inclure le parc de l'île de Montmaur dans la réflexion globale de l'entrée de ville
- traiter les éléments 'perturbateurs'

Atouts

- dimension géographique des lieux (condensé du rapport plateau/vallée)
- vue sur l'église
- potentiel végétal
- traversée des axes structurants de la vallée
- vues latérales

Contraintes

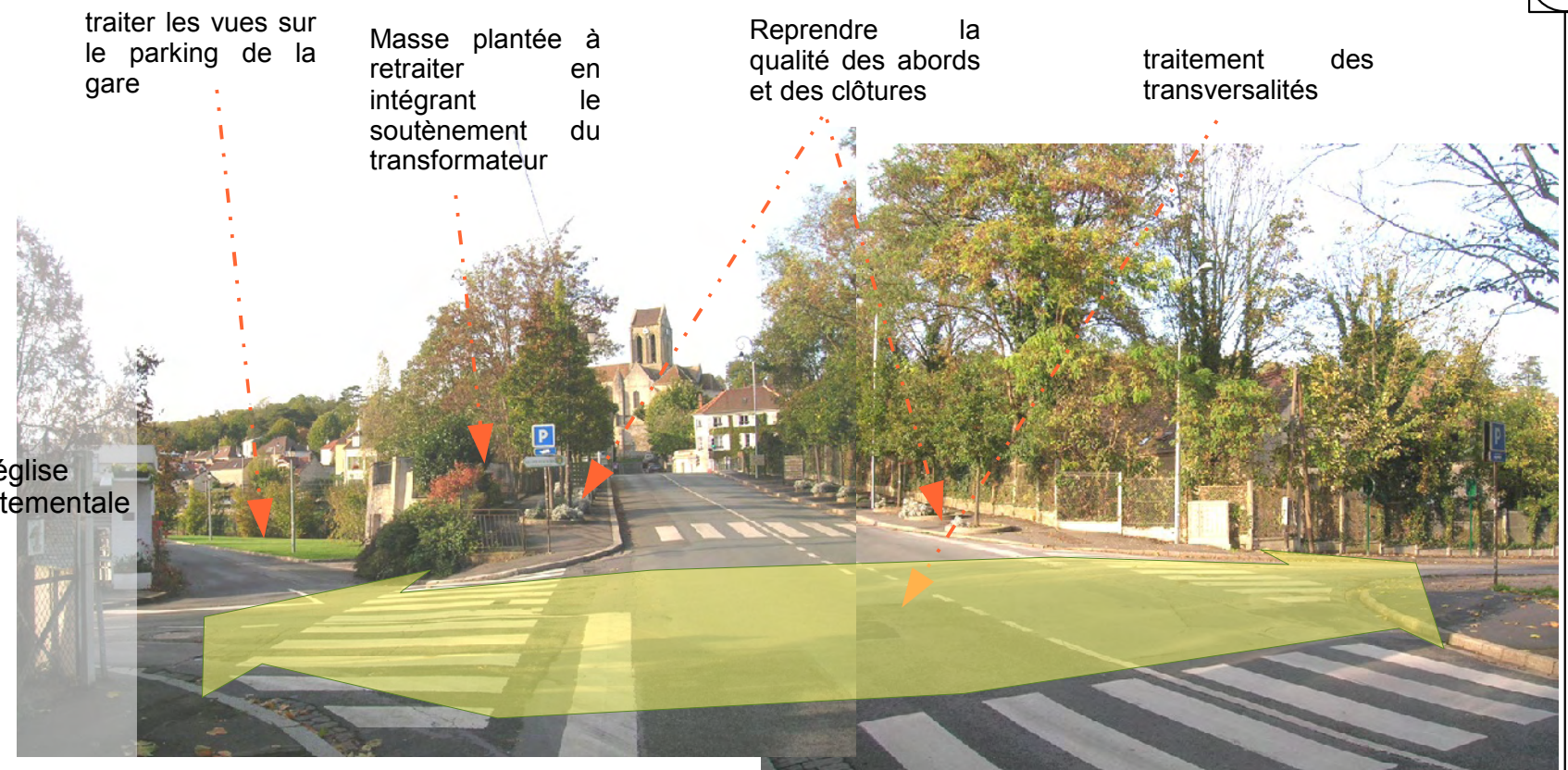
- manque de qualité des espaces latéraux
- qualité des matériaux de sol / mobilier / clôtures
- état du végétal
- stationnement automobile non réglementé côté Montmaur
- absence de traitement de la dénivellation côté parking de la gare

Orientations

- rendre lisibles les différentes traversées et les carrefours
- établir une logique de projet globale dans un périmètre incluant le parc, la départementale et ses latéralités, les rues Marcel Martin et Montmaur, l'accès au parking de la gare, le transformateur, le carrefour avec la rue De Gaulle

Actions

- aménager le parc de l'île, en créant simultanément un lieu d'agrément et en gérant les stationnements automobiles sur un mode 'paysager' (parking planté qui se fond dans le parc)
- traiter la route et ses abords immédiats (qualité des clôtures) par des matériaux qualitatifs
- aménager les lieux accessibles au regard, comme le parking de la gare, les amorces de rues, le carrefour rue du Général De Gaulle / rue de Paris
- traitement de sol spécifique aux traversées, pour ralentir les véhicules





Périmètre idéal de réflexion pour l'entrée de ville sud



DIVERSITÉ DES PAYSAGES TRAVERSÉS PAR LA PÉNÉTRANTE SUD

ACTIONS ET RECOMMANDATIONS



Entrées de ville

localisation

Entrée est de la commune, depuis Butry

problématique / enjeux

La même contrainte physique évoquée pour l'entrée ouest, a établi une continuité entre les villes qui longent l'Oise, si bien que les effets de passage d'une commune à l'autre sont noyés dans un continuum routier sans repère. Cette situation est d'autant plus évidente ici que l'histoire a noué et dénoué les coeurs de villages au sein d'une même entité. La question est de savoir s'il est possible et opportun de marquer le seuil d'entrée de la commune.

Atouts

- coteau boisé
- caractère végétal de l'entrée

Contraintes

- resserrement dangereux de la voie
- absence d'accotements

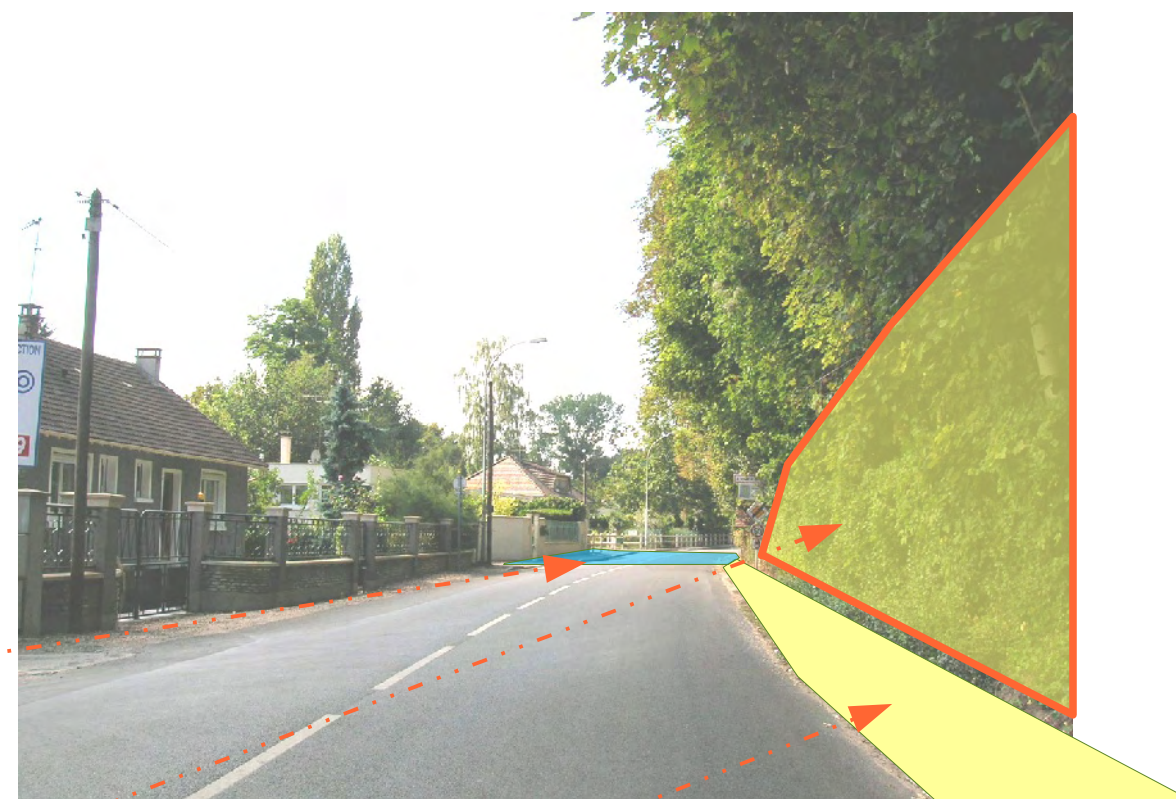
Orientations

- recréer un effet de seuil pour la commune

Actions

- aménager la masse boisée en la 'sculptant'
- reculer le front végétal pour libérer une vue plus lointaine
- procéder à des retenues de terres dans un vocabulaire valorisant pour l'entrée

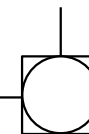
traitement au sol d'un seuil



Traitement de la masse boisée et du talus : recul du feuillage pour améliorer la visibilité, soutènement des terres.

libération d'un accotement





Entrées de ville

localisation

Entrée nord de la commune depuis le plateau

problématique / enjeux

Les rond-points qui sont de plus en plus fréquents à l'entrée des villes, notamment pour des questions de sécurité routière, sont devenus des entrées à part entière. Les emprises qu'ils libèrent offrent un potentiel d'aménagement sur lequel parfois on perd la notion d'entrée, pour aménager un lieu en tant que tel, allant même jusqu'à se déconnecter de la ville et de la fonction qu'ils occupent.

Atouts

- situation du site, première approche de la ville
- proximité des nouveaux quartiers et des équipements

Contraintes

- aménagement excessif, en matière de plantations

Orientations

- redonner une lisibilité sur la pénétration dans la commune
- marquer la rupture de plateau, à la fois limite d'extension nord maximale de l'urbanisation et future lisière entre plateau agricole et espace urbain

Actions

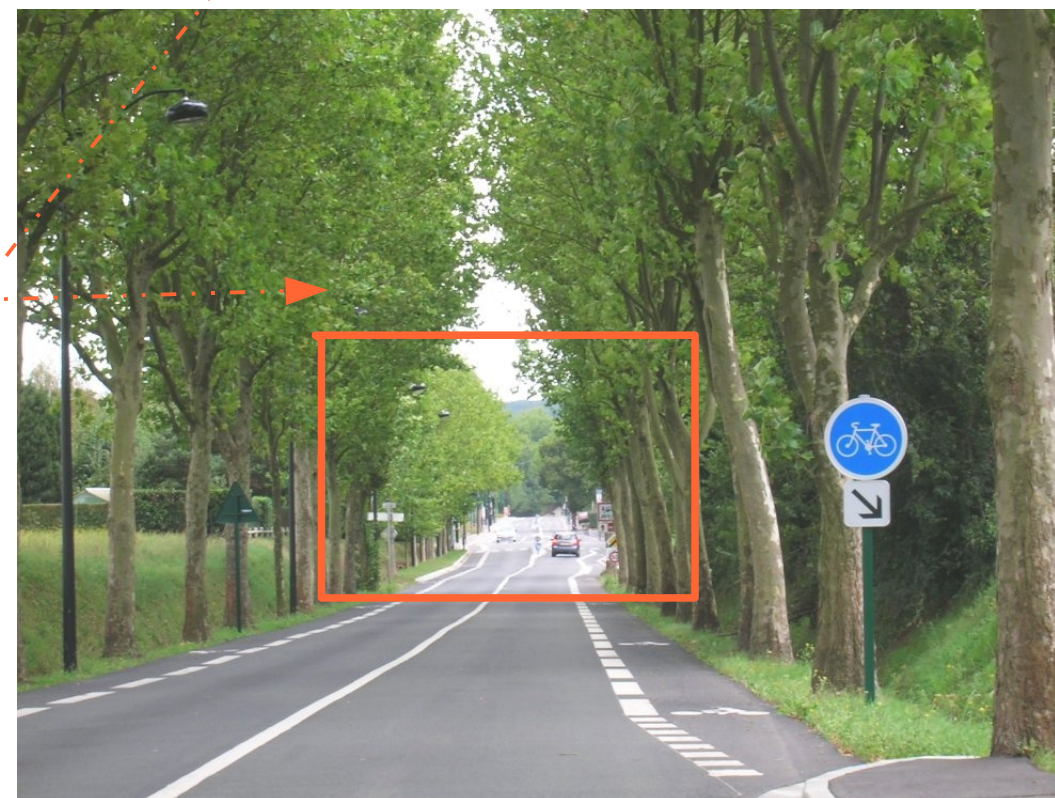
- modifier les choix de plantation et les redéfinir dans une logique plus globale de composition d'une lisière pour la ville, gérant les extensions futures
- 'scalper' le rond-point pour laisser s'échapper le regard
- envisager pour les futures extensions urbaines des typologies plus denses et structurantes (en favorisant les voies traversantes s'inscrivant dans le maillage viaire) que les récentes extensions de type pavillonnaire
- concevoir ces extensions nord de la Commune au regard de 'l'identité communale', l'urbanisation plus récente du haut de la commune en faisant jusqu'à aujourd'hui largement fi



Recomposition d'une lisière homogène qui prépare l'urbanisation éventuelle et future de la commune. Cette lisière est à la fois une limite à ne pas dépasser (car elle marque géographiquement la rupture de plateau), et la future limite entre le plateau agricole et le tissu urbanisé.



abaissement du plateau du rond-point et rétablissement du rapport visuel à la ville





Bords de Plateau

Localisation

Les bords de plateaux font transition entre le plateau cultivé et l'escarpement ou les ravines . Ils forment une bande de 3 à 400 mètres de large sur environ 6 à 7 kilomètres.
Topographiquement, on peut distinguer une ligne d'accélération de la pente principalement localisée sur les sables de Monceaux et une partie en « avant plateau » accueillant l'urbanisation récente.

Problématique

Historiquement, les bords de plateaux d'Auvers étaient cultivés en vignes. Aujourd'hui, ils constituent une mosaïque paysagère riche et diversifiée mêlant habitat dispersé, jardins, prés, cultures et potagers, activités équestres ...
L'enjeu étant d'orienter les mutations possibles souhaitables tout en conservant cette forte diversité paysagère. Et de maintenir des activités compatibles avec les risques d'érosions.

Atouts :

- Présence de bosquets et de haies marquant le paysage à la fois depuis le plateau et depuis la plaine...
- Présence d'un réseau de chemins conviviaux
- Bonne exposition

Points sensibles:

- Pente et risque d'érosion pouvant entraîner un affaiblissement de l'escarpement
- Nombreux terrains peu entretenus avec développement de friches
- Implantation non maîtrisée de « cabanes »

Programme en cours:

- Restauration et plantation de verger dans le cadre d'un programme initié par la commune avec l'aide du PNR

Orientations

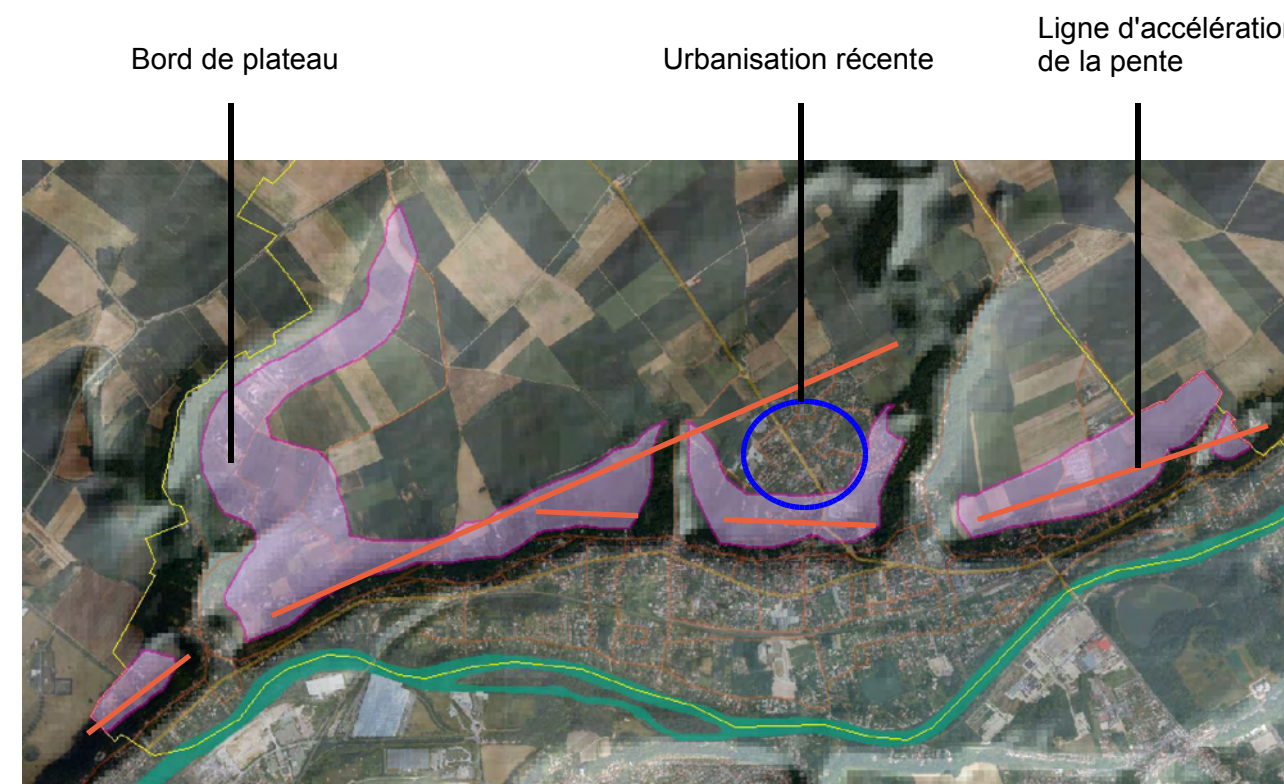
Dans le cadre du PLU:

- Définir un règlement de zone permettant de répondre au contexte particulier aussi bien en terme d'architecture de paysage et d'activités souhaitables.
- Mettre en place un axe de travail pour la gestion des bois et l'identification des propriétaires
- Garder un parcellaire varié permettant une diversification.
- Préserver la priorité des cheminements piétons en cas de mixité.
- Envisager la création d'un espace naturel sensible local avec le soutien du Conseil Général

Jardin en bordure de plateau, transition entre la zone nouvellement urbanisée et les cultures



Ancien hangar abandonné entouré par une friche arbustive. Bord de plateau au-dessus de la ravine des Molues





Ravines

Localisation

Entailles perpendiculaires au plateau, les ravines se présentent soit comme des longues vallées encaissées pour les importantes et les plus profondes d'entre elles soit comme de petit talweg abrupte pour les marquant le début d'érosion. Comme les deux principales encadrant le territoire à le territoire d'Auvers: comme à l'ouest celle des Molues (Vallée de Cléry) débouchant sur le Valhermeil, à l'est celle des Vallées progressant jusque se le territoire d'Hérouville.

Problématique

Les ravines constituent des entités géomorphologiques d'érosions très particulières liées à la structure du plateau. Ce sont des espaces sensibles du point de vue écologique et paysager susceptibles de recevoir des dégradations: coulée de boues, dépôts et activités non contrôlées ... Difficiles à valoriser, les ravines sont aussi des points d'entrées pour les chemins menant de la plaine au plateau.

Atouts :

- Présence de milieux écologiques de grand intérêt liés aux boisements de pente.
- Cheminement agréable à travers des paysages semi naturels.
- Restent peu touchées par les aménagements.

Points sensibles:

- Pente exutoire des « coulées boues » provenant du plateau.
- Voirie ou chemin servant de talveg pour les eaux de ruissellement
- Déversement direct d'eaux pluviales depuis l'amont sans précautions.
- Trace de dépôts divers et signe d'eutrophisation en limite du plateau cultivé.
- Activité de loisir dégradante pour les milieux naturels et les sols

Projet en cours:

- Restauration et valorisation pédagogique de la carrière avec le PNR

Orientations

- Renforcer la protection environnementale de ces sites

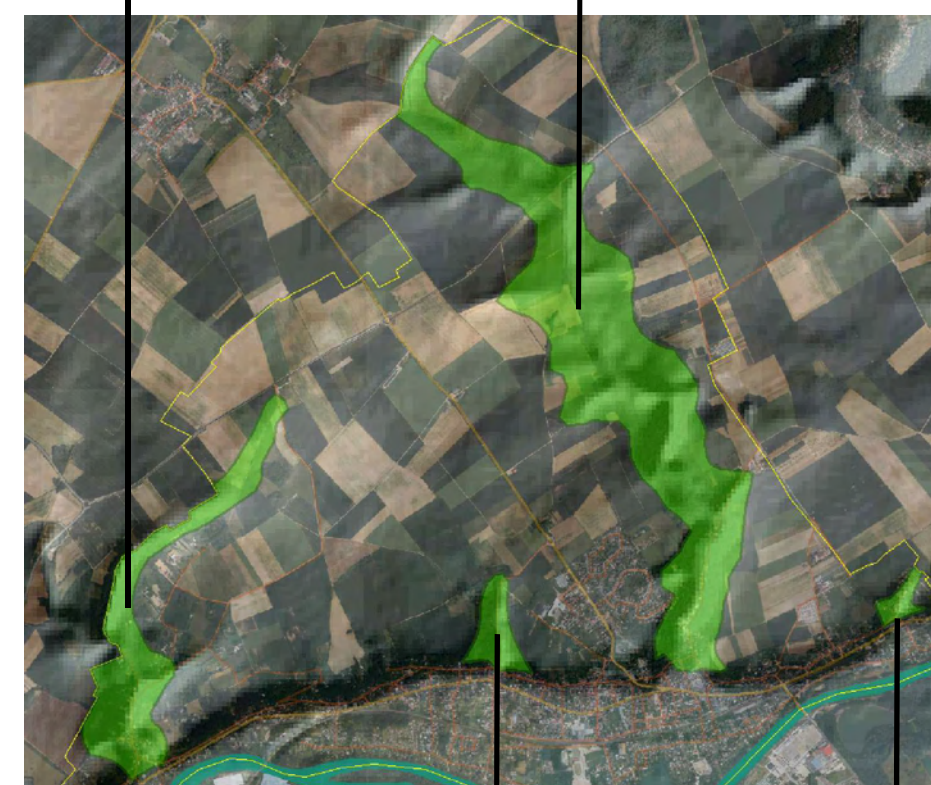
Actions

- Concertation avec les propriétaires, usagers et agriculteur afin de définir une charte de gestion concernant les milieux, les eaux pluviales et prenant en compte les impacts de l'amont.
- Documents d'urbanisme:
 - classer en zone à préserver au PLU
 - étudier si possible procédures de classement de type ENS locaux

Sortie pluviale directement dans la ravine



Grandes ravines boisées



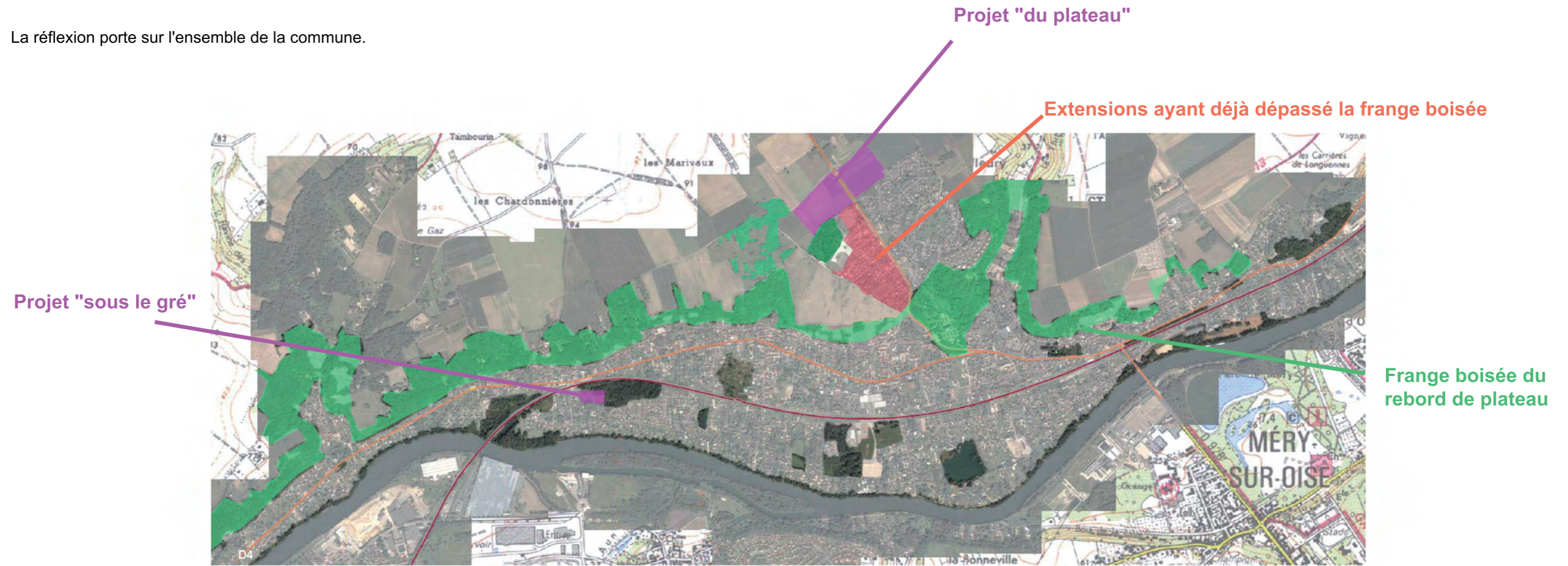
Petites ravines avec chemin



Chemin anciennement pavé sur une petite ravine

1 localisation

La réflexion porte sur l'ensemble de la commune.



2 problématique / enjeu global

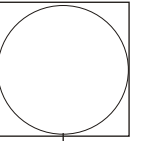
La commune et le PNR ont déjà procédé à l'identification des futures zones d'urbanisation en reportant ces espaces en blanc sur le plan de référence du PNR du Vexin français. Les zones blanches indiquent les espaces urbanisés existants ou les espaces à urbaniser. (cf plan de référence p. 3 du diagnostic)

Secteurs déjà connus:

- Au delà de l'existence d'une limite formée par un cordon boisé, élément marquant aujourd'hui des bords de plateau, Auvers-sur-Oise est constitué d'un tissu pavillonnaire de bout en bout. La frange boisée en rebord, qui délimite l'espace rural de l'espace urbain, a ponctuellement mais fortement été débordée. Un secteur d'habitat pavillonnaire et des équipements collectifs se sont greffés sur la RD928 vers Herouville. Ces bords de plateau sont donc des espaces mixtes particulièrement sensibles. Aussi, l'enjeu principal reste de définir si cette limite doit être ou non dépassée et si oui, dans quelles mesures.
- la zone à urbaniser au lieu dit "sous le gré", à moyen terme
- Opération prévue au Valhermeil (voir les préconisations dans les fiche sur les entrées de ville).

3. recommandations

Les recommandations relatives aux secteurs a et b sont présentées dans les pages suivantes



Localisation



Problématique / enjeu

La commune envisage l'urbanisation d'un terrain situé en amont du cordon boisé du rebord de plateau. Il concernerait des zones d'activités. Ce projet se situe dans la poursuite de l'extension d'Auvers sur Oise vers le plateau. Son impact dans le paysage peut être important. Il s'inscrit dans une démarche d'étalement urbain généralisée préalablement programmée, consistant à construire près des voiries (RD 927) et des réseaux existants à l'extérieur des zones urbaines constituées.



Toutefois, le programme de ce projet porté par la communauté de commune n'est pas encore précisément déterminé. Un groupe de pilotage constitué autour de la commune par le PNR, la chambre des métiers, le CAUE étudie la faisabilité d'une cité d'artisanat d'art et d'un quartier écologique. Il y aura donc lieu d'évaluer l'impact des constructions dans le site dans le cadre de ce programme.

RECOMMANDATIONS

- limitation des hauteurs
- prévoir des compensations permettant par exemple de recréer le cordon boisé déficient sur le secteur et le fixer sur les zones boisées existantes, de réhabiliter des anciens chemins creux;
- prévoir l'accroche urbaine de cette nouvelle cité avec les quartiers existants: voirie médiane pour désenclaver le collège, et pour accéder au chemin creux, chemins de liaisons piétonnes.....
- prévoir les accès des agriculteurs vers leurs terres;
- prévoir des dispositions paysagères à l'intérieur des zones: trame végétales internes, voiries plantées...
 - optimiser l'exposition Sud-est du coteau pour utiliser l'énergie solaire;
-

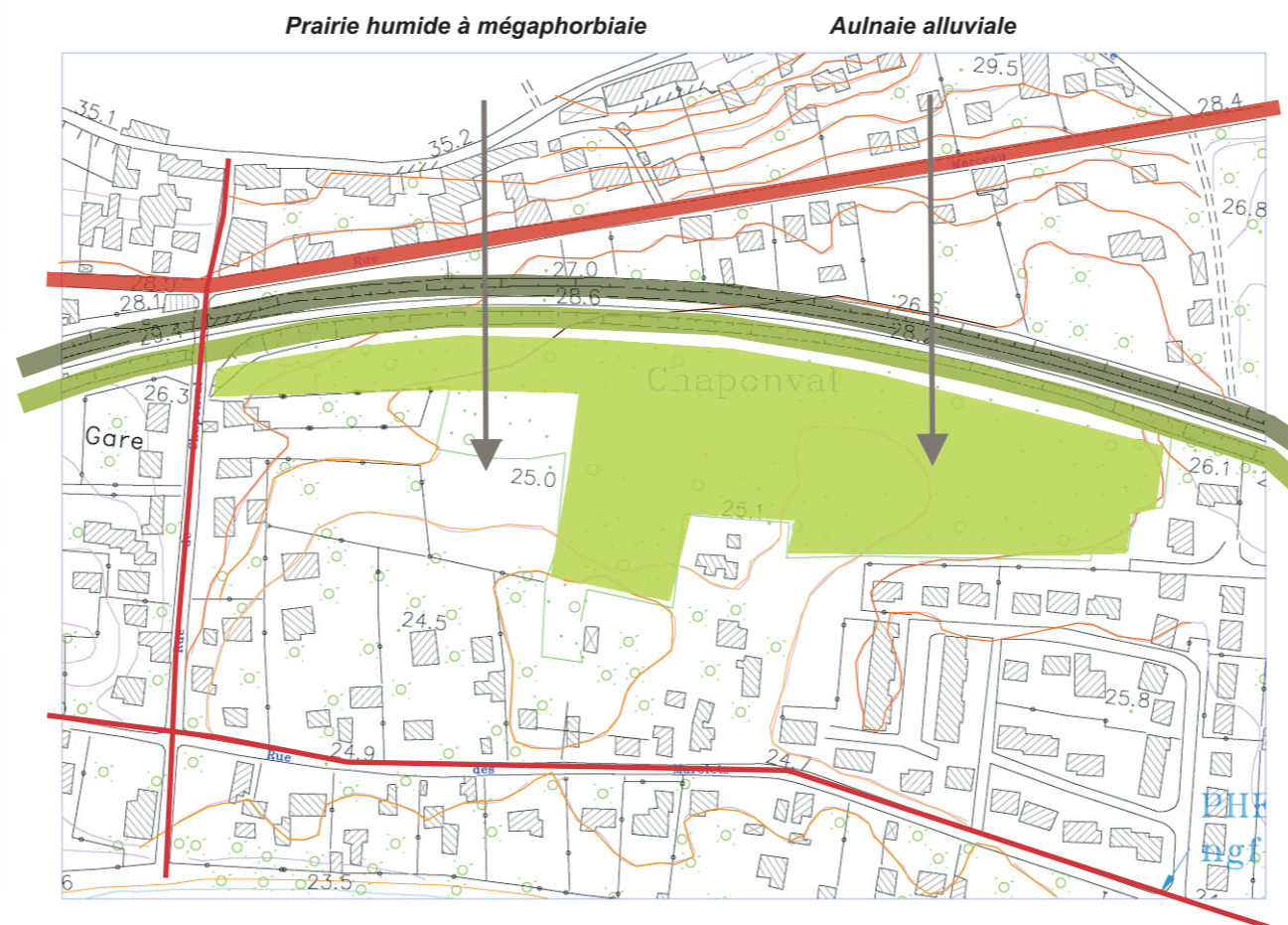
CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES AU SITE

- héritage hydrographique: la plaine alluviale, l'Oise, les inondations.
- Héritage historique: les rues anciennes, rue de Chaponval et rue des Marolets; la voie ferrée.
- Héritage urbain: urbanisme faiblement structuré, parcelles accrochées en peigne sur les anciennes voies maintenues en dessertes - Situation entre voie ferrée et Oise - Site peu perceptible en raison de son opacité - Fermé au nord par la voie ferrée, enclavé au sud par les parcelles privées - Proximité avec la gare de Chaponval.
- Héritage architectural: à proximité, pavillonnaire, un peu plus loin, rue haute, architectures rurales traditionnelles .
- Héritage biologique: Présence d' un boisement hygrophile de type aulnaie alluviale, et sur une partie ouest, une prairie humide de type mégaphorbiaie. Milieux d'intérêt naturel.
- Dimension relativement importante de cet espace.
- Absence de programme: l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur n'est pas prévue à court terme.

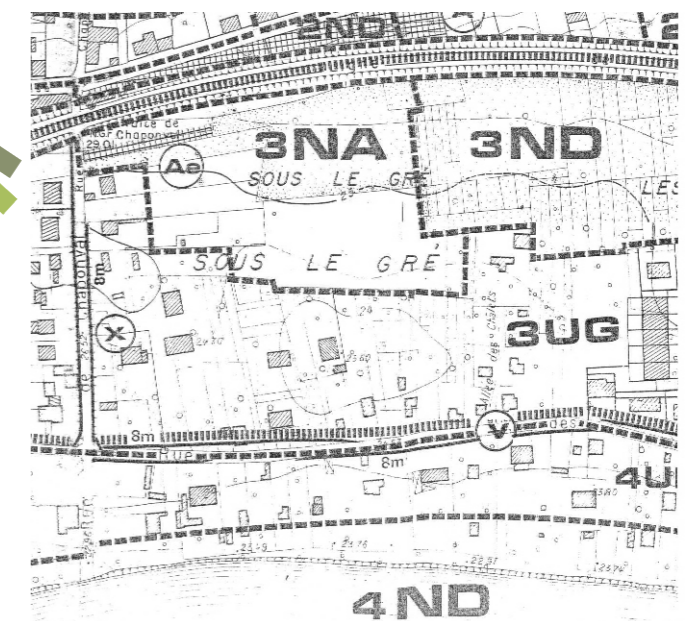


Singularité topographique du site:

Un site (25m NGF) surplombé par la voie ferrée (28.4m NGF) en digue, par le début du coteau de l'autre coté de la voie



extrait du POS sur le secteur - zone 3 NA



RECOMMANDATIONS

La création de logement va s'apparenter à un fragment de paysage urbain dont il faudra assurer transition et intégration avec l'existant.

Cela veut dire réflexion sur:

- les liaisons, (éviter les impasses et les enclaves, conduisant à des comportements de repli) et la composition d'ensemble des accès, dessertes et chemins;
- l'intégration paysagère des stationnements;;
- la transition entre le milieu boisé à préserver et le milieu habité; un travail particulier sur la mise en oeuvre ou le maintien d'un habitat en milieu naturel;
- la progression du domaine public au domaine privé ou résidentiel (trouver des alternatives aux clôtures opaques);
- la conception des jardins;
- la conception paysagère de la rétention des eaux pluviales
- la prise en compte des contraintes inondations.
- la conception architecturale
- etc...



Image de référence: stationnements intégrés et végétation spontanée.

1 localisation

La Place de la Mairie

2 problématique / enjeu global

Aménagement de l'espace public

La réflexion portant sur l'aménagement de la place doit aborder la place elle-même mais aussi la délimitation de l'espace qui participe à sa perception et à son fonctionnement. Ce périmètre se fonde non seulement sur des "objets" ou des éléments physiques tels que murs, façades, arbres, ...mais surtout sur des contours visuels, des profondeurs, de perspectives...qui encadrent cet espace.

La conception de son aménagement doit ainsi tenir compte de tout ce qui participe à sa délimitation plus ou moins proche.

Par exemple, depuis la rue du Général de Gaulle en venant du château, le mail de la place de la mairie succède aux alignements devant l'école et aux arbres du square de la résistance. Se pose donc la question de la continuité du mail à maintenir ou au contraire, d'une rupture à créer...

La recherche des "contours visuels" et spatial détermine le périmètre et les différents critères de la réflexion à poursuivre.



Place de la mairie



Place de la mairie - Rue du Pois



Stationnements derrière la mairie le long de la voie ferrée



Place de la mairie, rue du Général de Gaulle



Rue du Général de Gaulle, à l'ouest de la place de la mairie



Place du marché, rue du Général de Gaulle (ancien marché)



Périmètre de réflexion du projet

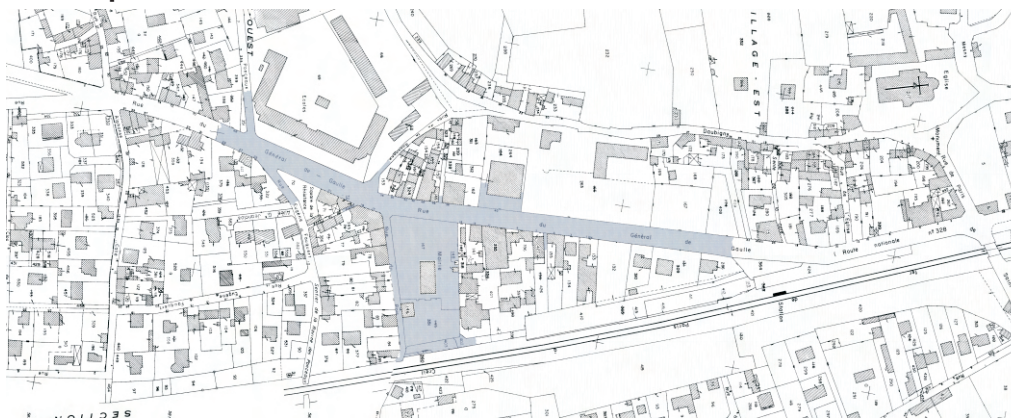
3 recommandations

Identification des espaces en creux accessibles: Ce sont les rues, les trottoirs, les cours, les parvis.... Accessibles et publics.

Outre l'identité de l'espace public caractérisé par les dispositions bâties le long des rues et autour de la place, les arbres, les haies et autres espaces verts participent également à l'ambiance urbaine

Les circulations, transit ou desserte, rues, chemins ou sentes de liaisons font parties du paysage urbain. Traversantes ou radiales, elles s'insèrent dans l'espace et le relie au reste de la ville.

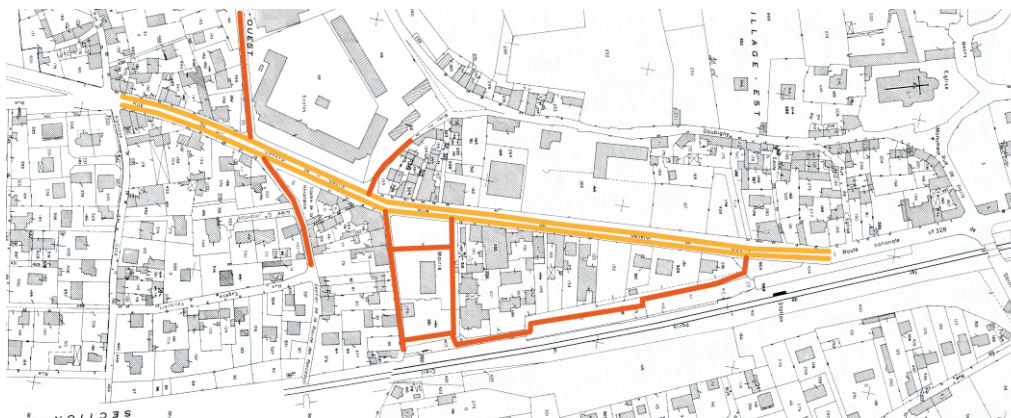
Les espaces en creux accessible



Les structures végétales



Les circulations de transit et de desserte



Les composantes de l'espace public

A l'intérieur du périmètre de réflexion, plus vaste généralement que celui de l'opération à réaliser, la conception d'un espace public nécessite de rechercher les composantes spécifiques du site à aménager.

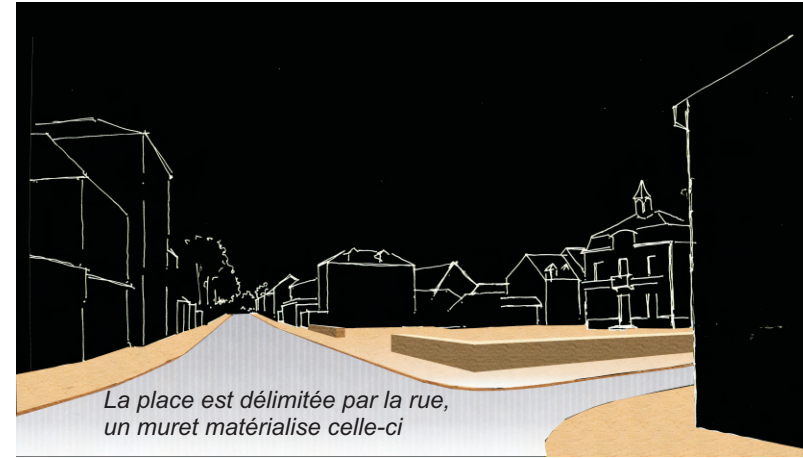
En effet, l'aménagement ne peut être indifférent aux qualités existantes de l'espace global, qualités qu'il faut rechercher et valoriser, en fonction de l'intérêt culturel, patrimonial et paysager. Le programme reste libre d'intégrer ou pas les références historiques dans le projet.

Il est possible de décomposer le site de la place de la mairie selon les schémas ci-contre, mais il faut intégrer également l'interaction des constructions avec la place, les entrées, les accès et les seuils, les usages divers, les commerces, les ouvertures des façades, les vis à vis, les zones d'ombres et les espaces ensoleillés, les teintes....

ESPACE OUVERT ET MINÉRAL

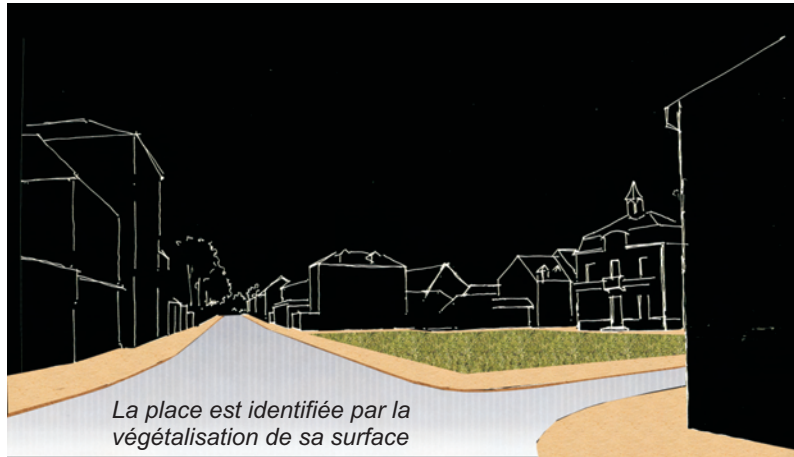


La place englobe la rue par la continuité de traitement du sol



La place est délimitée par la rue, un muret matérialise celle-ci

ESPACE OUVERT ET VÉGÉTALISÉ



La place est identifiée par la végétalisation de sa surface

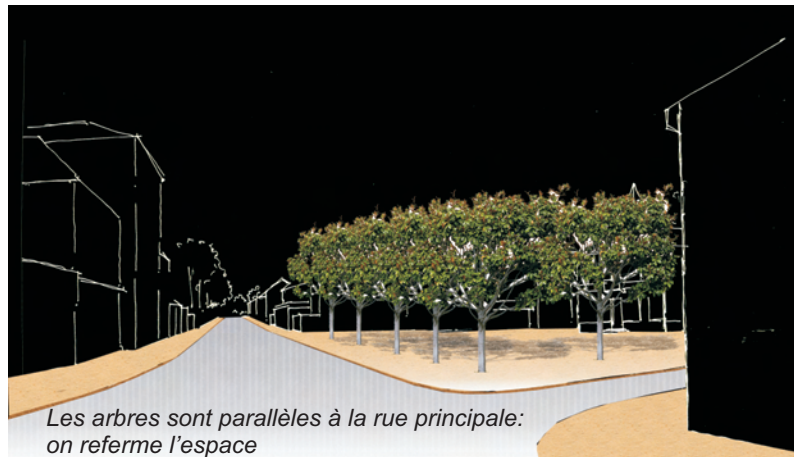
Conception de l'espace public autour de la Mairie

Le choix d'un parti d'aménagement doit explorer plusieurs scénarios qui abordent la structure de l'espace de façon différente.

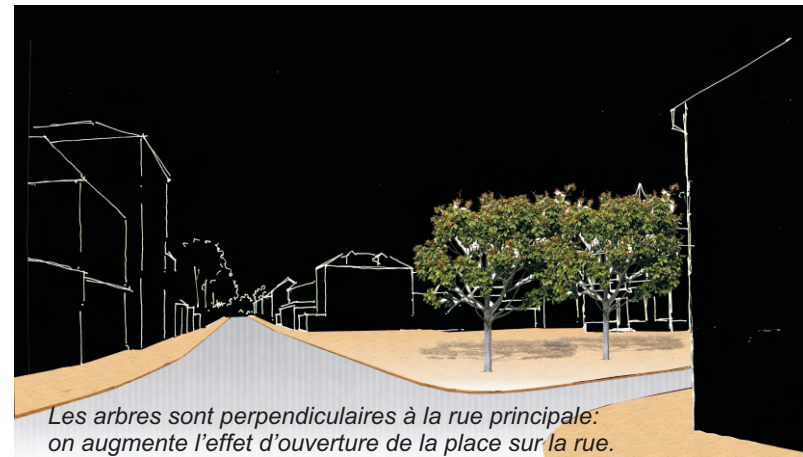
Ceux-ci contribuent à élaborer le programme d'aménagement en intégrant l'analyse des composantes de l'espace.

La mise en place d'un programme d'aménagement, élaboré dans la concertation est une démarche nécessaire. Elle précise les objectifs de préservation et les usages du site à aménager, sans restreindre les possibilités d'aménagement que le concepteur devra ultérieurement intégrer dans la réalisation du projet.

ESPACE REFERMÉ PAR UNE STRUCTURE ARBORÉ



Les arbres sont parallèles à la rue principale: on referme l'espace



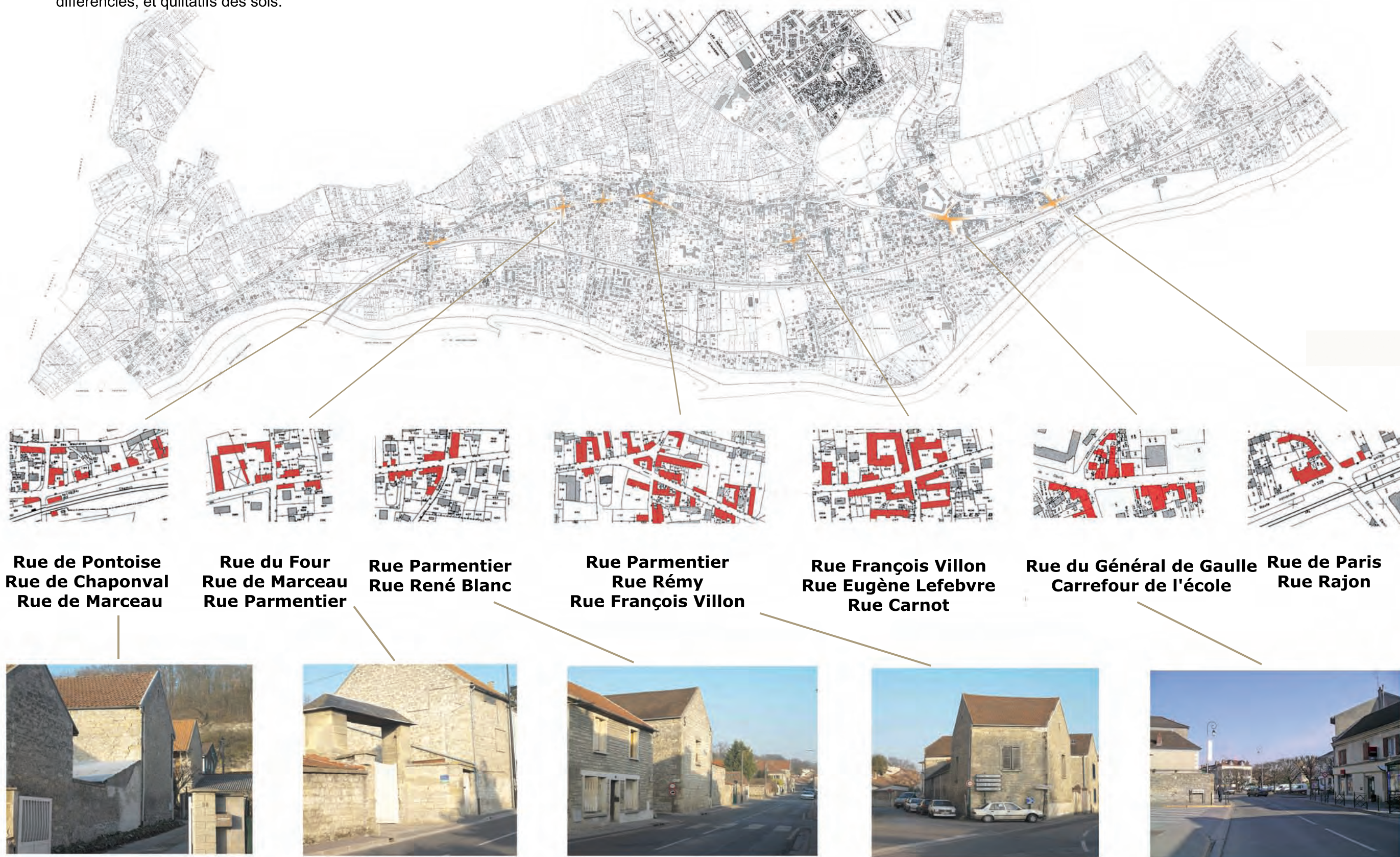
Les arbres sont perpendiculaires à la rue principale: on augmente l'effet d'ouverture de la place sur la rue.

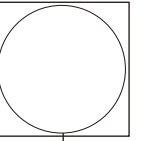
ACTIONS ET RECOMMANDATIONS

LA RD4: ITINERAIRE DE DECOUVERTE DES NOYAUX ANCIENS

1 LOCALISATION

La route départementale 4 est devenue aujourd'hui l'axe principal en terme d'itinéraire et de circulation dans Auvers sur Oise. Cette route croise, à de nombreuses reprises, les rues et ruelles anciennes qui descendent de la rue Haute vers l'Oise. A chaque rencontre, est érigé un bâti en pierre, rural et ancien. Il est représentatif de l'architecture rurale du Vexin. Le projet consiste à mettre en valeur ce patrimoine traditionnel et sa rencontre avec l'axe structurant, par des aménagements différenciés, et qualitatifs des sols.





LA RD4: ITINÉRAIRE DE DÉCOUVERTE DES NOYAUX ANCIENS

2 Problématique / enjeux

La qualité, la texture, la couleur des matériaux de sols revêt une grande importance à la définition des ambiances urbaines. Elle doit être choisie en fonction des teintes et des matériaux des constructions environnantes afin que l'un et l'autre s'harmonisent mutuellement. A Auvers sur Oise, le calcaire des maisons et fermes anciennes est dominant. Cette proposition d'action vise à créer une qualité d'aménagement de la voie en mettant en valeur le bâti ancien de Auvers finalement assez peu perceptible dans la perspective de la départementale 4. On recherche ainsi un équilibre entre les espaces en creux et les volumes construits mais aussi une valorisation des petits centres historiques.

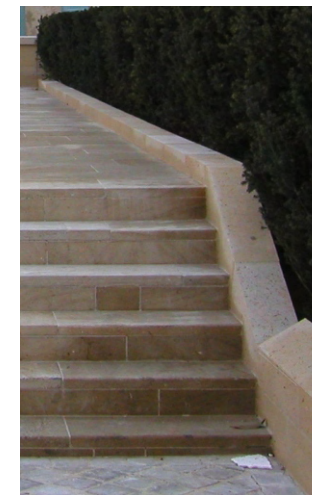
Palette de matériaux pour les sols



Bordures gré, rue au premier plan en gré beige rose brut, au deuxième plan, pavés grés clivés



Marches et sol haut en dalles calcaires, sol bas pavage gré dominante beige gris, limon en dallage calcaire



Muret pierre calcaire, escalier béton clair, trottoir béton désactivé

3 Recommandations

Aménager avec des matériaux naturels et/ou qualitatifs l'espace public selon une palette de base; Aménager les abords de bâtis anciens selon cette palette.

Le pavage en grès, matériaux traditionnel est en bonne résonance avec la pierre naturelle. Il s'utilise en bordurage des voies ou des trottoirs, en fil d'eau ou caniveau, pavage, en dallage, calibré en 100X18, en 15X15 ou en 20X15 ou, sa surface peut être clivée ou brute, il peut être assemblé en croix, en carré..... La pierre calcaire peut être utilisée pour les bordures, les murets... Enfin, le béton désactivé est également un matériaux qui s'associe bien avec les pierres calcaire et le gré.



Bordures calcaires, fil d'eau calcaire, dallage trottoir gré et pavage rue en gré

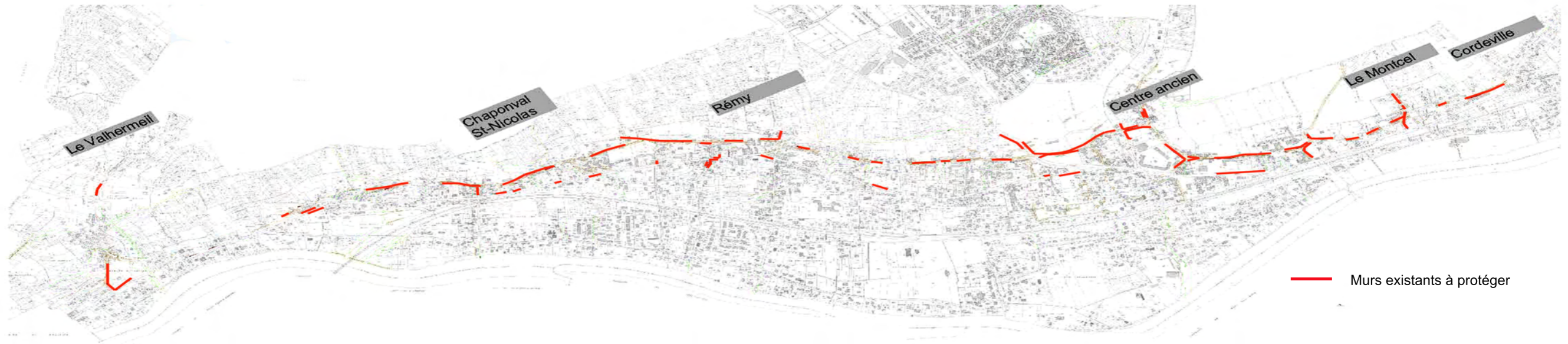
Effets différents du pavage gré selon les modes de pose et d'assemblage



4 Cette action se situe au croisement de l'action visant à mettre en valeur les rues et sentes qui relie la rue Haute aux bords de l'Oise, le viel Auvers/Oise aux quartiers plus récents.

1 Localisation

Ancienne route structurante, la rue Haute est positionnée en pieds de coteau, hors d'atteinte des crues. Elle offre des connexions entre les noyaux villageois anciens, la RD4 et l'Oise mais également vers le plateau agricole par le biais de sentes et de chemins.



2 Problématique / enjeu global

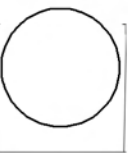
Ossature historique, elle est le lieu privilégié de promenades pédestres et touristiques. La rue Haute revêt donc une importance particulière comme axe identitaire et de mise en scène de la commune. On constate néanmoins un manque de continuité entre sa partie Est, relativement qualifiée, et sa partie Ouest qui paraît par endroit peu entretenue, coupure qui a été accentuée par la RD928. Une continuité pourrait donc être favorisée afin de mettre en valeur la rue Haute et de la différencier fonctionnellement de la RD4.

3 Recommandations

Pour assurer cette continuité d'aménagement, les efforts porteraient essentiellement sur l'appropriation des lieux par les habitants avec le soutien de la ville en réalisant des plantations aux abords des propriétés, entre voies et murs. L'entretien des murs est également un point particulièrement important à prendre en compte. En effet, les murs de soutènement sont souvent le signe de la connexion d'une rue ou d'une sente perpendiculaire, indiquant des lieux caractéristiques qu'il serait intéressant de mettre en valeur. Des recommandations concernant l'entretien des murs et la mise en place de clôtures sont ainsi proposées.

4 Démarches pouvant être mises en oeuvre

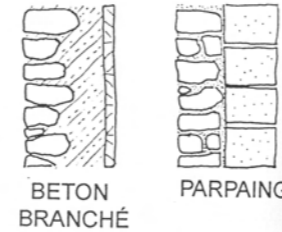
- Aide du PNR pour la réhabilitation de murs (70% du montant HT des dépenses plafonnées à un montant subventionnable de 30 000 euros HT)
- Inventaire des murs remarquables à protéger et/ou à rénover
- Identification des murs à protéger au PLU comme éléments de patrimoine remarquable.



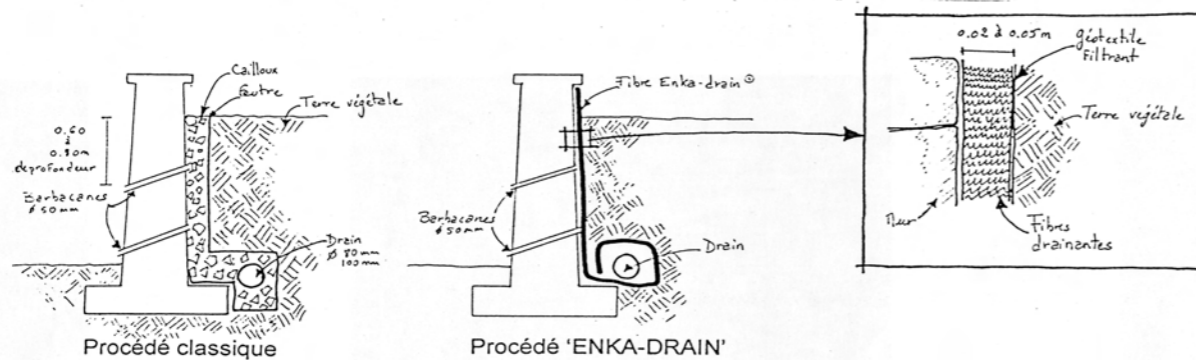
MUR



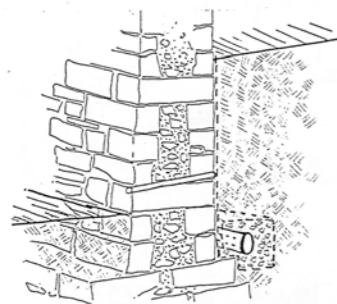
TYPES DE PAREMENT:



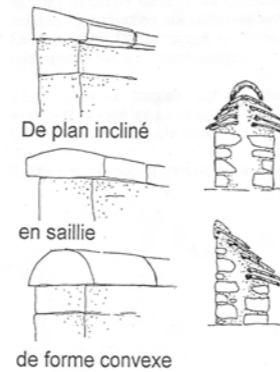
COUPE SCHEMATIQUE DU DRAINAGE D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT



MURET DE SOUTÈNEMENT



TYPES DE COURONNEMENT



Pour rejeter les eaux de pluie, les murs peuvent être couronnés de pierres de taille. Pour les constructions plus économiques, le chaperon ou couronnement peut se réaliser en tuiles plates à un ou deux pans.

Dans une commune comme Auvers, une des références touristiques majeures du Vexin, on ne saurait trop recommander l'utilisation de matériaux locaux (calcaire, grès, tuiles plates) pour la mise en oeuvre de nouveaux murs ou la réfection de ruines. En effet, ces ouvrages assurent une intégration en harmonie avec le site urbain, ce que ne permet pas l'utilisation de modèles préfabriqués et standardisés. Bien entendu, toute interprétation formelle et contemporaine est la bienvenue.

Pour des raisons économiques, les murs en moellons actuels peuvent être exécutés en parement unique. La hauteur des murs doit être définie en tenant compte des modèles anciens existants à proximité et adaptée aux dispositions parcellaires de la maison ainsi qu'à la hauteur des bâtiments sur lesquels ils vont s'appuyer.

Pour assurer la plus grande longévité à un mur, il faut s'assurer de l'efficacité de son drainage. A la construction, le procédé classique de drainage qui consiste à mettre une épaisseur de caillasses entre le mur et le feutre peut être remplacé par l'installation d'une fibre synthétique du type 'ENKA-DRAIN'. D'installation moins laborieuse et plus rapide, ce système draine aussi bien l'eau jusqu'au drain (classique, de type agricole, de diamètre 80 ou 100mm) qui, en pente, conduira l'eau jusqu'à un puisard ou un regard relié au 'tout à l'égout'. Les barbacanes, disposées tous les 0.60 ou 0.80m sur la hauteur et tous les 3m sur la longueur, sont en général d'un diamètre de 50mm. Il est conseillé d'utiliser des barbacanes en inox, galva ou même en poterie afin d'éviter des marques de coulures sur le mur (typiques du cuivre, fer...).

ASSOCIATIONS VEGETALES

Plantes pour habillage de mur:

Ligneuses

Aristolochie
Renouée
Clématite
Rosier grimpant

Nom latin

Aristolochia durior
Polygonum baldschuanicum
Clematis
Rosa banksiae
'Gloire de Dijon'
'Guinée'
Hydrangea petiolaris
Wisteria sinensis W. floribunda
Lonicera caprifolium

Couleur de floraison

Brun pourpré et vert jaune
Blanc
Rose-pourpre-bleue-violet-jaune
Blanc-jaune
Jaune saumoné
Rouge
Blanc
Violet-blanc
Blanc-jaune

Herbacées

Capucine
Pois vivace, de senteur
Haricot d'Espagne
Ipomée
Cobée

Tropaeolum majus
Lathyrus latifolius et odoratus
Phaseolus coccineus
Ipomoea ou Volubilis
Cobaea scandens

Orange
Rose
Rouge
Bleu ou pourpre
Violet-lie de vin

Sous réserve de protection hivernale et de mur exposé au Sud

Bignone
Passiflore
Jasmin

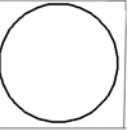
Campsis
Passiflora
Jasminum

Orange
Violet pâle-vert
Blanc

Sur les murs de pierre calcaire, il est déconseillé d'installer ou de laisser s'installer des plantes grimpantes ayant un système d'accroches par crampons ou par ventouses (comme le lierre, qui détruit la pierre). En revanche, les plantes figurées dans la liste ci-dessus, seront tout à fait adaptées à l'habillement d'un mur rénové (mur béton, mur parpaing...)

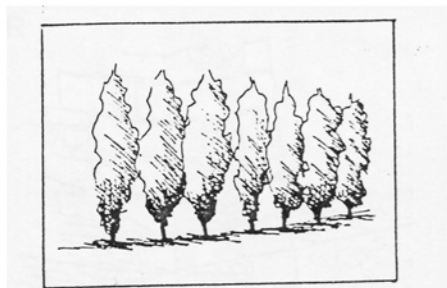
Plantes en pieds de mur:
cf liste "Je jardine ma ville"



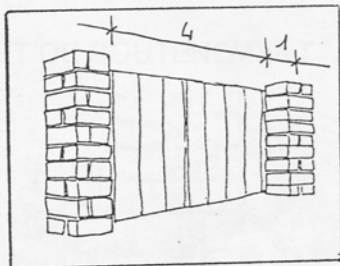


LA RUE HAUTE: AXE HISTORIQUE ET TOURISTIQUE

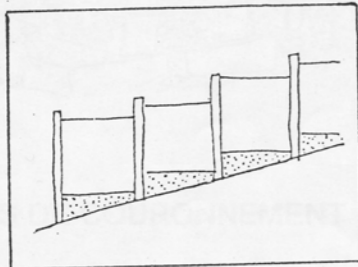
LES TYPES DE CLÔTURE A EVITER



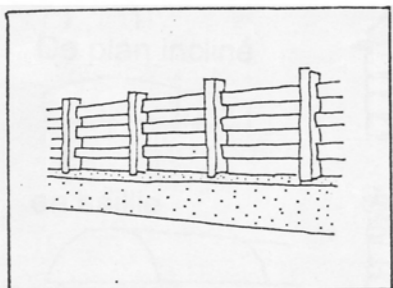
Haie composée de conifères d'alignement monotones et identiques en toutes saisons



Disproportion entre la taille des piliers et la dimension du portail (1 pour 4)



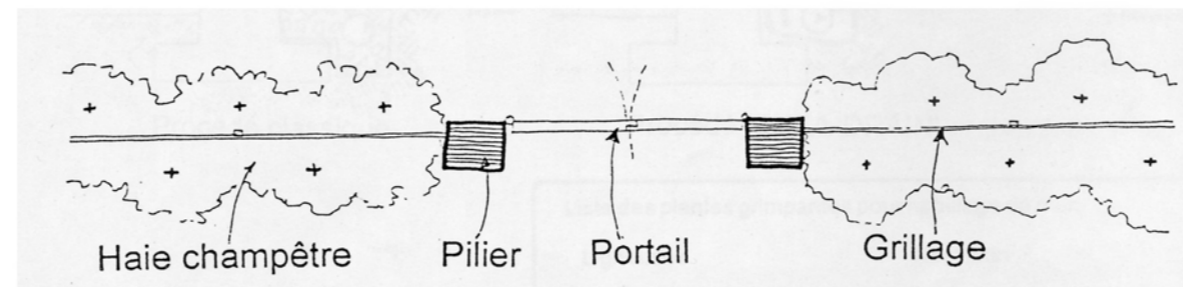
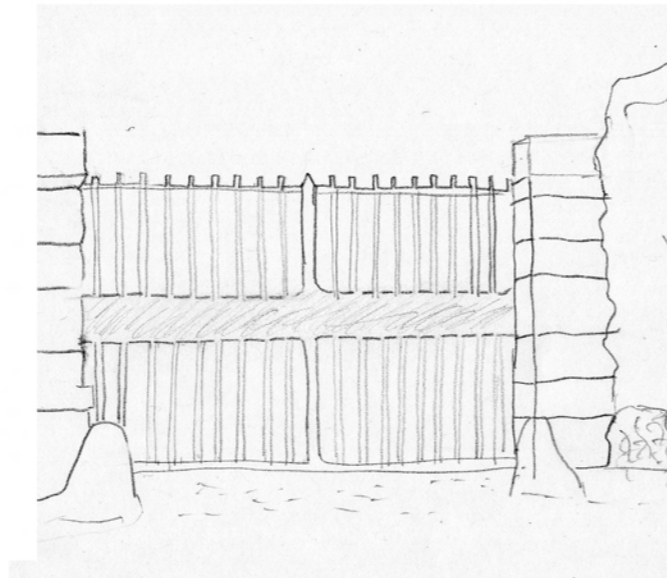
Texture et forme des lisses béton peu adaptées au relief du Vexin et au vocabulaire des murs et murets de soutènement locaux.



Clôture mixte Bois/maçonnerie mal proportionnée (effet de lourdeur) absence du vocabulaire du Vexin.

EXEMPLES DE GRILLE AVEC PILLIERS

Bon exemple de proportion (1 pour 5) entre la largeur des piliers et la largeur du portail



Afin d'assurer une continuité de la rue Haute, il convient également de s'intéresser au traitement des clôtures et des portails.
D'ordre végétal ou mixte, le type de clôture doit être choisi en fonction de la situation de la propriété par rapport à la rue.

Les clôtures minérales:

Elles assurent la continuité du bâti et s'intègrent facilement si les murs sont réalisés de façon traditionnelle, en pierres locales (cf conseils pour la construction de murs).

Une réglementation sur les dimensions des ouvertures (en cas de division du parcellaire), sur les modes d'accès aux parcelles, est à mettre en place au niveau du POS.

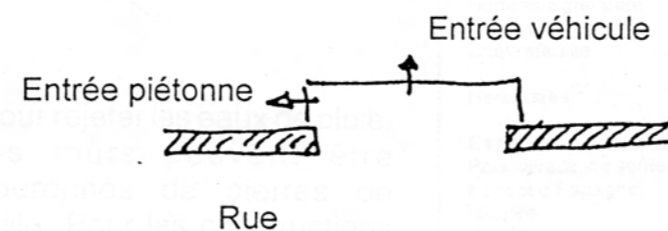
Les clôtures végétales:

Il est préconisé d'utiliser essentiellement des essences locales. Elles peuvent être doublées de fil de fer fixé sur des pieux de bois ou de grillage métallique avec poteaux métalliques assortis (de préférence vert sombre ou noir). Il est recommandé de planter les végétaux de chaque côté du grillage.

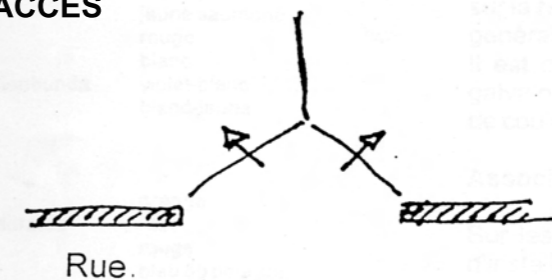
Il est préférable que les portails et portes soient maintenus par des piliers, chaperonnés de tuiles ou non, les plus discrets possibles.

Ces ouvrages maçonnés permettent par ailleurs d'intégrer coffrets EDF-GDF, boîte aux lettres, interphone, emplacements poubelles...

EXEMPLES DE MODES D'ACCES



UNE PARCELLE, UN ACCÈS



DIVISION DE PARCELLE: DEUX ACCÈS SÉPARÉS



Les axes structurants auversois du coteau à l'Oise

Localisation

Les axes-rues nord-sud perpendiculaires à la rue haute et à la Départementale n°4 jalonnant la commune de l'Oise jusqu'au pied de coteau :

- Rue de Chaponval
- Rue du Valhermeil / rue de la plage
- Rue du Four
- Rue Rémy
- Rue Boucher / rue Emile Boggio / rue Eugène Lefèbre
- Rue de la ravine des Ponceaux
- Rue de Cordeville

Problématique

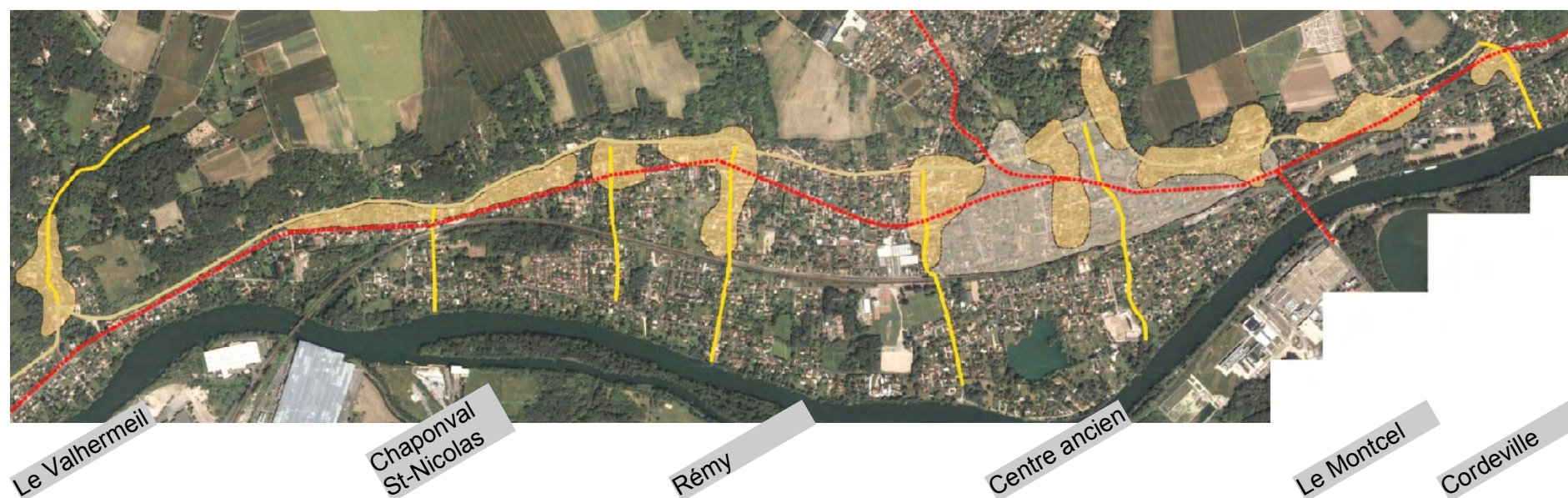
Ces rues sont chacune les armatures des noyaux villageois qui constituent aujourd'hui Auvers-sur-Oise. Ils ont été les supports de l'extension urbaine jusqu'à l'Oise. La D4 et la ligne de chemin de fer ont aujourd'hui segmenté le paysage auversois de sorte que le sud de la voie de chemin de fer et les bords de l'Oise sont peu perceptibles depuis le centre-ville. Enfin les noyaux villageois sont moins perceptibles depuis la D4, les centralités qu'ils portaient s'étant vues diluées le long de l'axe.

Orientations

- Redonner à voir la profondeur de la zone alluviale de l'Oise jusqu'au coteau
- Ouvrir la commune sur la rivière
- Révéler la structure urbaine nord-sud de la commune et sa constitution autour de noyaux villageois, diminuer l'impression de ville-rue.

Actions

- Concevoir et financer les interventions sur ces rues du pied de coteau jusqu'à l'Oise
- Introduire une diversité de traitement cohérente et qui fait sens (réfection des rues au nord dans l'esprit des noyaux villageois [espaces minéraux, utilisation de pavés, réfection et mise en valeur des murs], aménagements vers le sud utilisant le végétal jusqu'au bord de l'Oise [donnant une large place au piéton et atténuant la grande 'diversité' / hétérogénéité des espaces privés limitrophes]).
- Marquer le traitement des croisements de ces rues avec la D4 (par des matériaux de sol ou un calepinage particulier) afin de rendre très perceptible la traversée des noyaux villageois.
- Mettre en valeur le croisement de ces rues avec la rue haute (souvent constitué d'une forte pente le long d'un mur de soutènement).



- quartier de l'église, connexion rue nord-sud sur la rue haute :
- Utiliser l'assainissement comme un élément de projet (caniveaux en pavés marqués par exemple)
 - Mettre en valeur les murs de soutènement.



Les axes structurants auversois du coteau à l'Oise : rue Rémy

Localisation

Rue Rémy de l'Oise jusqu'au coteau (chemin dit de la chevalerie)

Problématique

La rue Rémy est une rue emblématique d'un noyau villageois constituant Auvers-sur-Oise, la continuité qu'elle porte est peu perceptible, son traitement est segmenté selon les quartiers qu'elle traverse. Du fait de son tracé, elle offre comme atout la possibilité de mettre en perspective plateau / coteau / plaine alluviale et bord de l'Oise le long d'une promenade ou d'un déplacement, en donnant à voir des aspects variés de la commune racontant à la fois son développement historique et son insertion géographique.

Orientations

Révéler un axe de développement urbain ancien de la rivière au plateau agricole, renforcer la continuité et l'importance de la rue Rémy dans le schémas de circulation auversois.

Actions

Envisager les interventions sur cet axe dans le cadre d'une réflexion globale identifiant : la partie chemin rural au nord, le cœur villageois des Rémy, la traversée de la voie de chemin de fer puis la traversée de la zone pavillonnaire plus récente, enfin l'arrivée sur l'Oise.

- Travailler la signalétique, notamment l'accessibilité piétonne au plateau avec la possibilité de création d'une petit parc de stationnement
- Mise en valeur du cœur villageois (notamment les murs) par la réfection des espaces publics (utilisation de matériaux locaux et traditionnels [pavés], traitement des fils d'eau soigné, mise en valeur des bornes en pied de murs etc.).
- Marquer fortement le croisement avec la D4 de façon à mettre en valeur l'accès vers l'Oise.
- Traiter le sud de la rue des Rémy afin de limiter l'aspect hétérogène des parcelles privées (mise en place d'une charte avec les riverains, création de trottoirs, plantations d'accompagnement)



ancien cœur villageois : traitement minéral de l'espace, mise en valeur des murs, des bornes en pied de mur, traitement qualitatif des fils d'eau

accès au plateau, signalisation du chemin rural

possibilité de création de stationnements, départ de parcours pédestres

traitement du croisement avec la D4

traitement dans la zone pavillonnaire plus contemporaine, affirmation de l'axe de la rue par des plantations, des bordures etc. de manière à qualifier l'espace public aujourd'hui peu présent par rapport à la forte présence des jardins privés



Les axes structurants auversois du coteau à l'Oise : la rue de Chaponval

Localisation

Rue de Chaponval jusqu'à l'Oise

Problématique

La rue de Chaponval offre une belle perspective sur le coteau boisé et un accès relativement aisé jusqu'à l'Oise, enfin son croisement avec la D4 accueille un arrêt ferroviaire, témoignage d'une centralité passée plus importante.

Cette voie, plus que tout autre, s'inscrit dans cette vision de l'espace communal du coteau jusqu'au plateau, cela pouvant être appuyé par un certain nombre d'opportunités (aire de stationnement possible à proximité de l'arrêt, accès possible à l'aulnaie alluviale située plus à l'est etc.).

Aujourd'hui ce caractère ne demande qu'à être affirmé lors de la réfection nécessaire de la chaussée et plus généralement des emprises de l'espace public de la rue.

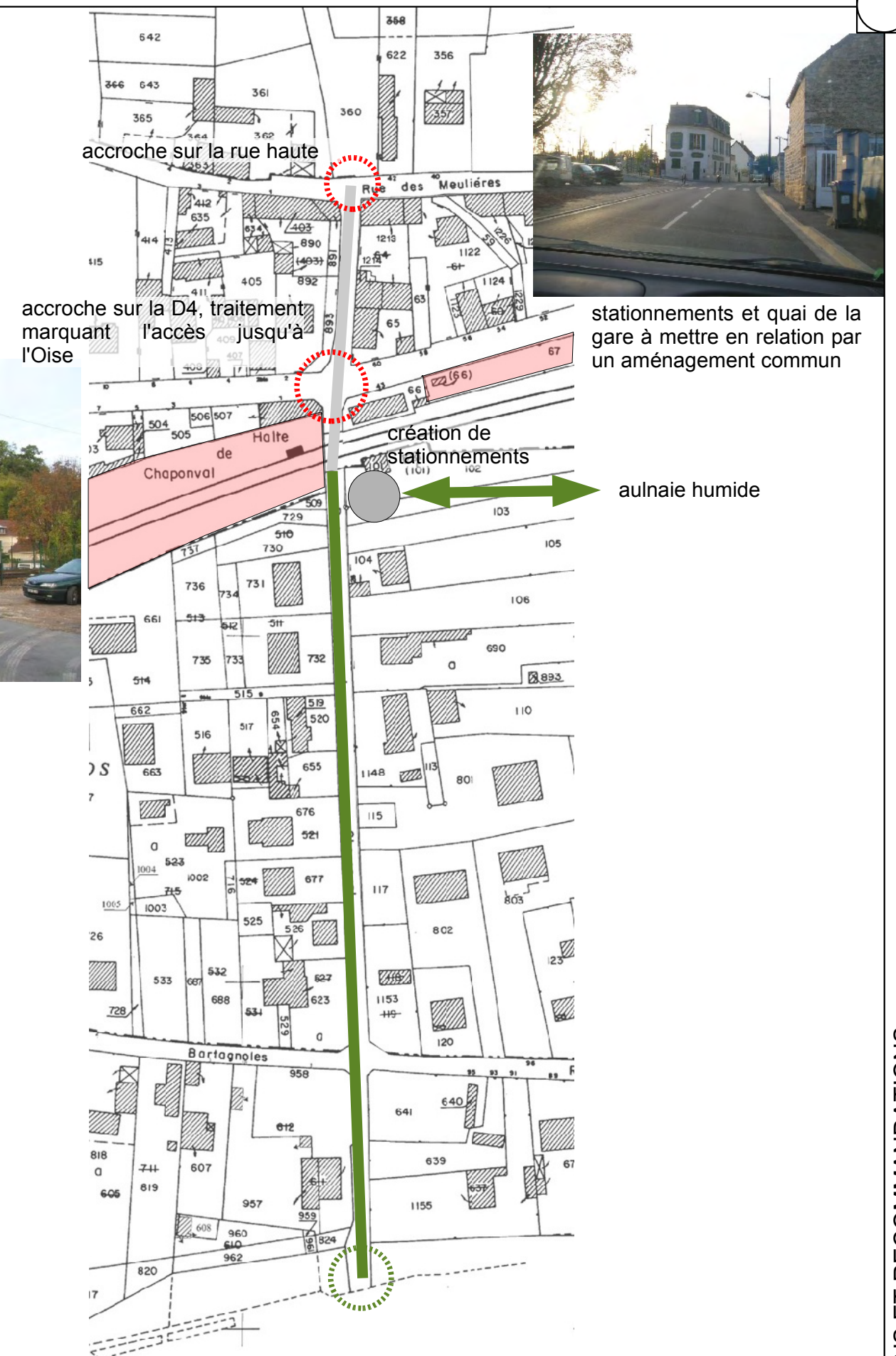
Orientations

Révéler un axe de développement urbain ancien de la rivière au pied de coteau, renforcer la continuité et l'importance de la rue de Chaponval, retrouver une polarité autour de l'arrêt ferroviaire.

Actions

Envisager les interventions sur cet axe dans le cadre d'une réflexion globale identifiant : la connexion rue haute au nord, le traitement des abords de la gare et notamment des stationnements au bord de la D4, la relation au quai de la gare, la traversée de la voie de chemin de fer, l'accès à l'aulnaie puis la traversée de la zone pavillonnaire plus récente, enfin l'arrivée sur l'Oise.

- Travailler la signalétique, notamment l'accessibilité piétonne à l'aulnaie et à l'Oise avec la possibilité de création d'une petite aire de stationnement
- Mise en valeur de la gare par la réfection des espaces publics (utilisation de matériaux locaux et traditionnels [pavés], traitement des fils d'eau soigné.)
- Marquer fortement le croisement avec la D4 de façon à mettre en valeur l'accès vers l'Oise. Mettre en relation les stationnements et les quais de la gare à travers une conception commune de ces espaces
- Traiter le sud de la rue de Chaponval afin de limiter l'aspect hétérogène des parcelles privées (mise en place d'une charte avec les riverains, création de trottoirs, plantations d'accompagnement)



Un maillage piéton : le chemin des sentes (I)

Localisation

Le long de la rue haute, le long de la D4, le long de la 'rue basse' (zone des bords de l'Oise) à l'embranchement de chaque sente.

Problématique

Les sentes sont une typologie de circulation (qu'il s'agisse d'espaces publics ou d'accès à des espaces privés) assez caractéristique du paysage Auversois. L'automobile a favorisé leur effacement aux profits de gabarits souvent plus larges. La pratique piétonne de proximité, le tourisme et plus généralement la préoccupation contemporaine pour l'amélioration du cadre de vie mettent aujourd'hui les sentes au cœur de l'espace public. La commune doit aujourd'hui poursuivre l'effort engagé de mise en valeur de ses sentes. Malgré l'absence d'un réseau continu de sentes, une cohérence forte pourrait être trouvée par la mise en place d'une signalétique et / ou le traitement des accroches des sentes sur les voiries, notamment la rue haute (dont la continuité pourrait être révélée par un traitement global de la voie) et la D4 (ce qui pourrait permettre de contribuer à diminuer le caractère routier fort qu'elle dégage).

Orientations

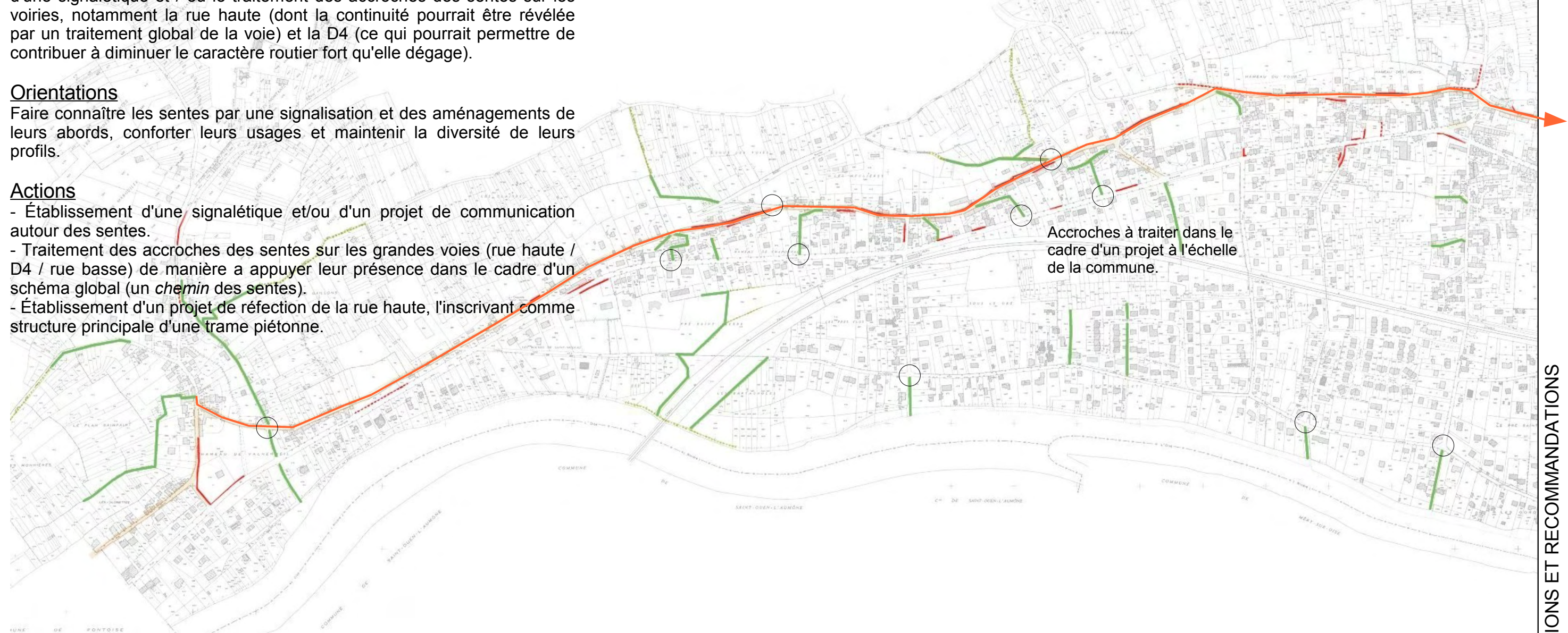
Faire connaître les sentes par une signalisation et des aménagements de leurs abords, conforter leurs usages et maintenir la diversité de leurs profils.

Actions

- Établissement d'une signalétique et/ou d'un projet de communication autour des sentes.
- Traitement des accroches des sentes sur les grandes voies (rue haute / D4 / rue basse) de manière à appuyer leur présence dans le cadre d'un schéma global (un chemin des sentes).
- Établissement d'un projet de réfection de la rue haute, l'inscrivant comme structure principale d'une trame piétonne.



La rue haute, support d'un chemin des sentes, mériterait un traitement soigné notamment dans sa partie ouest relativement dégradée (mettre en valeur les fronts rocheux, les vues, les murs, traiter les question de ruissellement etc.).



Accroches à traiter dans le cadre d'un projet à l'échelle de la commune.



Un maillage piéton : le chemin des sentes (II)



Le long de la D4, accroches des sentes menant à l'église.
Traitement à réaliser en cohérence avec toutes les accroches similaires présentes sur le linéaire de la D4.





Traitements qualitatifs des sentes

Localisation

Les sentes de l'espace auversois.

Problématique

Les différentes typologies de sentes sont une véritable richesse du patrimoine paysager auversois, cependant, cette diversité implique que le traitement des sentes se fasse dans une certaine cohérence que seule une réflexion à l'échelle communale sera à même de garantir.

Les matériaux (de sol, le mobilier etc.) aujourd'hui utilisés présentent une trop grande variété qui trouble l'identification de ces espaces et leur appartenance à l'espace communal.

Un certain nombre de points pourraient servir de support à projet : les plantations sur les talus bordant les sentes, les revêtements de sol, le traitement des eaux de ruissellement, les éléments de mobilier, le traitement des accotements par les riverains etc.

Orientations

Renforcer et qualifier la pleine appartenance des sentes à l'espace auversois par la mise en place d'une *charte des sentes* servant de cadre aux travaux de réfection.

Actions

- Réalisation d'une réflexion (recherche historique) / concertation avec les riverains sur les sentes auversoises.
- Traitement des nivellements, des sols et de la récupération des eaux de ruissellement avec des matériaux traditionnels
- Plantations et traitement des talus
- Généralisation des processus d'élaboration de charte d'entretien avec les riverains
- Choix d'une (ou plusieurs) gamme de mobilier urbain à l'échelle communale.



Mobilier urbain un peu trop 'défensif' et peu rustique.



La sente du Gré témoigne du caractère positif de l'entretien partagé avec les riverains.

Par ailleurs, le revêtement et l'assainissement sont ici trop évocateurs d'un vocabulaire routier, le caniveau central pourrait être en pavés ainsi que les bordures d'accotement alors que les bandes de roulement pourraient être simplement en stabilisé.



La transition entre la voirie en enrobé et le cheminement pourrait être traitée plus nettement, les accotements redessinés, la signalisation plus discrète



La plantation des talus apporterait de l'intimité à la sente

Création de sentes

Localisation

Les sentes de l'espace auversois.

Problématique

Les extensions récentes d'Auvers-sur-Oise sont quasiment toutes traversées par des cheminements piétons, ré-interprétations contemporaines des sentes traditionnelles.

Ces aménagements sont clairement à encourager et à développer malgré la difficulté que peut présenter la disponibilité foncière pour de tels usages publics. Ces actions doivent être mener à terme, conjointement un dialogue avec les habitants des zones pavillonnaires doit être engagé pour faire partager l'enjeu communal de ces espaces.

Tous les passages piétons, même contemporains, doivent recevoir la même attention que les sentes 'historiques'.

Orientations

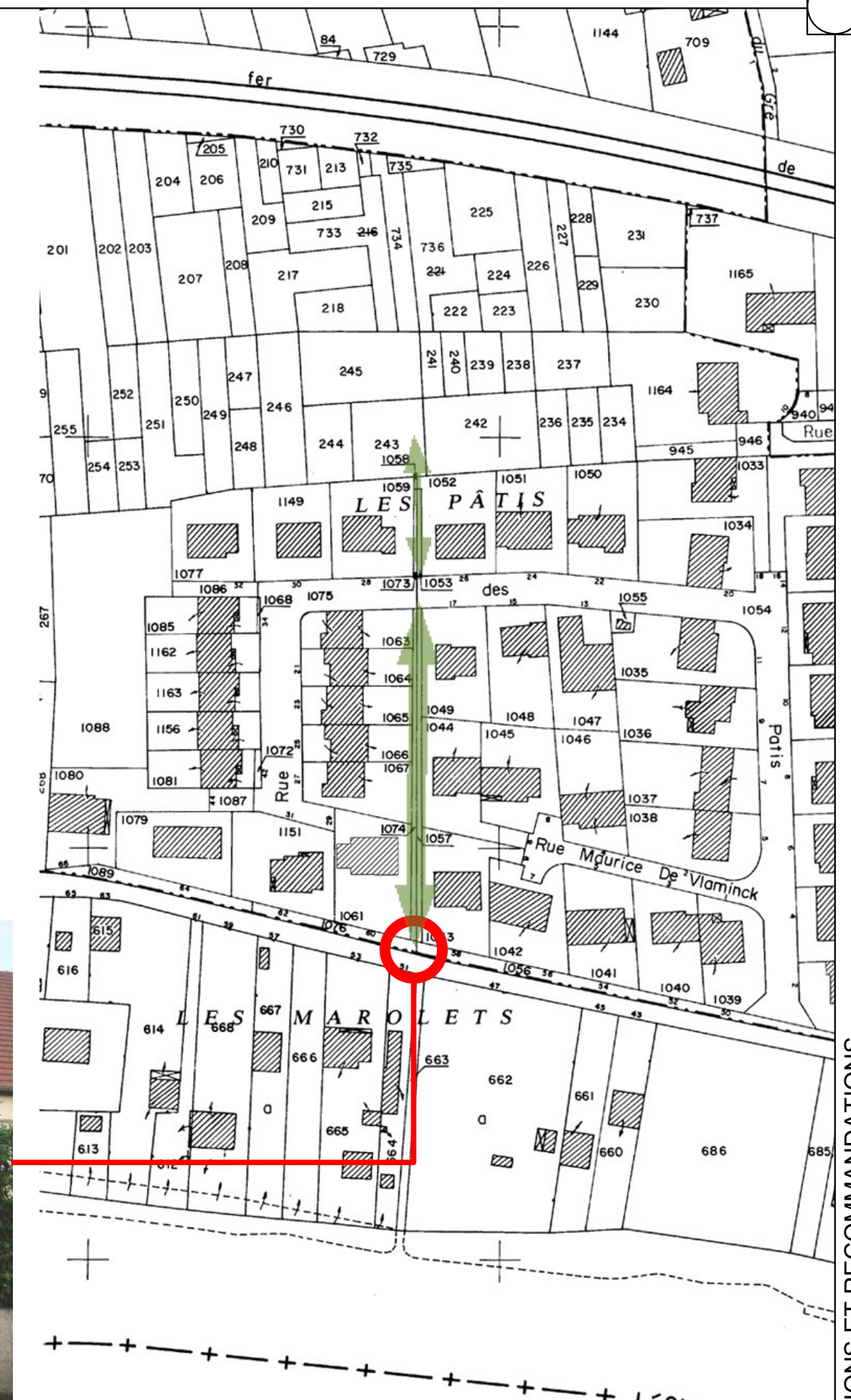
Permettre à chaque fois que le foncier le permet, la création de sentes piétonnes entre les emprises privées, prévoir lors de nouvelles extensions urbaines le maillage avec les chemins existants alentours

Actions

- Réalisation d'une réflexion / concertation avec les riverains sur les sentes notamment dans les zones pavillonnaires récentes. Restauration des passages aujourd'hui peu ou pas qualifier.
- Traiter ces nouveaux chemins comme les sentes 'historiques', en adaptant les aménagements au contexte architectural.
- Saisir les opportunités foncières, les servitudes publiques, pour créer des cheminements.



Au niveau de la zone 'les Pâtis', une sente non aménagée.



ACTIONS ET RECOMMANDATIONS



Trame verte

Le végétal dans l'espace public

localisation

Répartition dans l'espace de la commune

problématique / enjeux

La structure végétale des différents axes de circulation de la commune est assurée surtout par l'émergence des essences d'arbres des jardins privés. De cette manière, la commune perd en quelque sorte la maîtrise de son paysage végétal, par une perte d'emprises plantées, ou par le peu d'espace disponible dans les rues étroites. On voit donc apparaître de plus en plus d'essences exotiques dans les jardins et le rapport au territoire, à la géographie, à la rivière, se perd de plus en plus.

Atouts

- espaces disponibles dans la commune
- nature de ces espaces (multitude de micro lieux)

Contraintes

- retrouver ces lieux et les gérer
- perception possible d'une entrave à la circulation

Orientations

- reconstituer sur le plan végétal, un paysage cohérent pour l'ensemble de la commune
- retrouver la 'maîtrise paysagère' de l'espace public

Actions

- recenser l'ensemble des lieux de la commune où il est possible de planter
- relier ces lieux dans un projet global de replantation des espaces publics
- appliquer à ces lieux une gestion différenciée
- mettre en cohérence le vocabulaire végétal, celui des fonctions, celui du territoire



Emprise propice à la plantation d'arbres, devant la gare



les espaces qui accompagnent les sujets repères sont à soigner avec attention, surtout à proximité de la gare



Le parvis du marché peut être planté, sans entraver les commerçants, pour habiller la façade du bâtiment



Le nouveau parking de la gare peut-il encore recevoir quelques plantations?...



La base du talus de robiniers peut recevoir quelques plantations complémentaires qui viendraient en alignement de la route et constitueraient un plan végétal -relais.



Le parking de la halte Chaponval est un des rares espaces généreux qui jalonnent le parcours de la RD 4. L'espace, actuellement peu qualifié, peut faire l'objet d'un projet de parking paysager, jardin d'attente.



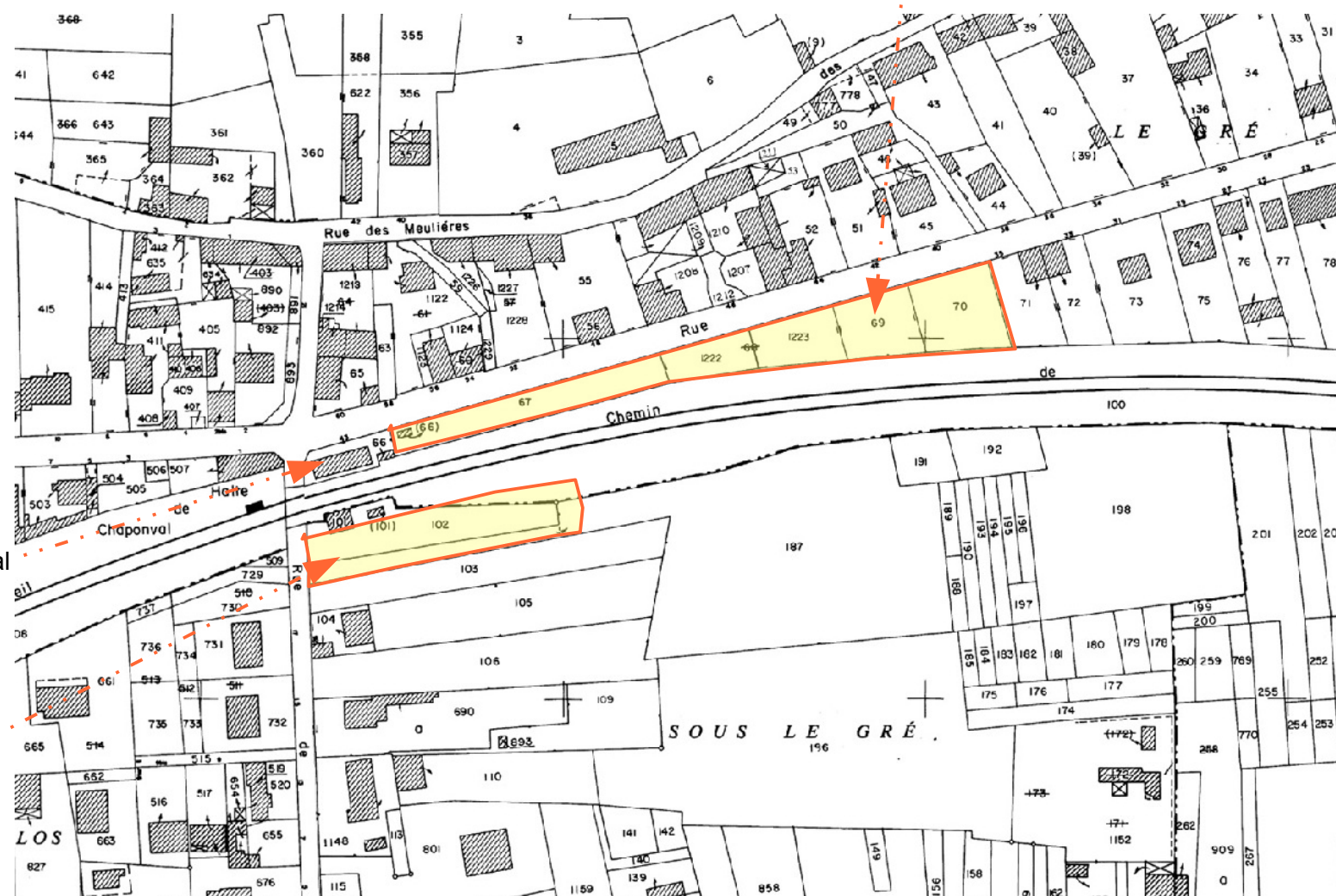
Plantations à entreprendre pour donner un rythme au linéaire de la rue et mettre en valeur l'arrêt du bus.



Travailler la qualité des clôtures entre le parking et la voie ferrée



Parking de la halte à aménager



Second parking + accès au boisement à aménager





Trame verte

Les unités structurantes

localisation

Répartition dans l'espace de la commune, principalement le long de la voie ferrée

problématique / enjeux

La commune d'Auvers possède assez peu d'espaces verts structurants accessibles au public, même si elle se trouve elle-même au cœur d'un territoire riche, entre plateau et berges de l'Oise. L'espace le plus fréquenté et le plus visible est le parc Van Gogh, qui est paradoxalement l'une des entités vertes les plus petites de la commune. Il existe, réparti d'est en ouest, tout un chapelet d'espaces, plus ou moins vastes, qui ne sont pas ou peu raccordés aux tissus urbains, qui présentent des caractéristiques toutes différentes et qui présentent tous des qualités évidentes ainsi que le potentiel d'un véritable armature végétale pour la commune.

Atouts

- foncier disponible
- ampleur et diversité des stations
- position le long de la voie ferrée, au calme

Contraintes

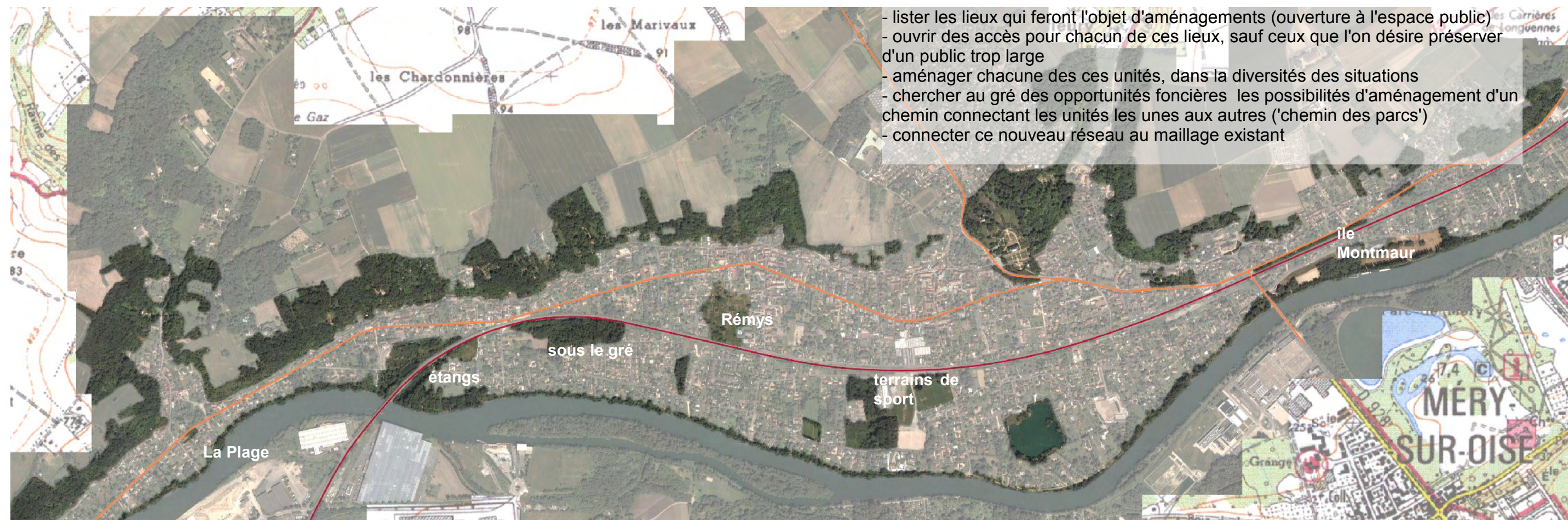
- certains espaces sont très difficiles d'accès
- maîtrise foncière
- grand étalement et difficultés de liens

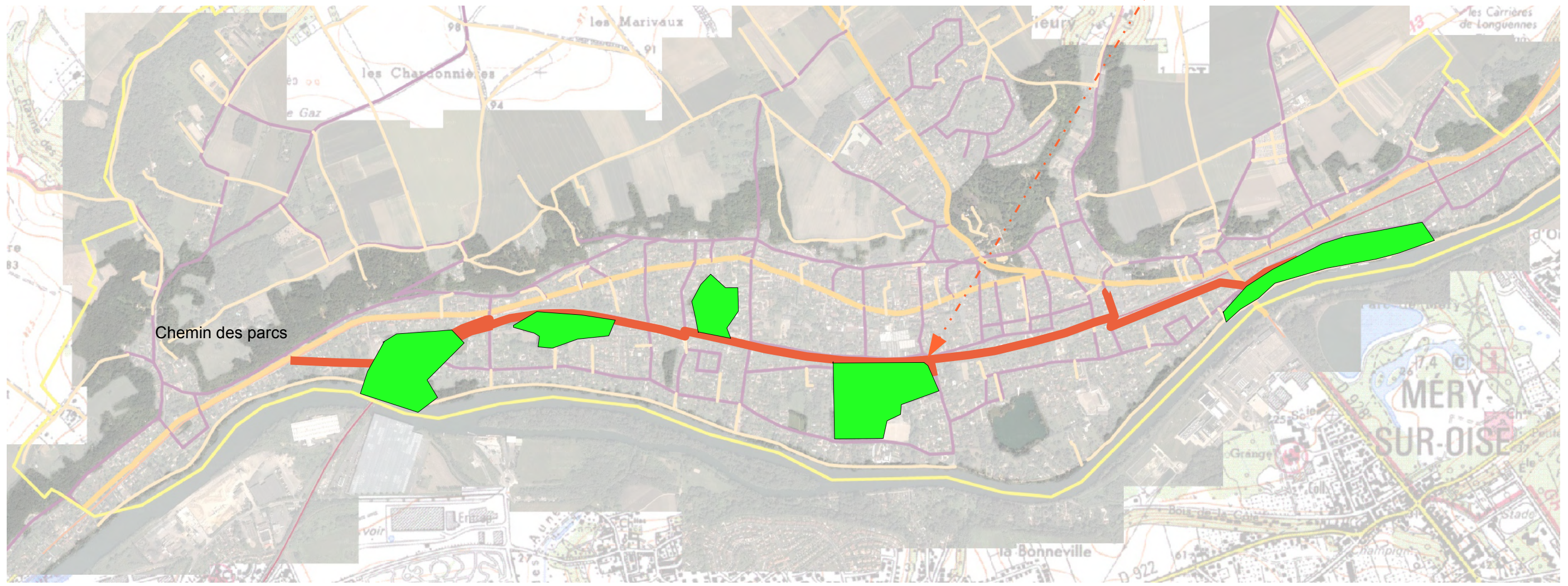
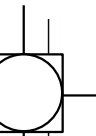
Orientations

- reconstituer une véritable armature verte, en relais entre la frange boisée du coteau et la végétation des bords de l'Oise
- révéler ces lieux à la commune, par l'accès physique ou par la vue
- offrir une promenade alternative au parcours touristique, aux berges de l'Oise
- fabriquer un paysage plus propre aux Auversois, plus contemporains

Actions

- lister les lieux qui feront l'objet d'aménagements (ouverture à l'espace public)
- ouvrir des accès pour chacun de ces lieux, sauf ceux que l'on désire préserver d'un public trop large
- aménager chacune de ces unités, dans la diversité des situations
- chercher au gré des opportunités foncières les possibilités d'aménagement d'un chemin connectant les unités les unes aux autres ('chemin des parcs')
- connecter ce nouveau réseau au maillage existant





Lieudit 'Sous le gré'

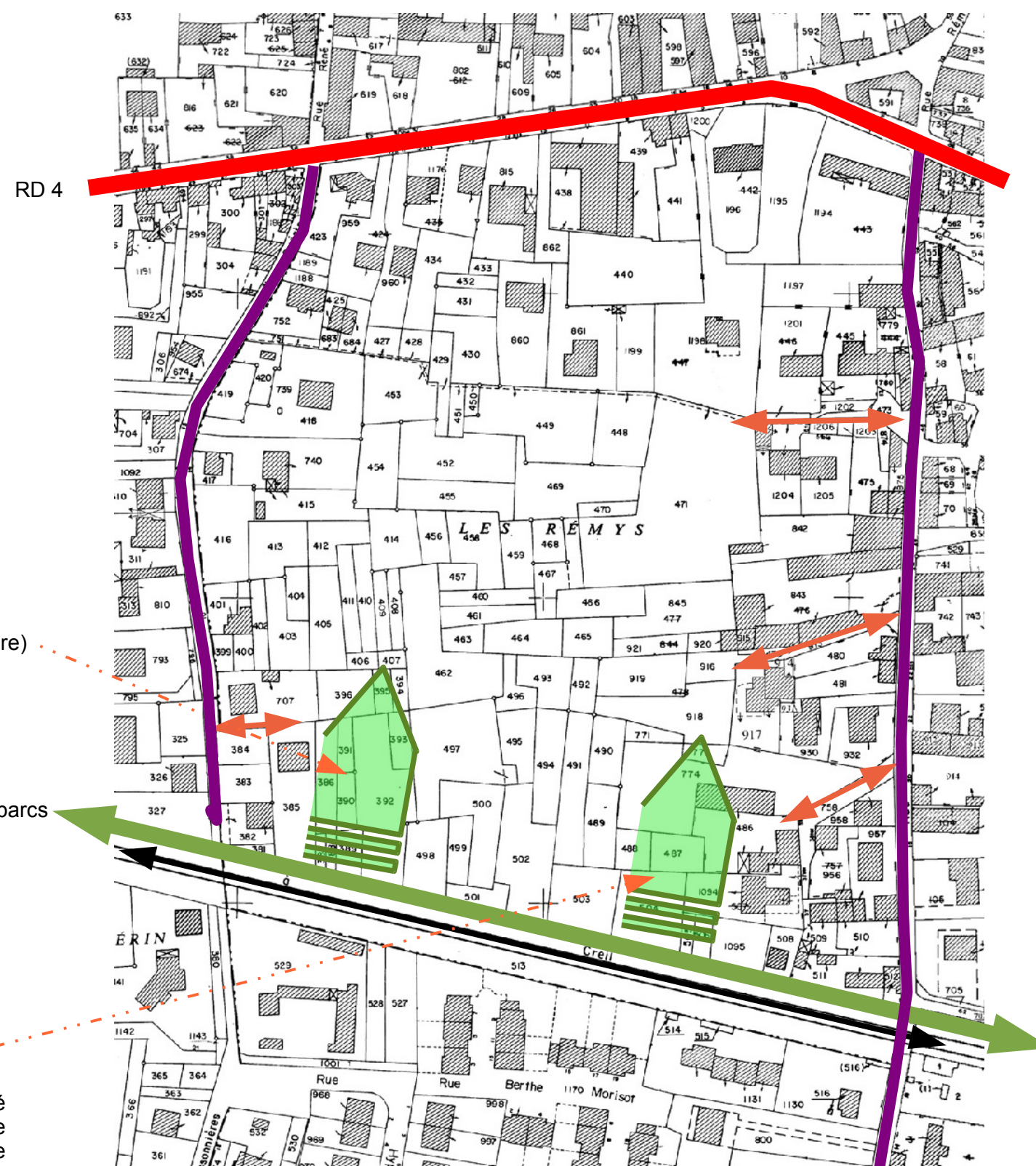
Actions : ménager des entrées spécifiques, rendre l'espace accessible depuis le chemin des parcs, travailler à l'intérieur du parc en s'appuyant sur la dynamique naturelle, respecter la richesse et la fragilité de ce lieu humide.



Deux entrées sont possibles sur le bois de 'Sous le Gré', par la rue de Chaponval, et la rue des Marolets.

Emprise possible du chemin des parcs au niveau de Chaponval (largeur variant de 1,5 à 3m). Cette emprise constitue une véritable opportunité pour la création d'une continuité cycles, ceux-ci étant interdits sur les bords de l'Oise et la route étant par endroits relativement dangereuse.

Jardins des Rémys'



Actions : valoriser les abords de cet espace, en traitant la limite avec la voie ferrée et le chemin des parcs, composer à l'intérieur des jardins une trame de circulation connectée aux entrées qui, elles resteront intimes de façon à conserver le caractère collectif/privatif du lieu.

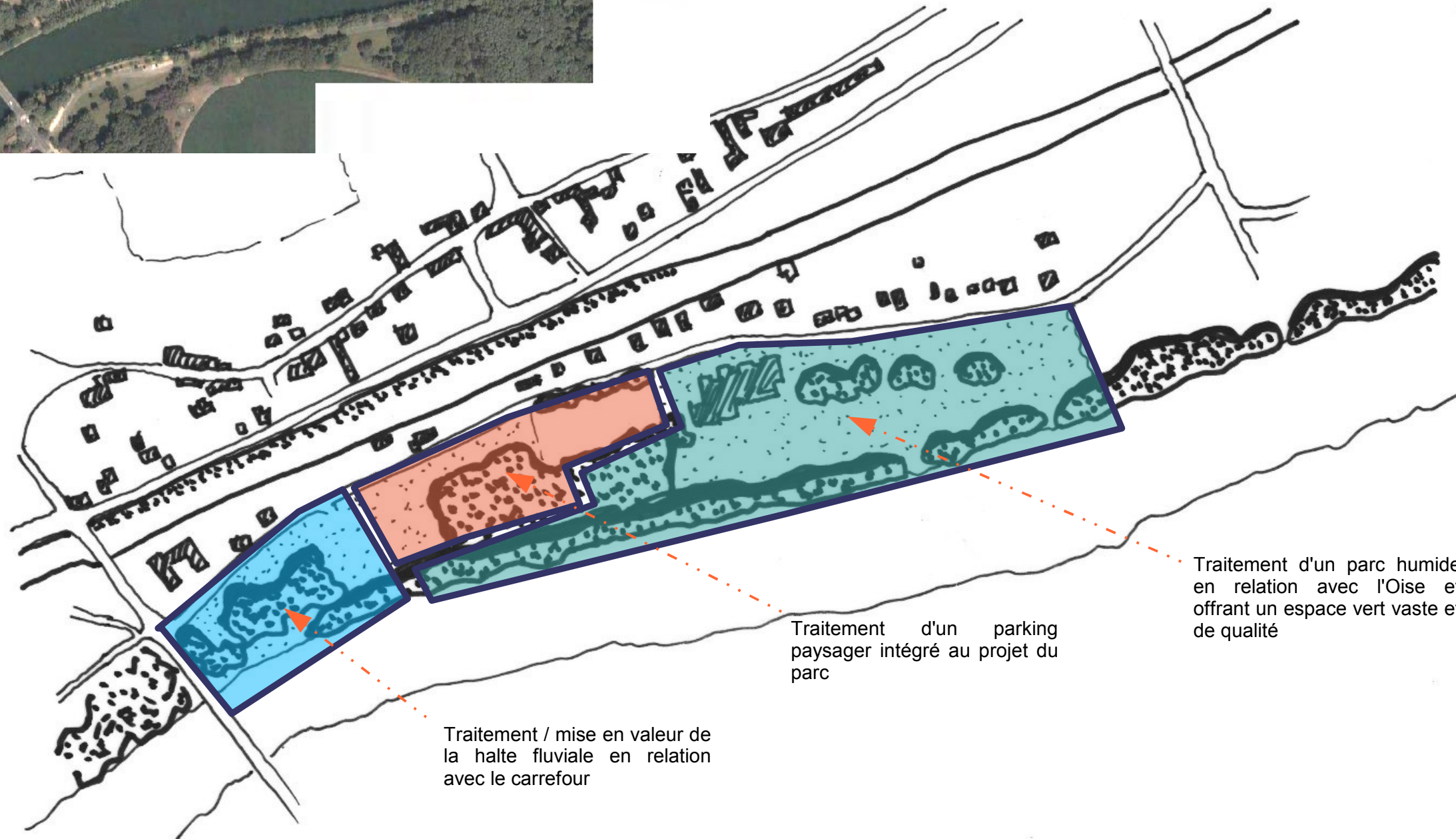
Afin de préserver l'intégrité des jardins familiaux, le chemin des parcs ne présentera qu'un accès visuel sur les Rémys. Les accès physiques conserveront leur caractère confidentiel.



Parc de l'île Montmaur



Le traitement de la rue Marcel Martin sera intégré en amont au projet de parc.
La digue sera supprimée au profit d'un traitement plus fin des terrassements et de la lisière du parc.



1 localisation de la recommandation

Les commerces s'implantent naturellement le long de la Route Départementale 4, peut être parce que celle-ci relie les principaux équipements et lieux publics d'Auvers sur Oise: la mairie, la Poste, la gare, le marché, l'auberge Ravoux, la maison de Van Gogh, les musées, l'église...

Même si cette route ne se superpose pas à l'axe historique de la ville (la rue haute), elle constitue l'axe central, depuis la construction de la voie de chemin de fer et le développement du réseau routier.

La rue du Général de Gaulle est située au carrefour de la RD928 qui traverse Auvers en direction d'Hérouville depuis Méry sur Oise et de la RD4 qui longe l'Oise depuis Pontoise en direction de l'Isle Adam.

Cette voie se présente sous la forme d'une rue bordée de maisons d'alignement en ordre discontinu. Les masses végétales occupent les vides. Les sentes perpendiculaires ménagent des percées visuelles vers la rue haute et vers l'Oise.



2 problématique / enjeux global

Les commerces sont disséminés le long de la route, essentiellement entre la fourche rue Carnot et rue de Zundert d'une part, et de la rue de Paris d'autre part.

La centralité commerciale se situe autour de la place de la mairie où se concentre le marché et des restaurants dont l'auberge Ravoux entre autre.

La construction d'immeubles récents en centre ville, rue du Général de Gaulle et place de la Mairie, ont permis de renforcer le caractère commercial par l'adjonction systématique de commerces en pied d'immeubles ; la supérette, la Poste et quelques commerces de service (banque, salon de coiffure ainsi qu'une galerie).

A ce jour, en plus de l'obligation de déposer une déclaration de travaux pour modification de façade lors de la création ou de la modification d'une devanture et la pose d'une enseigne, la ville d'Auvers préconise le respect du « cahier de recommandations pour la conception et l'insertion de devantures et enseignes du Val d'Oise » élaboré par le service départemental d'architecture et du patrimoine.

Ce cahier a pour objet « d'éviter certaines erreurs de conception lors d'insertion de devantures et de proposer quelques règles simples et adaptées à leur contexte pour améliorer le paysage urbain ».

3 recommandations

Les façades et les enseignes commerciales participent à l'organisation du paysage urbain, leur intégration dans le bâti traditionnel doit faire l'objet de la plus grande attention.

La rue du Général de Gaulle a évolué au cours du siècle dernier ce qui a abouti au visage qu'elle présente aujourd'hui : les constructions sont hétérogènes, les matériaux disparates, l'espace public est essentiellement routier.

La diversité des devantures et enseignes commerciales parfois mal appropriées ou mal intégrées au bâti, participent à donner une image peu valorisante.

1

Les qualités :

La couleur franche et unique de la devanture; Au-delà de la devanture, un rappel sur les menuiseries (volets et porte de la maison) redonnerait une belle unité à l'ensemble.

Points à améliorer :

L'entablement est trop présent, il ne devrait pas dépasser la limite du commerce et se prolonger au-dessus de la porte d'accès à la maison.

Le bandeau séparant le RDC du 1^{er} étage est entièrement masqué par l'entablement.

L'enseigne lumineuse au-dessus de la porte d'entrée du magasin est à supprimer.

Le trumeau ainsi que l'enseigne pourraient accueillir des informations peintes directement sur le support.



2

Points à améliorer :

L'entablement monte trop haut et ne permet pas à la corniche de l'immeuble de se détacher.

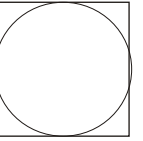
Le placage latéral gauche nord empiète sur l'encadrement en pierre de la porte d'entrée de l'immeuble.

Le choix du matériau de la devanture en pierre lutte avec la modénature de l'immeuble en pierre de taille.

Les inscriptions auraient gagné à être apposées directement sur la devanture (lettres isolées).

L'enseigne lumineuse rapportée en superposition aurait gagné à être posée directement sur l'entablement.





3 : L'auberge Ravoux

Les qualités : L'enseigne et la devanture forment un ensemble cohérent. Les trumeaux sont apparents. La devanture participe à la perception unitaire de la façade. L'homogénéité de la façade et la cohérence des rythmes verticaux, la discrétion des enseignes, la qualité de l'espace public, font de cette réhabilitation historique une réussite.

Points à améliorer : L'aspect faussement vieilli des lettres de l'enseigne « commerces de vins restaurant ». L'absence de traitement du retour sur le passage latéral droit.



3b: La vitrine associative contiguë :

Les qualités : La couleur franche et unique de la devanture. Le rappel de la couleur sur les volets.

Points à améliorer : L'entablement est trop large et trop haut. Les appuis de fenêtre sont cachés ce qui confère une extrême lourdeur à l'ensemble. La devanture dépasse le corps de la maison. Les trumeaux apparents sont sans lien avec la structure de la maison.



4

Points à améliorer :

L'enseigne est trop haute. Il aurait fallu ménager un vide sous le balcon.

L'enseigne est trop voyante, les lettres sont trop grosses, la matière trop brillante.

Deux tons différents sur les fenêtres du 1er étage.

La porte d'accès à l'immeuble n'est pas perceptible (intégrée à la façade LCL).

La devanture LCL bicolore disparate et illisible.

L'entablement est trop haut sous le balcon.

5

Les qualités :

Lettrage relativement discret sur l'entablement.

Rappel de couleur sur les volets du 1er étage.

Points à améliorer :

Devanture bicolore.

L'enseigne lumineuse perpendiculaire au-dessus du niveau du RDC.

6

Points à améliorer :

L'entrée de l'immeuble n'est pas clairement identifiée.

La structure des commerces est trop lourde (pierre) et sans rapport avec le corps de l'immeuble en retrait.

Les enseignes lumineuses sont trop hautes.

Les mâts d'éclairage sont trop présents.

7

Points à améliorer :

Le store banne doit être remplacé.



8

Points à améliorer :

L'enseigne lumineuse est située au 1er étage : elle doit être descendue. Pourquoi ne pas profiter de l'entablement pour y apposer des lettres peintes.

Le blanc est proscrit suivant le Cahier des recommandations pour la conception et l'insertion de devantures et enseignes en Val d'Oise.

L'enseigne lumineuse perpendiculaire est trop haute (niveau du 1er étage)

9

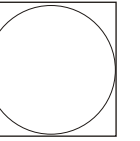
Centre communal d'action sociale et police municipale

Points à améliorer :

Supprimer l'entablement, les placages latéraux ainsi que le soubassement.

Remplacer les menuiseries en aluminium anodisées en rupture complète avec le bâtiment.





DEVANTURES COMMERCIALES



10
Points à améliorer :
L'enseigne est trop imposante.
La maison est dévorée par l'entablement.



11
Les qualités :
Le charme d'une entrée où la végétation remplace efficacement une enseigne trop encombrante



12
Points à améliorer :
L'accès non visible depuis la rue en venant de Pontoise.
L'enseigne lumineuse en saillie.
Le toit en tuiles vieilles.
Le bateau du trottoir non modifié.
Le crépi de la façade.



13
Les qualités :
Enseigne et devanture homogènes.
Lettres peintes ton sur ton, à même l'entablement.
La volonté de bien faire et le soin.

Points à améliorer :
Le soubassement en briques flammées.
L'ensemble aurait gagné en visibilité si la devanture était d'une seule couleur (la plus foncée) au lieu de trois.



14
Points à améliorer :
L'implantation de l'agence en retrait par rapport à l'alignement sur rue ne permet pas une bonne visibilité du commerce.
L'enseigne sur pied rendu nécessaire compte tenu de la configuration des lieux serait à supprimer.
La terrasse en pierre opus incertum constitue une rupture par rapport au domaine public.
Une réimplantation de la vitrine sur rue à l'alignement semble nécessaire.



15
Les qualités :
La couleur sombre unitaire.
L'enseigne peinte sur l'entablement.
Le retournement de la devanture sur l'angle du bâtiment.

Points à améliorer :
Le traitement du socle trop épais et en rupture avec le trottoir ainsi que la non prise en compte de la déclivité de la rue adjacente.
L'enseigne au niveau du 1er étage.
Les consoles d'entablement dorées.

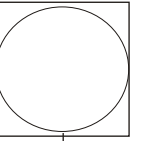


16
Les qualités :
Le charme des années 60
Point à améliorer :
Le ravalement du bâtiment au-dessus du commerce.



17
Les qualités :
La couleur vive.
Le ré-alignement de la devanture sur la rue malgré l'implantation du bâti.
La devanture pivotante originale.
L'enseigne discrète ton sur ton avec la devanture.

Point à améliorer :
La liaison du bardage avec le trottoir.



DEVANTURES COMMERCIALES

18
le bouquet naïf
Les qualités :
La simplicité ;
La couleur vive.
L'enseigne perpendiculaire à la rue (non lumineuse).
Les trumeaux apparents.

Points à améliorer :
L'enseigne jaune : il aurait été préférable de peindre les lettres sur un fond identique à la vitrine.



19
Auto-école
Points à améliorer :
Les couleurs qui ne tranchent pas suffisamment par rapport au bâti.
Les enseignes : trop hautes et dissociées.
La non prise en compte de sa situation en angle.



20
Les qualités :
L'enseigne bleue avec lettrage rouge.

Points à améliorer :
L'entablement et les placages latéraux bicolores latéraux.
Les menuiseries aluminium d'une 3ème couleur (rouge).
Le soubassement en brique sans aucun rapport avec la construction et le trottoir.
La non prise en compte du retour de la façade à l'intérieur de la parcelle.



21
Les qualités :
La grande enseigne peinte.
Les devantures en bois à l'alignement de la rue.

Points à améliorer :
Les couleurs un peu tristes des devantures.
Les enseignes lumineuses situées au-dessus des stores en toile.
L'entrée de l'hôtel pas assez identifiable par rapport à la brasserie et à la crêperie.



22
Les qualités :
La couleur uniforme des volets.
La sobriété.

Points à améliorer :
Les lettres en relief.
Le bandeau vert en séparation des 2 niveaux.
Les éclairages de l'enseigne.



23
Les qualités :
La simplicité.
La structure de l'immeuble apparente assurant une cohérence.
La discrétion des enseignes.
La qualité de l'espace public.

Points à améliorer :
La porte de l'entrée de l'immeuble bicolore.



24
Les qualités :
La prise en compte du patrimoine bâti.
L'homogénéité des matériaux avec les bâtiments voisins.
L'enseigne perpendiculaire discrète et en cohérence avec les enseignes.
Les enseignes discrètes aux lettres peintes.
La vitrine sobre.

Points à améliorer :
Les emmarchements en terre cuite sans rapport avec les matériaux de l'espace public.



25
Les qualités :
Le souci d'intégration de la Poste.
L'enseigne discrète.
On peut regretter la non prise en compte de sa situation à l'angle de l'immeuble.

Points à améliorer :
L'épaisseur des menuiseries en aluminium.
La couleur de la vitrine différente de la devanture.



A la lecture des principes et des recommandations sur photographies de devantures existantes, quelques priorités se dégagent :

- >> La devanture ne doit pas nuire à la perception unitaire de la façade.
- >> Un équilibre entre les fonctions "commerce et habitation" doit être trouvé.
- >> Une harmonie doit être perceptible avec les façades voisines.

Mais un commerce doit aussi se faire remarquer, une trop bonne intégration peut nuire à sa visibilité.

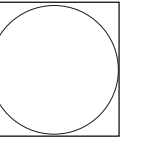
Les commerces peuvent être l'amorce de la valorisation du paysage urbain car ils sont des vecteurs de continuité le long de l'axe structurant de la ville d'Auvers sur Oise. Ils participent à l'identité de celle-ci. L'objectif est de développer le dynamisme et l'attrait des devantures par une plus grande qualité d'image et d'harmonie, pour une plus grande qualité culturelle.

L'action d'amélioration des devantures concerne tout autant les devantures existantes que celles à venir.

Une harmonisation générale est nécessaire, elle dépasse le cadre et l'emprise des devantures : le travail collectif doit porter sur la requalification des arbres d'alignement, des parcs et jardins et bien évidemment de l'espace public

La mise en place d'une charte ayant pour objectif d'harmoniser les couleurs du centre ville, de créer une identité visuelle forte et de mettre en valeur le patrimoine architectural remarquable.

Les recommandations proposées ci-avant doivent avant tout être discutées avec les commerçants, ce travail constitue une amorce à un débat. Leur mise en oeuvre ne pourra être engagée que dans le cadre d'une concertation avec les associations de commerçants et les autorités locales (commune, architecte des bâtiments de France, Parc naturel régional du Vexin français notamment).



Un petit centre, situé à l'angle de la rue Parmentier et de la rue Rémy, est constitué autour de six commerces.

DEVANTURES COMMERCIALES



Auvers Fleurs

Les qualités :

La situation d'angle.
La placette mise en valeur avec les étalages de fleurs sur le trottoir.
La vitrine sobre.

Points à améliorer :

La multiplicité des enseignes nuit à la lisibilité du commerce
L'enseigne lumineuse en applique sans cohérence avec la devanture.
L'enseigne lumineuse en drapeau trop imposante au niveau du premier étage.
Les revêtements de sol de l'espace public.



Café le week end

Les qualités :

La lisibilité de la construction
La simplicité.
Le store banne.

Points à améliorer :

La multiplicité des enseignes en drapeau au niveau du premier étage



Café du centre

Les qualités :

La façade sur la placette.
La situation d'angle
La lisibilité de la construction
La simplicité.
La couleur uniforme des volets et de la vitrine.
L'enseigne peinte directement sur le pignon

Points à améliorer :

Le superposition des enseignes : L'enseigne peinte, l'enseigne lumineuse, l'enseigne sur le lambrequin.
Les revêtements de sol de l'espace public.



Alimentation générale

Les qualités :

La devanture en applique
La couleur identique des volets et de la vitrine.

Points à améliorer :

L'enseigne lumineuse en applique sans cohérence avec la devanture.
La multiplicité des enseignes en drapeau au niveau du premier étage
La couleur beige des trumeaux
Le manque d'uniformité et de cohérence entre les deux parties du commerce.



Cabinet kinésithérapeute

Les qualités :

La devanture en applique

Points à améliorer :

Les menuiseries de la vitrine pourraient être peintes de la même couleur que la devanture
Le bandeau supérieur de la devanture pourrait servir de support pour l'enseigne.
Le socle de la devanture en liaison avec le trottoir.



Boulangerie pâtisserie

Les qualités :

La devanture sobre
L'enseigne non lumineuse en drapeau.
Le trottoir pavé

Points à améliorer :

L'enseigne lumineuse en applique sans cohérence avec la devanture.
La multiplicité et la taille des enseignes lumineuses en drapeau au niveau du premier étage
La couleur terne de la devanture et des volets.

I UN EQUILIBRE ENTRE FONCTION COMMERCE ET HABITATION DOIT ETRE TROUVE



La devanture ainsi que les enseignes s'inscrivent dans la hauteur du rez-de-chaussée de la construction

L'entrée de l'immeuble doit être clairement identifiée et dissociée du commerce

Les enseignes doivent être discrètes

II LA DEVANTURE NE DOIT PAS NUIRE A LA PERCEPTION UNITAIRE DE LA FACADE

La devanture en applique doit être située 20 cm environ sous la corniche

La devanture et l'enseigne doivent se limiter à l'emprise du commerce et ne pas déborder sur un immeuble voisin ou l'entrée de l'immeuble

La devanture ne doit pas déborder du plan de la façade de l'immeuble de plus de 10cm



III - UNE HARMONIE DOIT ETRE PERCEPTIBLE AVEC LES FACADES VOISINES - CHARTE COULEUR -



- La devanture doit être peinte d'une seule couleur dans la gamme de la charte couleur.
- Proposition de charte couleur.

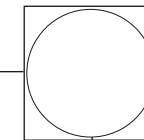
IV UN COMMERCE DOIT AUSSI SE FAIRE REMARQUER

Les enseignes :
- Les enseignes en applique seront apposées directement sur le bandeau supérieur de la devanture ou sur le bandeau de l'immeuble situé sous la corniche.
- Les lettres seront découpées ou peintes directement sur le support.
- Les caissons lumineux sont à proscrire.
- Les dispositifs d'éclairage des enseignes seront discrets. Les spots sur bras sont à éviter.
- Les enseignes en drapeaux non lumineuses sont à encourager.

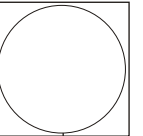
Les accessoires :
- Les stores banes en toile sont réservés exclusivement au rez de chaussée. La hauteur minimum sous le store est de 2.50 m. Ils doivent être en bon état d'entretien et remplacés dès le premier signe d'usure.

La devanture : La devanture doit s'aligner sur la façade de l'immeuble sauf si celui-ci est en retrait par rapport à la rue. Dans ce cas la grille de fermeture doit respecter l'alignement.





FICHES DE SYNTHÈSES DES ACTIONS



OBJECTIF (1)

Retrouver une relation au fleuve en s'appuyant sur le réseau hydrologique subsistant

NATURE

Environnement
Aménagement des berges

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Restauration des milieux écologiques traditionnels de l'Oise avec les méthodes du génie végétal
Recréer des milieux humides dans le cadre du projet d'entrée de ville de l'île Montmaur
Maintenir et protéger l'Aulnaie
Remettre en valeur les cours d'eau et les rus se jetant dans l'Oise
Restaurer les milieux écologiques auprès des riverains
Mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation sur l'entretien des berges

PERIMETRE D'INTERVENTION

Berges de l'Oise

PILOTES PRESENTIS

Commune, PNR, syndicat des berges

FAISABILITE

Court terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

Syndicat d'aménagement des berges de l'Oise, PNR, CG, CR

PRESTATAIRES

Paysagistes, écologues

OBJECTIF (2)

Préserver la mixité des milieux du plateau en tenant compte des risques d'érosion

NATURE

Paysage et environnement

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Préserver la diversité parcellaire et les chemins de liaison
Restaurer les vergers et/ou les plantations de haies en bord de culture
Instaurer un règlement au PLU tenant compte des qualités paysagères et du potentiel de développement d'activités

PERIMETRE D'INTERVENTION

Plateau

PILOTES PRESENTIS

Commune, PNR

FAISABILITE

De court à long terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

Commune, PNR, agriculteurs

PRESTATAIRES

urbaniste, agriculteurs, entreprises

OBJECTIF (3)

Préserver la qualité environnementale des ravines et renforcer les mesures de protection

NATURE

Paysage et environnement

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Concertation avec l'ensemble des usagers et des riverains
Définition d'une charte de gestion des ravines
Protection à assurer dans le PLU
Création éventuelle d'un ENS local

PERIMETRE D'INTERVENTION

Ravines

PILOTES PRESENTIS

Commune, PNR, CG

FAISABILITE

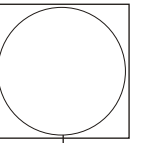
De court à long terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

Commune, PNR, CG

PRESTATAIRES

écologues



OBJECTIF (1)

Minimiser l'impact paysager et environnemental des constructions de la zone d'extension

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Limiter les hauteurs des constructions

Prévoir des compensations (recréer des espaces boisés, réhabiliter d'anciens chemins creux...)

Prévoir des dispositions paysagères à l'intérieur des zones

Optimiser l'exposition Sud-Est

PERIMETRE D'INTERVENTION

Sur le plateau, au nord de la frange boisée, à proximité de la RD927

FAISABILITE

De moyen à long terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

Commune, PNR, ADEME

NATURE

Extension urbaine

PILOTES PRESENTIS

Commune, PNR

PRESTATAIRES

Urbaniste, paysagiste

OBJECTIF (2)

Rattacher les secteurs d'extension prévus au tissu urbain existant, à leurs caractéristiques urbaines traditionnelles et environnementales

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Réfléchir à une composition paysagère d'ensemble

concevoir le nouveau quartier dans un esprit éco-environnemental

Assurer une transition entre le milieu boisé à préserver et le milieu habité

Assurer la conception des jardins, prévenir l'utilisation des clôtures

Prendre en compte les contraintes d'inondation et les problématiques de rétention des eaux pluviales

PERIMETRE D'INTERVENTION

Secteur dit "sous le gré", en milieu urbain

FAISABILITE

De moyen à long terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

Commune, PNR

NATURE

Extension urbaine

PILOTES PRESENTIS

Commune, PNR

PRESTATAIRES

Paysagiste, architecte

OBJECTIF 3

Marquer l'entrée de la commune par des perspectives visuelles et paysagères

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

concevoir l'extension urbaine à cette entrée en s'attachant aux caractéristiques urbaines traditionnelles

Recomposer un front végétal de part et d'autre de la rue de Pontoise

Mettre en valeur le ru en le rendant accessible

Aménager l'espace du lieu dit "La Plage"

Aménager les carrefours

PERIMETRE D'INTERVENTION

Entrée Ouest, quartier du Valhermeil et de la Plage

FAISABILITE

De court à long terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

Commune, CG, PNR

NATURE

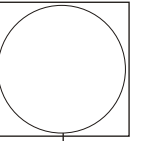
Aménagement et extension urbaine

PILOTES PRESENTIS

Commune, CG, PNR

PRESTATAIRES

Paysagiste, Bureau d'étude voirie, entreprises



OBJECTIF 1

Etablir un projet global et rendre lisibles les différentes séquences paysagères de l'entrée sud
Valoriser l'entrée vers le quartier de l'église

NATURE

Aménagement urbain et paysager

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Aménager le parc de l'île (stationnement, lieu d'agrément, zone humide à vocation écologique)
Aménager les routes et les trottoirs avec des matériaux qualitatifs
Aménager les lieux accessibles aux regards

PERIMETRE D'INTERVENTION

Entrée Sud depuis Méry-sur-Oise

PILOTES PRESENTIS

Commune, PNR, CG, CR

FAISABILITE

De court à long terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

Commune, PNR, CG, CR

PRESTATAIRES

Paysagistes

OBJECTIF 2

renforcer l'identification de l'entrée d'Auvers

NATURE

Aménagement urbain

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Aménager les abords boisés
Réaliser un soutènement des terres
Aménager qualitativement la voirie en entrée

PERIMETRE D'INTERVENTION

Entrée Est, depuis Butry

PILOTES PRESENTIS

Commune, CG, PNR

FAISABILITE

De court à moyen terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

Commune, CG, PNR

PRESTATAIRES

Paysagiste, bureau d'étude voirie

OBJECTIF 3

Renforcer l'image d'entrée dans Auvers sur Oise

NATURE

Aménagement urbain

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Modifier les choix de plantation pour assurer une ouverture visuelle

PERIMETRE D'INTERVENTION

Entrée Nord depuis le plateau

PILOTES PRESENTIS

Commune, CG, PNR

FAISABILITE

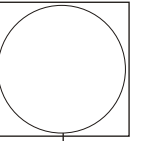
Court terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

Commune, CG, PNR

PRESTATAIRES

Entreprise



L'ESPACE PUBLIC

OBJECTIF 1

Requalifier le place de la mairie en terme de paysage d'usages et de fonctionnalité

NATURE

Aménagement urbain
Etudes préliminaires
Conception

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Analyser les composantes de l'espace existant
Etablir un programme d'aménagement qui intègrent les qualités du sites et les usages souhaités
Evaluer les différentes possibilités d'aménagement

PERIMETRE D'INTERVENTION

Place de la mairie étendu à la place du marché et au jardin D'Aubigny

PILOTES PRESENTIS

Commune, PNR, CG

FAISABILITE

Moyen terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

Commune, CG, PNR, CR

PRESTATAIRES

Paysagiste, urbaniste, programmiste

OBJECTIF 3

Mettre en valeur la rue Haute

NATURE

Aménagement urbain et paysager - action citoyenne

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Favoriser l'appropriation des lieux par les habitants
Réalisation de plantations par la ville aux abords des propriétés, entre voies et murs
Entretien des murs
Description des travaux dans la déclaration
Organiser lors des réunion du quartier, une communication sur la réhabilitation des murs anciens
Elaborer des fascicules techniques pour les habitants
Adapter le type de clôture (végétale ou minérale) en fonction de la situation de la propriété par rapport à la rue

PERIMETRE D'INTERVENTION

Rue Haute en pied de coteau

FAISABILITE

Court et moyen terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

Commune, PNR

PILOTES PRESENTIS

Commune, PNR

PRESTATAIRES

Association de riverains, commune, habitants

OBJECTIF 2

Créer une qualité d'aménagement de la voie (RD4) mettant en valeur le bâti ancien d'Auvers (équilibre des espaces en creux et construits, valorisation des petits centres historiques)

NATURE

Aménagement urbain

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Choisir une gamme de matériaux naturels et/ou qualitatifs ainsi qu'une palette de couleurs de base
Aménager les abords des bâtis anciens selon cette palette

Exemple de matériaux conseillés: pierre naturelle, pavage en grès (bordurage des trottoirs, voies...), pierre calcaire (bordures, murs), béton désactivé...

PERIMETRE D'INTERVENTION

Au croisement des rues et sentes qui relie la rue Haute aux bords de l'Oise

PILOTES PRESENTIS

Commune, CG, PNR

FAISABILITE

Court et moyen terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

Commune, CG, PNR ...

PRESTATAIRES

Paysagiste, architecte, Bureau d'études, voirie

OBJECTIF 4

Mettre en valeur les anciens noyaux de village

NATURE

Aménagement urbain

Ouvrir la commune sur la rivière

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Concevoir des aménagement sur les rues reliant le coteau jusqu'à l'Oise
Introduire une diversité de traitement cohérente des rues: plus minérale à l'est en lien avec les noyaux anciens, plus végétale à l'ouest en lien avec les berges de l'Oise
Marquer par des aménagements qualitatifs le croisement des rues avec la RD4 (cf fiche RD4)
Mettre en valeur le croisement de ces rues avec la rue Haute

PERIMETRE D'INTERVENTION

Rue de Chaponval, rue du Valhermeil/rue de la Plage, rue du Four, rue Rémy, rue Boucher/rue Emile Boggio/rue Eugène Lefèvre, rue de la ravine des Ponceaux/ rue de Cordeville

FAISABILITE

Court à long terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

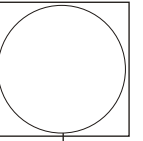
Commune, PNR

PILOTES PRESENTIS

Commune, PNR

PRESTATAIRES

Paysagistes, BE voirie



OBJECTIF 1

Valoriser les sentes, conforter leurs usages et maintenir la diversité de leurs profils
Assurer les liaisons d'une sente à l'autre

NATURE

Liaisons douces

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Avoir une vision et un schéma global des cheminements piétonniers sur les sentes
Etablir une signalétique et/ou un projet de communication autour des sentes
Traitement des accroches des sentes sur les grandes voies
Inscrire la rue haute comme vecteur principal d'une trame piétonne

PERIMETRE D'INTERVENTION

Le long de la rue Haute, le long de la RD4, le long de la 'rue' basse à l'embranchement de chaque sente

FAISABILITE **FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES**

Court à moyen terme Commune, PNR, ...

PILOTES PRESENTIS

Commune, PNR, association de riverain

PRESTATAIRES

Paysagiste, entreprises

OBJECTIF 3

Prévoir la création de sentes piétonnes lors de nouvelles extensions urbaines en relation avec le maillage des chemins existants

NATURE

Liaisons douces

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Etablir une concertation avec les riverains des zones pavillonnaires récentes
Restaurer les passages aujourd'hui peu ou pas qualifiés
Traiter ces nouveaux chemins à la manière des 'sentes historiques' en adaptant les aménagements au contexte architectural
Saisir les opportunités foncières, les servitudes publiques, pour créer des cheminements

PERIMETRE D'INTERVENTION

Ensemble des sentes

FAISABILITE **FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES**

Court à long terme Commune, PNR

PILOTES PRESENTIS

Commune, PNR

PRESTATAIRES

Urbaniste, aménageur

OBJECTIF 2

Renforcer et qualifier la pleine appartenance des sentes à l'espace auversois

NATURE

Liaisons douces

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Réaliser une concertation avec les riverains sur les sentes: mise en place d'une charte d'entretien avec les riverains
Traiter les nivellements, les sols, la récupération des eaux de ruissellements avec des matériaux traditionnels
Aménager les talus (plantations par exemples)
Choisir une (ou plusieurs) gammes de mobilier urbain à l'échelle communale

PERIMETRE D'INTERVENTION

Ensemble des sentes

FAISABILITE **FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES**

Court à moyen terme Commune,PNR

PILOTES PRESENTIS

Commune, PNR associations de riverains

PRESTATAIRES

Paysagiste, enrteprise

OBJECTIF 4

Reconstituer au moyen d'une trame verte , un paysage végétal accessible aux Auversois

NATURE

Patrimoine végétal

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Retrouver la "maîtrise paysagère" de l'espace public
Recenser l'ensemble des lieux de la commuen où il est possible et souhaitable de planter
Appliquer la méthode de la "gestion différenciée"
Ouvrir des accès pour chacun d'entre eux, sauf ceux qu'on désire préserver
Aménager les sites retenus en fonction de la situation
Connecter ce réseau de parcs aux espaces verts et maillage piéton existants

PERIMETRE D'INTERVENTION

Ensemble de la commune

FAISABILITE **FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES**

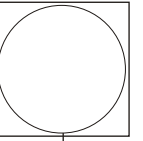
Court à moyen terme ~~Commune, PNR~~

PILOTES PRESENTIS

Commune, PNR

PRESTATAIRES

Paysagiste, entreprise

**OBJECTIF**

Développer le dynamisme et l'attrait commercial par une plus grande qualité d'image et d'harmonie, pour une plus grande qualité culturelle communale

NATURE

Aménagement architecture

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET NATURE DES PRESCRIPTIONS

Fédérer les commerçants autour d'une charte d'aménagement et de couleurs des devantures commerciales

S'inscrire dans une harmonie générale

PERIMETRE D'INTERVENTION

RD4, rues commerçantes, rue du Général de Gaulle et rue Rémis

PILOTES PRESENTIS

Commune, association des commerçants, ABF? Pnr

FAISABILITE

Court à long terme

FINANCEMENTS POSSIBLES /PARTENAIRES

Commune, PNR, ...

PRESTATAIRES

Architecte, commune, commerçants



Auvers
sur Oise



VOLET 3 - PROGRAMME D' ACTIONS PLURI-COMMUNALES

ACTIONS ET RECOMMANDATIONS AOUT 2007

GRUPEMENT HORTESIE - PAULE GREEN PAYSAGISTES DPLG - RAPHAEL ZUMBIEHL GEOGRAPHE - PHILIPPE BOURILLET ARCHITECTE





Sommaire

Introduction	2
Erosion et coulées de boues	3
Chemins - Itinéraires pédestres	4
Conforter les arbres isolées et en alignements	9
Conforter / renforcer les bosquets végétaux	11
Protection des milieux naturels sur le plateau	13
Améliorer l'intégration dans le paysage des fermes et hangars agricoles	14
Vers une approche architecturale des hangars agricoles	19
Tableau de synthèse	23

Introduction

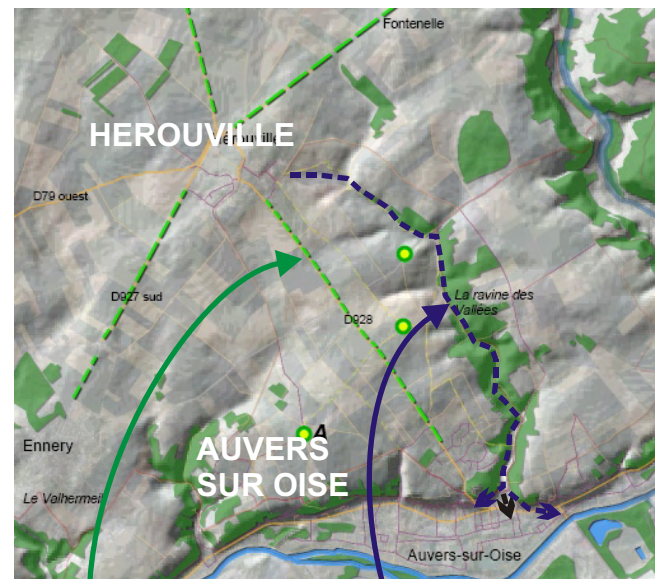
Le programme d'actions pluricommunales a pour objectif la mise en cohérence des actions entre les communes du périmètre étudié en:

- ✦ fournissant aux communes concernées des axes prioritaires de réflexion afin que ces dernières puissent retenir ensemble un programme d'actions pluricommunales dont le but est la valorisation de leurs paysages;
- ✦ dégagant des priorités afin de permettre au maître d'ouvrage d'élaborer un programme d'aides pertinent, conforme aux objectifs de la charte du Parc en matière de protection et de préservation des paysages du Vexin français, adapté au contexte local.

Ce programme d'actions pluricommunales se décline en deux volets:

- ✦ les actions transversales: actions contre l'érosion des plateaux agricoles, création d'itinéraires de randonnées de liaisons entre les deux communes, préservation de milieux naturels fragiles et de structures végétales;
- ✦ les actions ponctuelles ou localisées: intégration paysagère des bâtiments d'exploitation agricoles

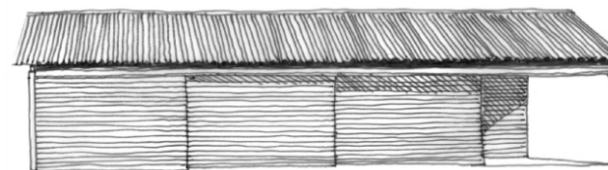
Liaisons



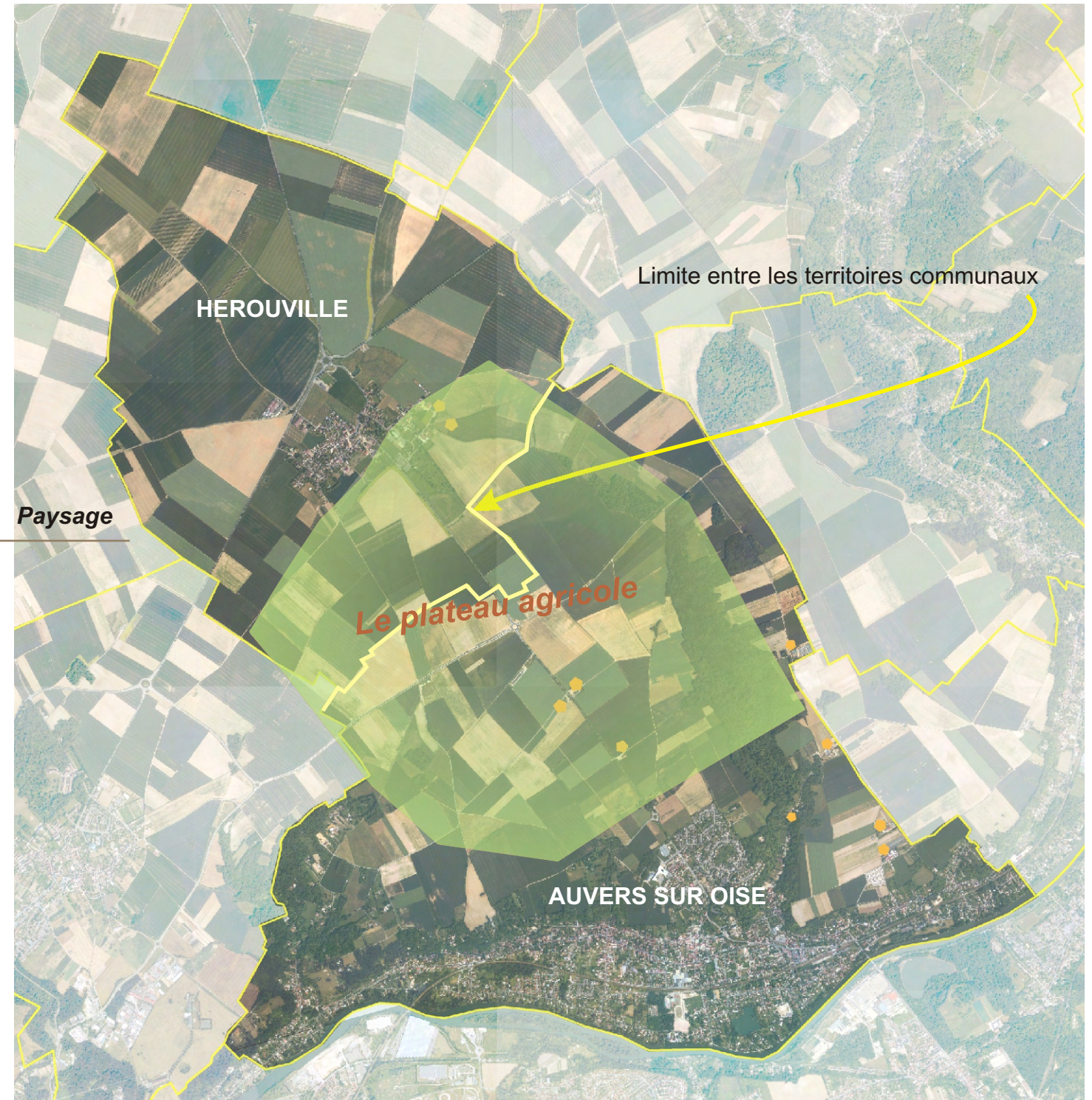
La RD 920 et les chemins sont des axes structurels de liaisons.

La Ravine des Vallées est un axe naturel de liaison entre les deux communes.

Bâti



Les bâtiments d'exploitation agricoles sont les seules constructions qui émergent dans le paysage du plateau ou de la ravine



Le plateau agricole est un paysage commun aux deux communes

Erosion et coulées de boues

Réduire l'incidence des ruissellements sur les cultures

Localisation

Plateau d'Auvers/Hérouville

Problématique

La commune d'Hérouville est à l'amont de trois bassins versants qui ne correspondent pas à une unité syndicale de gestion.

Une partie du territoire d'Hérouville, celle correspondant au plateau d'Auvers, a été intégrée dans l'étude de bassin versant réalisée pour le SIAMMAF. Une autre partie a été étudiée dans le cadre du contrat de bassin des boucles de l'Oise.

Le troisième bassin versant est couvert par le SAGE de la vallée du Sausseron. Dans la première étude et repris dans la seconde, un secteur situé sur la commune d'Hérouville a été identifié comme générateur des ruissellements et de coulées de boues importants, depuis le plateau vers l'aval (localisation ci-contre) notamment lors des pluies dont l'intensité est supérieure aux capacités d'infiltration des sols. L'érosion touche les zones de grandes cultures et lorsqu'elle est en nappe, et c'est le cas en bout du chemin de la Croix Rouge à Hérouville, pose aussi le problème de la diminution du potentiel agronomique des terres car elle peut arracher un volume de terre important: un décapage de 1mm sur 1 ha correspond à la perte d'un volume de 10m³ de limons fertiles. Pour les agriculteurs, avec des dégâts quasiment irréversibles. Aussi, une étude spécifique à la situation en tête de bassins de la commune d'Hérouville nécessiterait d'être réalisée, afin de prévoir, de localiser et d'aménager les dispositifs de ralentissement des écoulements, d'infiltrations et de rétention car les données actuelles ne sont pas assez spécifiques au contexte .

Orientation

Les orientations concernent donc la mise en place d'aménagements hydrauliques anti-érosifs, et permettant la gestion des ruissellements des eaux de pluies et des coulées de boues, depuis le territoire d'Hérouville et d'Auvers.

Action / recommandation

Elle consiste à initier une étude des ruissellements depuis Hérouville et vers les trois bassins versants.

Réaliser un diagnostic et une concertation avec les agriculteurs, les élus, les techniciens et conseillers agricoles pour définir les causes et localiser les axes d'écoulements. Puis mettre en place les diverses actions possibles pour limiter les phénomènes érosifs.

Quelques exemples d'actions anti-érosives

La plantation de haies le long des chemins ruraux.

Les haies plantées le long des chemins ruraux jouent un rôle qui n'est plus à prouver pour freiner les écoulements dans les plaines et plateaux agricoles. Leur localisation est à étudier avec l'analyse et l'observation des ruissellements et coulées de boues pour les positionner aux endroits les plus judicieux, selon les axes d'écoulement.

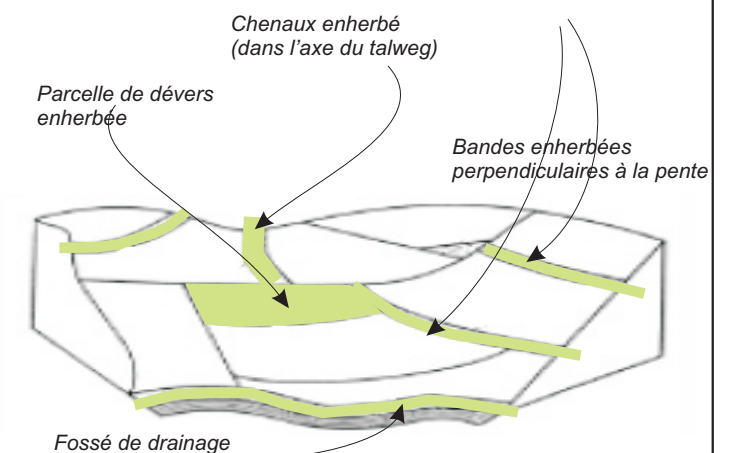
A titre d'exemple, l'illustration ci-contre présente la mise en place d'arbustes plantés le long du chemin de la Croix Rouge identifié par une première étude de bassin versant. Plantés sous forme de haie linéaire au chemin, ces arbustes peuvent assurer un frein aux écoulements d'eau et de boues des terrains de culture à l'amont, perpendiculaires au chemin.



La création de bandes enherbées

Des bandes herbeuses peuvent être aménagées dans les cultures, mais bien sûr, cette préconisation doit recevoir l'assentiment des agriculteurs exploitants. Perpendiculaires à la pente, soit pour en diviser les grandes parcelles soit en bordure de celles-ci, elles permettent d'intercepter transversalement le ruissellement.

Elles peuvent être dans l'axe des talwegs, sous forme de chenaux ou perpendiculaires au thalwegs et dans ce cas, elles recueillent le ruissellement, le ralentissent et le canalise vers un fossé à l'aval.



La mise en oeuvre de pratiques culturales

Il existe des techniques culturales reconnues comme bénéfiques pour la réduction des problèmes érosifs. Elles sont également en concordance avec la taille, l'orientation et la forme des parcelles.

Elles visent notamment à diminuer l'impact des gouttes d'eau (non déchaumage pendant l'interculture, non labour temporaire, cultures intermédiaires), à augmenter la capacité d'infiltration à la surface du sol (travaux profonds, engin agricoles adaptés, céréales d'hiver), à consolider les sols (amendements organiques, calcique) et enfin, éviter l'affinement excessif (utilisation d'outils combinés).

Ces diverses techniques permettent de diminuer l'impact des gouttes d'eau, d'augmenter la capacité d'infiltration et de stockage à la surface du sol, de consolider les sols, d'empêcher la concentration de l'eau.



Fragilité des sols: érosion des sols après une pluie

Chemins – itinéraires pédestres

Renforcer le maillage des chemins

Localisation

Sur le plateau d'Auvers-sur-Oise à Hérouville

Problématique

Il existe aujourd'hui deux chemins de randonnée sur le plateau :

le chemin de Grande Randonnée n°1 suit le rebord du plateau au sud en surplomb d'Auvers-sur-Oise, puis traverse la ravine des vallées avant de filer vers l'est en direction de Nesles-la-Vallée. Ce chemin pédestre parcourt globalement les zones boisées ou bordées de bosquets, le plus souvent des zones présentant une déclivité en ne s'aventurant que rarement sur le plateau.

Le chemin de Petite Randonnée n°13 joint le Valhermeil à Hérouville avant de rejoindre le GR n°1 au nord de la Ravine des Vallées, ce cheminement qui mériterait aujourd'hui une réfection, s'il permet une certaine découverte des paysages du plateau ne donne pas à voir la géographie du plateau agricole entaillé par les ravines, tout en 'rondeurs' autour d'Hérouville, et légèrement 'affaissé' en direction d'Auvers.



0 500 1 000 2 000 3 000 4 000 5 000 mètres

Chemins – itinéraires pédestres

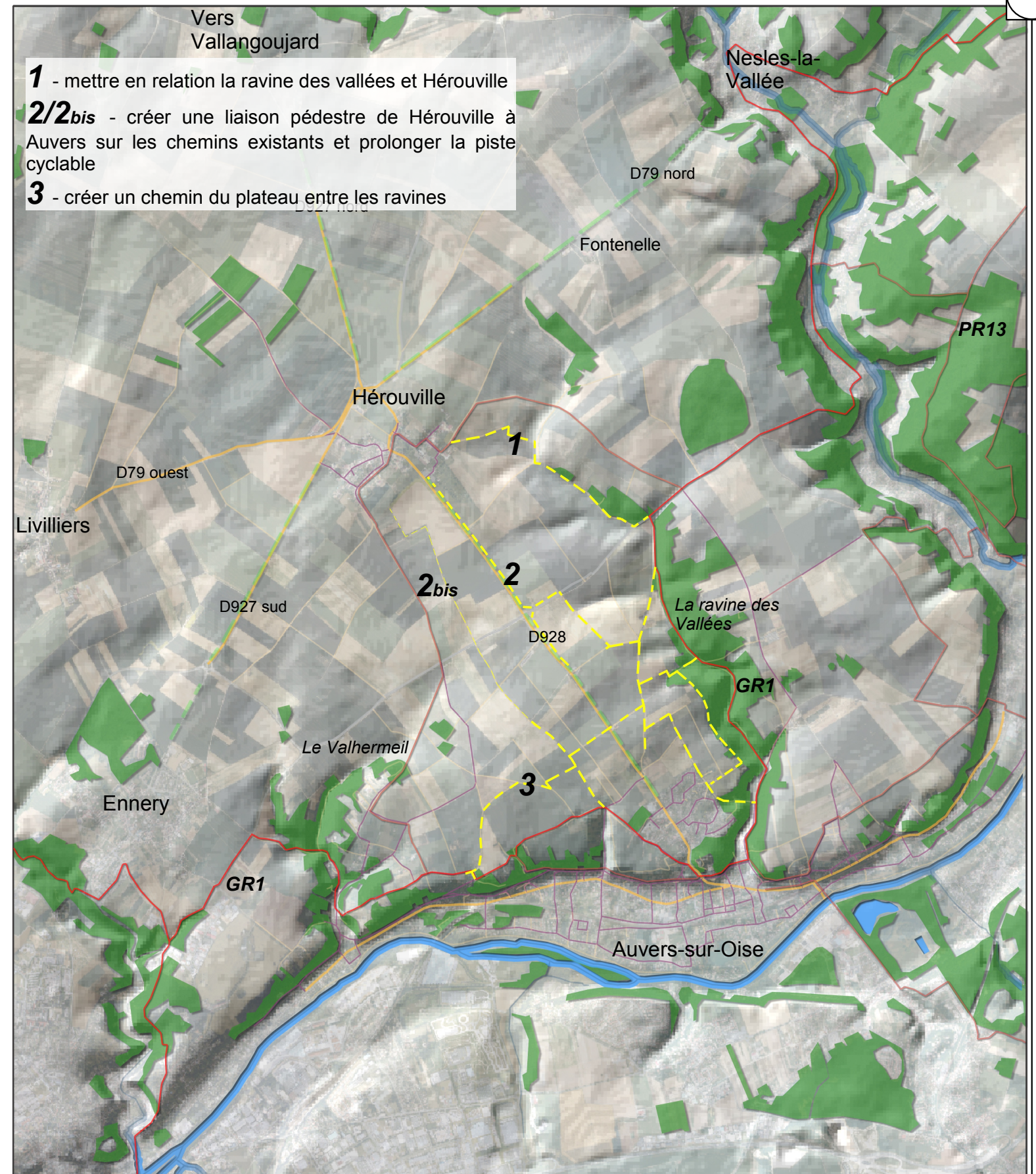
Renforcer le maillage des chemins

Orientations

- Redonner à voir la géographie du plateau par la création de cheminements pédestres en étroite relation avec les GR n°1 et PR n°13.
- Créer un lien piéton entre Hérouville et Auvers, entre les ravines (par le haut du plateau) et mettre en valeur les éléments marquants de la géographie du plateau.

Actions

- Concevoir et financer une intervention globale sur les cheminements, entretien, travaux de réfection de chemins.
- Traiter les abords des cheminements en renforçant les haies et les fossés existants et en signalant par des plantations (arbres remarquables, alignement ponctuel ou continuité de haies dans la partie sud du plateau aux abords des coteaux) les lieux remarquables: points de vue, croisée de chemins etc.
- Poursuivre et amplifier l'effort de signalétique.



0 500 1 000 2 000 3 000 4 000 5 000 mètres

Une continuité pédestre de la ravine des vallées à Hérouville (1)

Localisation

Au nord-ouest de la ravine des vallées

Problématique

Hérouville surplombe la ravine des vallées, pourtant celle-ci n'est que peu accessible dans le sens de la pente, la ravine depuis la commune est aujourd'hui peu perceptible.

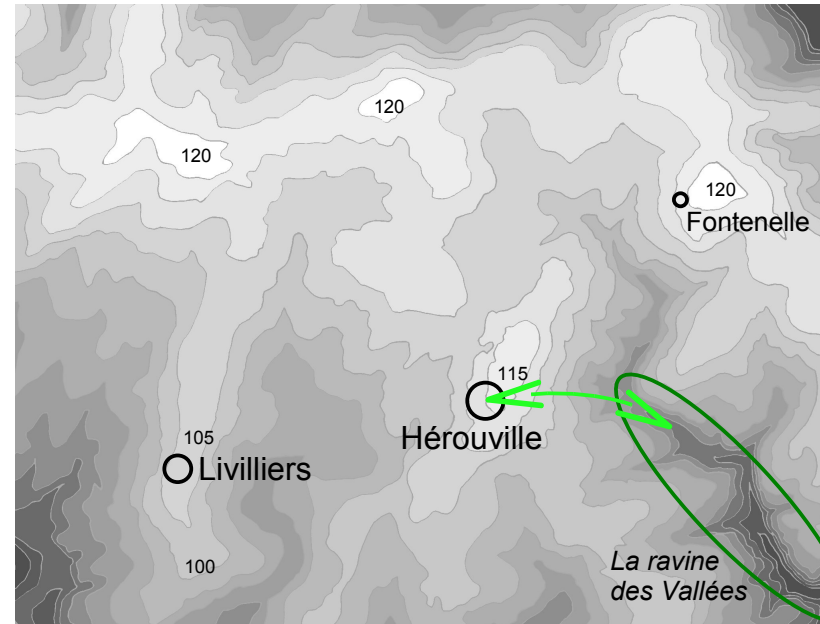
Orientations

Affirmer la variété des lisières de la commune d'Hérouville : au nord-ouest, le parc du château est tourné vers le plateau agricole et la vue sur les lointains, au sud-est la commune est tournée vers la ravine, premier signe de la proximité de la vallée de l'Oise. Cette relation mérite d'être mise en valeur et affirmée comme support d'itinéraire pédestre.

Dans le même temps, la fréquentation possible ne doit pas nuire aux réserves de chasse, ni permettre des passages trop importants.

Actions

- Créer un cheminement (sentier pédestre) depuis la commune jusqu'au GR n°1 longeant la lisière du boisement de la ravine des vallées.
- Mettre en valeur l'écoulement naturel des eaux vers la ravine, notamment les fossés, de manière à ne pas favoriser érosion et coulées de boue.
- renforcer les bosquets et les entités boisées dans la partie nord de la ravine, notamment gérer les lisières.
- Poursuivre et amplifier l'effort de signalétique.



Créer une liaison d'Auvers à Hérouville en prolongeant la piste cyclable et en s'appuyant sur une relique de l'ancien chemin(2)

Localisation

Sur le plateau agricole, en surplomb ouest de la ravine des vallées, entre Hérouville et Auvers-sur-Oise.

Problématique

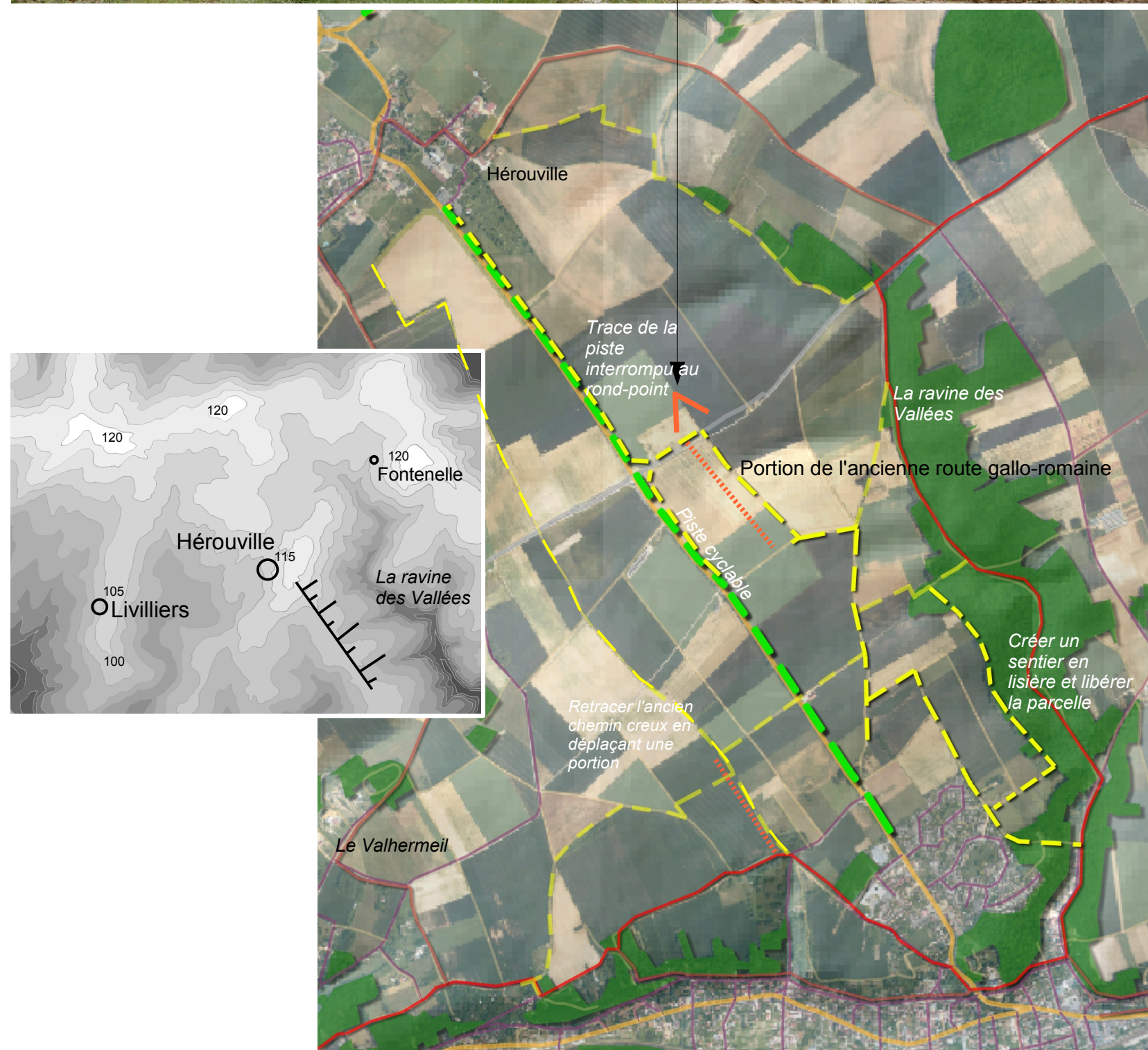
Il n'existe pas aujourd'hui de continuité pédestre affirmée entre Hérouville et Auvers. La route reliant les deux communes suit la ligne des points hauts offrant ainsi peu de vues sur la ravine des vallées. Une partie des traces de l'ancienne voie gallo-romaine et un chemin quasi-continu à l'ouest de la D928 peuvent, dans la partie de tracé subsistant, participer à 'une continuité pédestre entretenant un lien visuel étroit avec la ravine. Par ailleurs, la piste cyclable qui s'interrompt au rond-point peut être prolongée.

Orientations

Redonner à voir un tracé historique et marquer la transition entre le plateau et les pentes de la ravine, en participant à la création d'un maillage de chemins pédestres sur la plateau.

Actions

- Créer deux continuités pédestres entre Hérouville et Auvers par la création de sections de cheminement et la réhabilitation de cheminements existants, notamment accompagnement végétal (haie libre) de cheminements existants aux abords des lotissements situés au nord de la commune d'Auvers-sur-Oise.
- Poursuivre et amplifier l'effort de signalétique.
- Prolonger la piste cyclable jusqu'à Hérouville
- Proposer l'inscription dans les PLU du tracé de l'ancienne route Gallo-romaine.



Créer un chemin du plateau entre les ravines (3)

Localisation

Au nord d'Auvers-sur-Oise, sur le plateau, en limite nord de rupture de pente.

Problématique

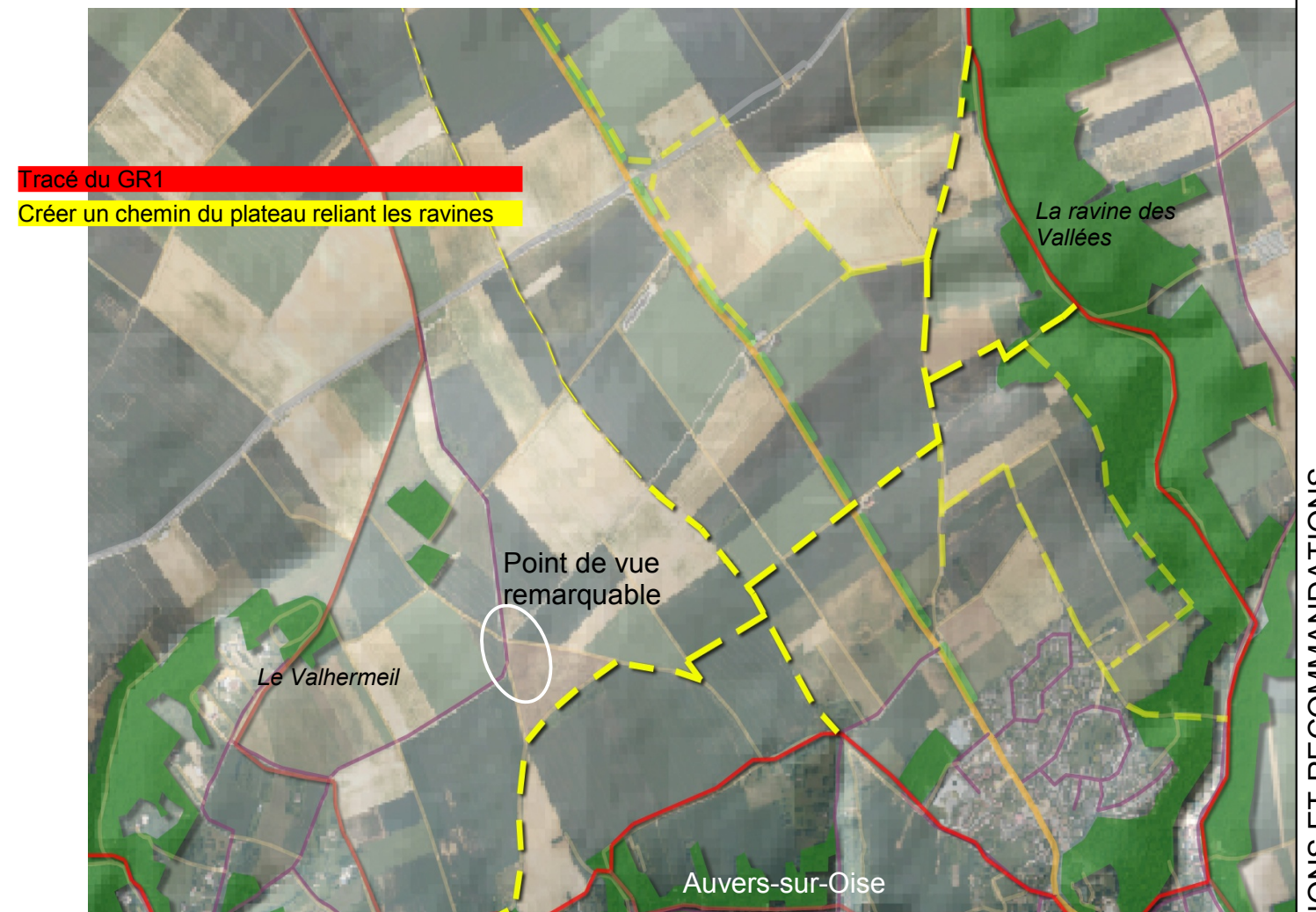
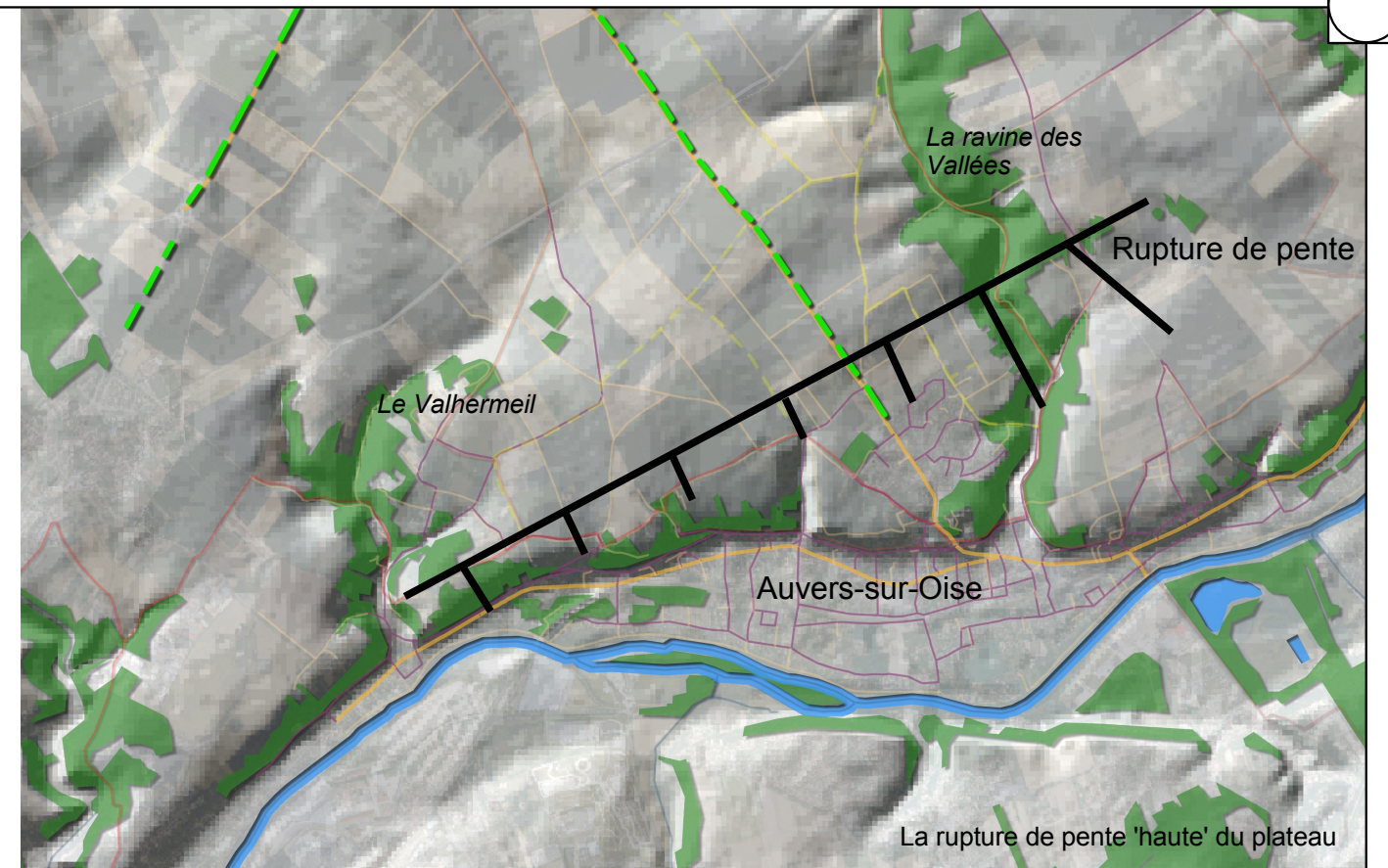
Le tracé du GR n°1 suit globalement les hauts de coteaux pour finalement s'enfoncer dans les ravines traversant une portion urbanisée de la commune d'Auvers. Ainsi aucun cheminement ne souligne la rupture de pente en partie haute du plateau dans la zone agricole entre la ravine des vallées et la ravine du Valhermeil.

Orientations

Créer une continuité pédestre de haut de plateau entre les ravines offrant des vues sur les lointains en direction du sud de la vallée de l'Oise.

Actions

- Action foncière pour libérer une emprise entre certaines parcelles mitoyennes
- Créer une continuité pédestre entre les ravines par la création de sections de cheminement et la réhabilitation de cheminements existants, notamment accompagnement végétal (haie libre) de cheminements existants et renforcement des continuités végétales existantes en rupture de pente du plateau.
- Poursuivre et amplifier l'effort de signalétique.



Conforter les arbres isolés et en alignements, éléments marquants de la topographie du plateau

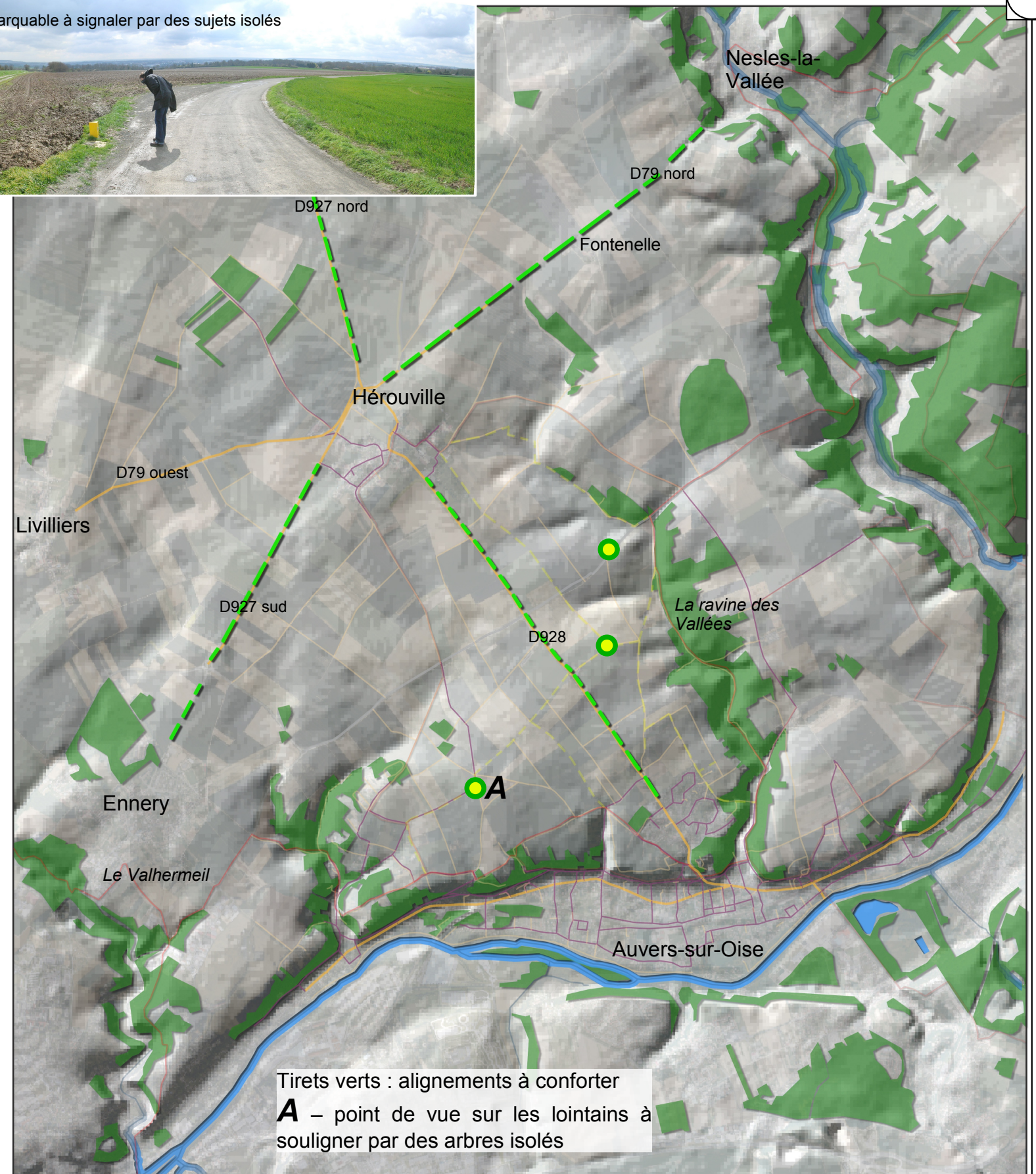
Localisation

Sur le plateau, le long des routes menant à Hérouville

Problématique

Les alignements le long des routes sur le plateau sont un élément très marquant de ce paysage agricole ouvert. Ils signalent souvent les points hauts, permettent l'orientation et orientent le regard. Ils font aujourd'hui l'objet de réhabilitations (remplacement de sujets vieillissants et re-plantation de sujets ou parfois de sections manquants). Cet effort doit être poursuivi et amplifié, notamment entre Hérouville et Auvers, où la route suit une ligne de points hauts entre les plissements topographiques créés par les ravines du Valhermeil et des Vallées.

A, un point de vue remarquable à signaler par des sujets isolés



Tirets verts : alignements à conforter
A – point de vue sur les lointains à souligner par des arbres isolés

0 500 1 000 2 000 3 000 4 000 5 000 mètres



Conforter les alignements, éléments marquants de la topographie du plateau

Orientations

Conforter les alignements structurant le plateau et marquer des 'sites remarquables' sans remettre en cause l'identité paysagère d'espace ouvert du plateau.

Actions

- Concevoir et financer une intervention globale sur les plantations en alignement accompagnant les routes.
- Marquer des lieux 'remarquables' (cf carte précédente) pour leur situation ou les points de vue offerts par des plantations d'arbres isolés ou en alignement sur de courtes distances selon une direction nord-ouest sud-est.



Depuis Auvers-sur-Oise D928 sud



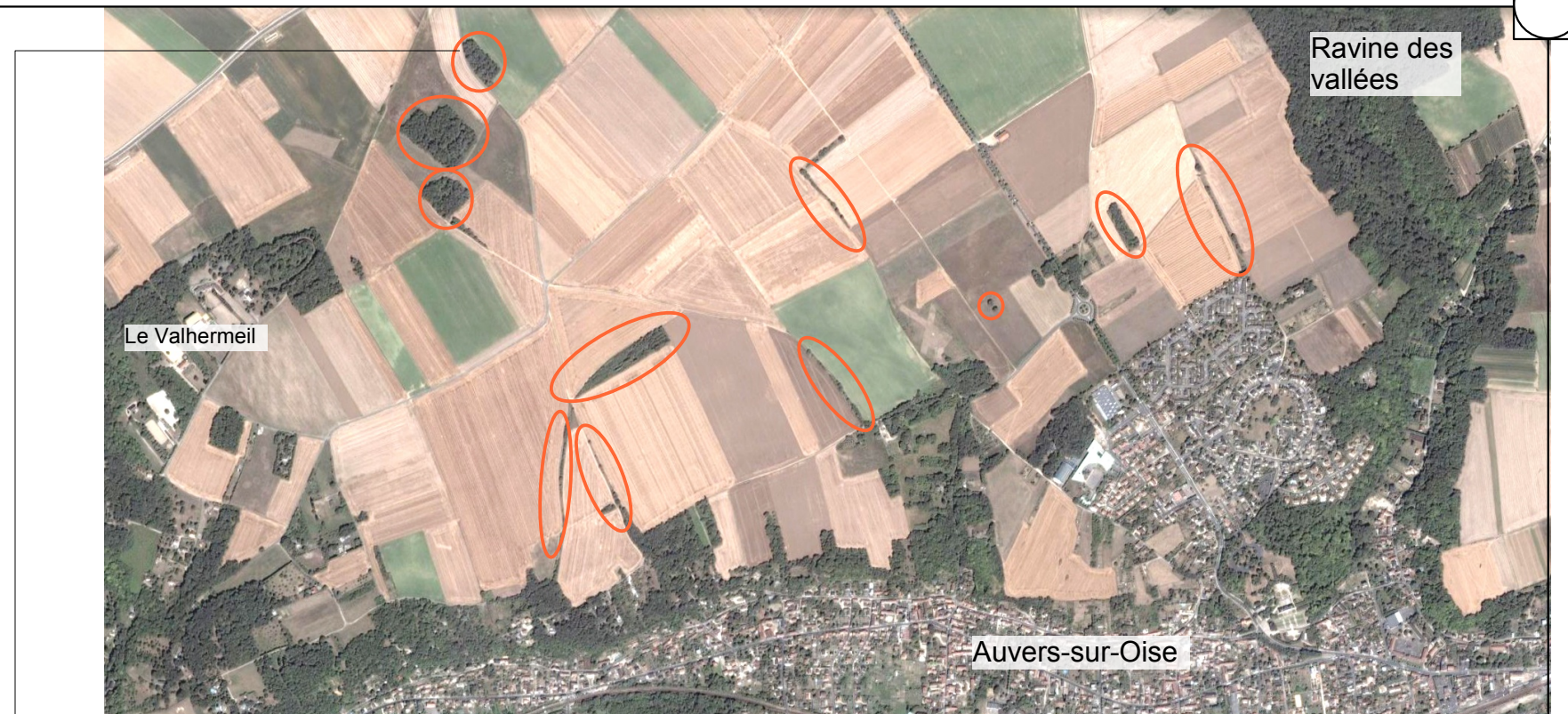
Conserver / Renforcer les bosquets et les continuités végétales existantes

Localisation

Sur les limites du plateau, notamment aux abords de la rupture de pente sur la vallée et aux abords des ravines

Problématique

Le plateau agricole ouvert a été remembré, ses abords sont parsemés de haies résiduelles, de bosquets qui viennent marquer la présence des ravines sur le plateau. Ces structures végétales créent une transition paysagère entre le plateau à l'agriculture ouverte et les pentes boisées. Cette transition, au delà de sa participation évidente à l'identité paysagère de ce site, limite les phénomènes d'érosion. Cette transition est fragile, souvent trop fragile, notamment au nord d'Auvers, Il s'agit de la conforter en complémentarité de l'activité agricole, afin de limiter les lisières trop franches entre grandes parcelles agricoles ouvertes et boisements.



Lisière sud-ouest de l'ancien parc du château d'Hérouville, tracé gallo-romain. Cette lisière mériterait une restauration et servirait de support à la liaison pédestre de Hérouville à Auvers



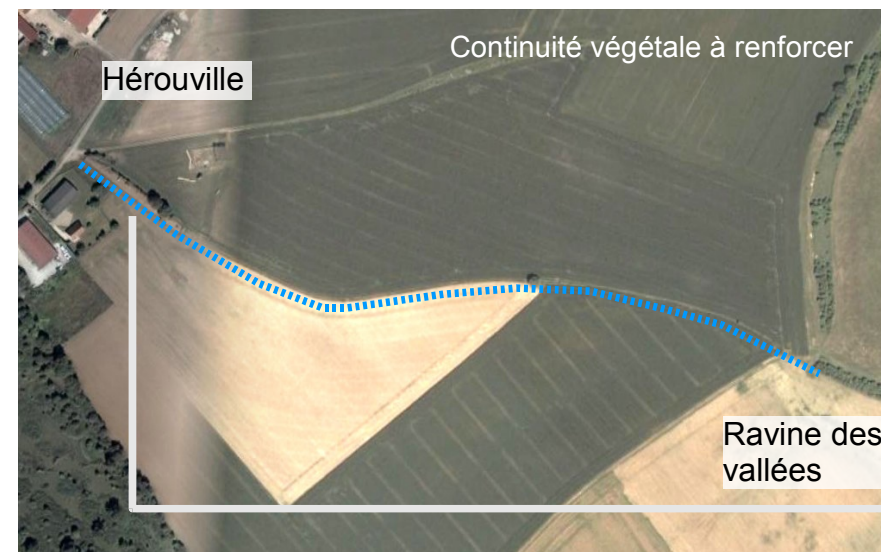
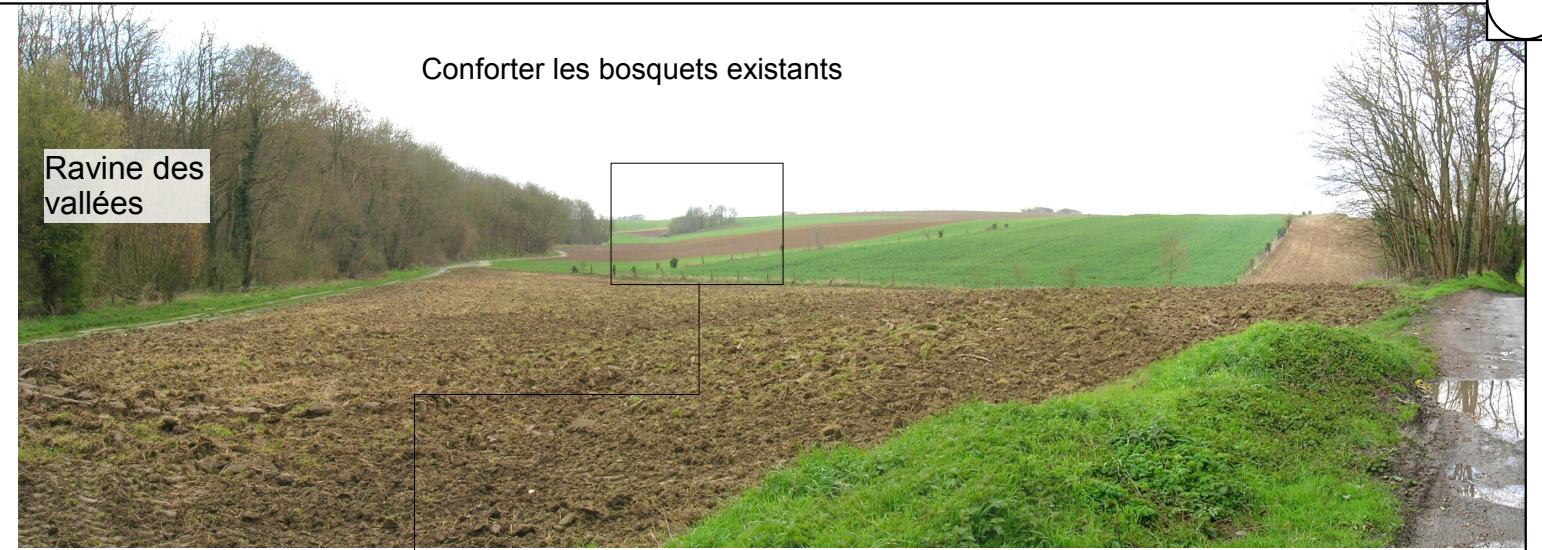
Renforcer les bosquets et les continuités végétales existantes

Orientations

Pérenniser des structures végétales fragiles, retrouver à long terme un espace agricole de 'transition' structuré par des continuités de haies et des bosquets entre l'espace agricole ouvert du plateau et les pentes boisées.

Actions

- Concevoir et financer une intervention globale sur ces espaces agricoles de transition ou sur les franges agricoles (c'est selon).
- Renforcer les bosquets existants notamment au nord d'Auvers, entretenir fréquemment les lisières afin de mettre en valeur les chemins.
- S'appuyer sur l'écoulement des eaux, notamment les fossés existants, de manière à créer des continuités biologiques.



Protections des milieux naturels sur le plateau

Problématique

La majorité du plateau est constituée par des surfaces en grandes cultures sur limon. En parallèle avec la problématique de l'érosion, les impacts d'une agriculture à grande échelle se pose pour les milieux et la faune environnante, ainsi que pour l'habitat en lisière,

Impacts

Les principaux impacts sont associés d'une part aux intrants culturaux susceptibles de perturber les milieux et la flore et d'autre part à la simplification de la mosaïque paysagère entraînant la réduction des habitats, des corridors écologiques,

Du point de vue des milieux, les principales conséquences perceptibles se traduisent par des signes d'eutrophisation, visibles surtout au niveau des mares sur le plateau, entraînant une modification de la flore également en aval des cultures et l'absence de zones refuges sur le plateau.

Orientation:

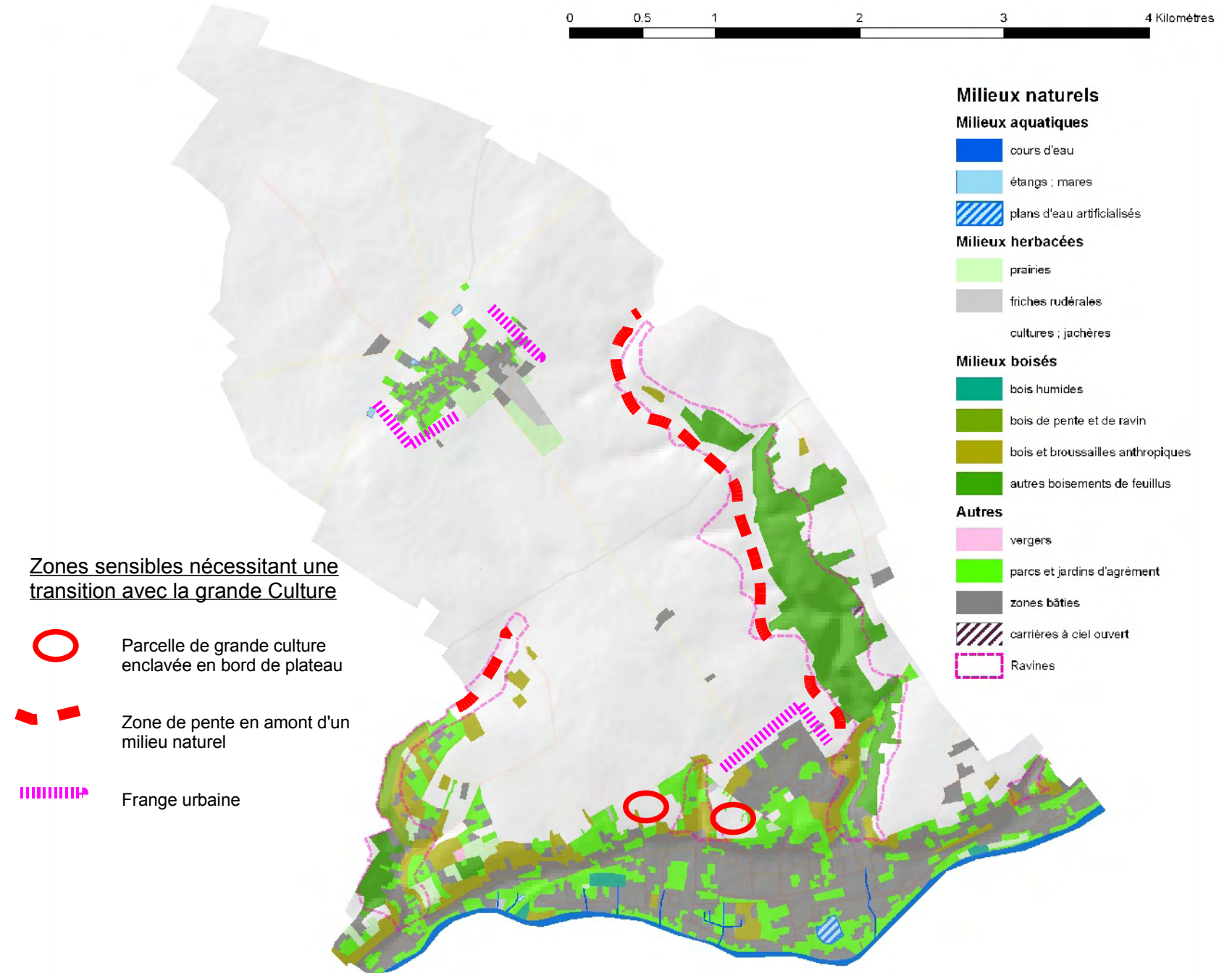
La réduction des impacts et l'amélioration des habitats est possible en combinant un ensemble de projets et d'actions adaptés aux différentes contraintes existantes:

- Modification ou diversification des pratiques culturales permettant une réduction des biocides et des engrais de synthèses,

- Atténuation des transferts d'intrants en développant des espaces tampons en lisière de culture, De nombreuses solutions sont possibles quant à l'usage et aux destinations : disposition de jachère, de prairies permanentes ou de bandes enherbées, production de biomasse, espaces jardinés ,,,

A noter qu'en cas d'épandages aériens de produits phytosanitaires, une distance minimale de 50 mètres avec des zones d'habitation est recommandée (Source Afsset)

- Recréation de zones refuges et de corridors sur les plateaux: reconstitution de haies accompagnant des chemins, aménagement de mares et retenues d'eaux associé à la protection du bassin versant, petites zones arborées tel que bosquet paysan ou verger.



Fermes, hangars agricoles

Améliorer l'intégration dans le paysage

Localisation

Plusieurs exploitants agricoles ont implanté des hangars, bâtiments, serres, tunnels ou encore abris destinés à l'activité de production, d'élevage ou de stockage de matériels, à l'extérieur des parties urbaines d'Auvers sur Oise et d'Hérrouville. Situés la plupart du temps en bordure de routes, ou de chemins ils sont tantôt très visibles depuis un vaste champs visuel, tantôt émergeant au détour d'un virage, d'un sommet de côte...

La carte ci-contre localise les sites de constructions agricoles ainsi repérées.

Problématique

Ces constructions ainsi à l'écart et isolées dans le paysage correspondent à de réels besoins: séparer la maison d'habitation et l'exploitation dans la perspective d'une cession, de créer une activité de gîtes rural, d'améliorer les conditions d'accès aux cultures en raison des difficultés de circulation pour les engins agricoles dans les rues des villages etc....., en installant le matériel d'exploitation près des terres, en procédant à une mise au normes et à une réorganisation des espaces de travail.

Il faut noter que seuls les agriculteurs bénéficient aujourd'hui de cette possibilité leur permettant de construire en dehors des périmètres urbanisés. Dans les Plan locaux d'urbanisme, (anciennement les Plans l'occupation des sols), documents d'urbanisme des communes du Vexin français, toute construction est interdite hors des villages, dans les espaces agricoles et naturels. Aussi, si l'exploitant trouve dans cette démarche une amélioration pour son exercice professionnel, la réalisation d'un projet d'implantation de bâtiments ou d'activités agricoles doit s'accompagner d'une intention de valorisation réciproque, des paysages et de l'environnement.

Orientation

Construire un bâtiment, c'est donc une recherche de qualité: qualité d'usage pour les besoins actuels de l'exploitant et ses perspectives d'évolution, qualité de la transformation du projet agricole en projet architectural et paysager. La loi sur l'architecture de 1977 est ainsi rédigée dès son premier article: "l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbain ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public".

Actions / recommandations

Les actions portent d'une part sur la proposition d'amélioration de la perception des installations agricoles existantes et d'autre part sur des préconisations plus générales en terme de principes d'architectures et d'aménagement des abords.





Localisation

Ces hangars se situent le long de la route départementale 928.

Problématique

Les abords des hangars sont visibles dans le détail depuis la RD 928 par tous les usagers de la voie.
Or ils sont faiblement voire pas aménagés, donnant une impression de "délaissé", alors qu'ils se situent au milieu du vaste plateau agricole qui lui, exprime au contraire l'image d'une agriculture maîtrisant les moindres contours du paysage.

Orientation

Améliorer la qualité de ces abords et intégrer ces bâtiments dans le plateau.

Action / recommandation

Elaborer un plan d'amélioration du secteur en prévoyant de:

- planter des haies arborées et arbustives, en bordure des chemins d'accès et des plate-formes,
- reprendre les revêtements de façades, et notamment les parties qui constituent le soubassement des bardages. celles-ci peuvent être doublés par des plantations arbustives ou bien revêtues d'un enduit de teinte foncée.



Ce sont moins les hangars eux-mêmes qui posent un problème d'intégration paysagère, encore que ce type d'implantation de hangar dans le paysage n'est pas à multiplier, que l'état et l'organisation des plate-formes à leurs abords ainsi que certains des revêtements de façades ou de sols.



Localisation

Cet élevage se situe au bord de la route parallèle à l'Est et au dessus des bois de la ravine des Vallées.

Problématique

Les abris animaux sont installés face à la voie, selon une organisation d'élevage rationnelle. C'est plutôt le hangar à l'arrière ainsi que la construction d'habitation qui nécessitent une atténuation de leur impact visuel en émergence du bois de la ravine et du vallon secondaire perpendiculaire à la ravine. On note que ces installations agricoles sont implantées dans l'axe d'un vallon d'écoulement des ruissellements des eaux de pluies.

Orientation

Favoriser l'intégration paysagère
Protéger l'exploitation des inondations dues aux ruissellements

Action / recommandation

Nous proposons de planter une haie arborée et arbustives, en continuité du bois de la ravine, selon les préconisations du fascicule édité par le PNRVF et de mettre en route l'étude des dispositifs de protection contre les ruissellements et les coulées de boues sur le plateau



Localisation

Cette exploitation concerne la culture sous tunnel de jeunes plants. Elle se situe un peu plus au nord que celle ci-dessus, toujours au bord de la route parallèle à l'Est et au dessus des bois de la ravine des Vallées, mais de l'autre côté de la voie..

Problématique

Accompagner cette activité par des aménagements aux abords la rendant moins hostile au paysage

Orientation

Favoriser l'intégration paysagère

Action / recommandation

Nous proposons de planter une haie arbustives selon les préconisations du fascicule édité par le PNRVF, sur les limites perpendiculaires à la route; de cloisonner les cultures à l'intérieur de l'exploitation par des plantations de petites haies arbustives basses; d'améliorer le bâtiment et ses abords.



Localisation des vues impactées à aménager





Localisation

Exploitations agricoles situées au rebord du plateau d'Auvers sur Oise

Problématique

Installations situées aux abords très proches du cimetière d'Auvers. Celui-ci est très visité par les nombreux touristes qui se rendent sur le site berceau des impressionnistes car Vincent et Théo Van Gogh reposent aujourd'hui dans ce cimetière.

La montée depuis l'église jusqu'au cimetière reste encore aujourd'hui assez préservée. Mais dès que le versant est franchi et que l'on aborde le plateau, juste au niveau du cimetière, l'irruption dans le paysage des installations nous retire brusquement de ce cours voyage dans le temps.

Orientations

Intégrer les constructions dans le paysage

Actions / recommandations

Plantations d'un premier plan visuel au devant des diverses installations. Constituées d'arbres en cépée et grands arbustes, d'essences locales mais également d'arbre de haute tige, une ligne végétale aurait la triple fonction:

- de constituer un "écran" paysager devant les hangars et constructions diverses et éparpillés,
- de dessiner dans l'espace un fond visuel derrière le cimetière,
- et enfin, de constituer un signal dans le paysage.



Localisation des vues impactées



Localisation des plantations à réaliser



Vues impactées à aménager



Localisation

Ces hangars se situent à la périphérie est d'Hérouvill.

Problématique

Cette partie Est du village descend peu à peu en direction de la ravine des vallées, où le paysage s'ouvre vers l'aval au sud et de l'autre côté de la ligne de crête est-ouest.

Les hangars, et notamment le plus bas des deux se détachent en fin du continuum bâti du village et sont particulièrement visibles depuis le GR1 en remontant de la ravine des vallées en provenance d'Auvers sur Oise.

Orientation

Favoriser l'intégration paysagère

Action / recommandation

La plantation d'une haie, selon les préconisations édictées par le parc naturel régional du Vexin dans la plaquette de recommandation pour la plantation de haies, le long du chemin de la Croix Rouge et devant le hangar permettrait d'accompagner les bâtiments et d'accompagner la fin du village vers le plateau.



Vues impactées: elles se localisent depuis toute la partie sud du plateau, à partir des chemins notamment.





Fermes, hangars agricoles

Vers une approche architecturale des bâtiments

Actions / recommandations

La conception des bâtiments agricoles est avant tout régie par un souci de fonctionnalité. Toutefois, au-delà de leur aspect utilitaire, la qualité de ces constructions peut être envisagée comme un moyen de valoriser l'exploitation sans nécessairement engendrer de surcoût.

Une approche architecturale pourra permettre d'adapter la construction aux besoins spécifiques de l'exploitant tout en garantissant la préservation du paysage qui constitue le patrimoine de l'exploitation.

Une première attention pourra être accordée à l'implantation des constructions. Celle-ci doit à la fois prendre en compte des critères esthétiques et écologiques. Du point de vue esthétique, l'établissement des bâtiments devra tirer partie des lignes de forces du paysage (topographie, chemin ruraux ou routes d'accès, compositions de constructions préexistantes, cours d'eau). Du point de vue écologique, la construction devra prendre en compte l'exposition solaire et les vents dominants. Elle pourra intégrer des systèmes de récupérations d'eau de pluie ou des systèmes de captage d'énergie solaire.

Une construction bien conçue n'est pas nécessairement plus chère. L'adaptation de systèmes industrialisés, la modularité, le recours à la préfabrication sont autant de pistes qui permettent d'envisager des constructions à la fois économiques et esthétiques.

Seuls quelques détails peuvent modifier profondément l'image générale d'un hangar.

Le choix des matériaux de couverture joue déjà un rôle considérable dans l'esthétique générale. Chaque matériau connaît des contraintes de mises en œuvre qui définissent des pentes de toit et des dessins de charpente particuliers. On pourra avoir recours à des matériaux traditionnels du type des tuiles ou des ardoises, des lauzes de bois, ou lorsque l'on se dirigera vers une couverture métallique ou en fibro-ciment, on prendra soin de privilégier les finitions naturelles intégrant des oxydes.

Le bardage est l'élément le plus déterminant de l'apparence de la construction. Suivant la destination des locaux créés, l'enveloppe du bâtiment devra prendre en compte les objectifs d'isolation, de ventilation et d'éclairage adéquats.

Différents paramètres permettent d'obtenir des aspects de bardage très divers :

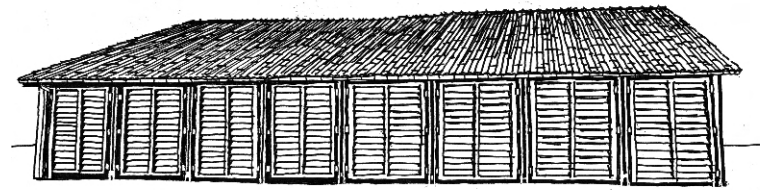
- ✎ Le choix des éléments de bardage : le bardage pourra être composé de lauzes, de clins ou de panneau de différentes dimensions
- ✎ Le choix du plan sur lequel ils seront fixés : ils pourront être fixés au même nu que la structure ou en être dissociés. S'ils sont rendus apparents, la structure principale et les raidisseurs participeront au dessin général de la façade, venant y superposer leur propre rythme
- ✎ Le choix du mode de fixation : le bardage pourra être posé à claire voie, à joints creux ou par recouvrement Le sens de pose pourra marquer les horizontalité la verticalité, ou des obliques, ou créer des effets de quinconces.
- ✎ Le choix des essences et des finitions

D'autre part lorsque la structure est rendue apparente, son dessin acquiert également de l'importance. Le recours à un mode d'assemblage moisé, ou la mise en place de porte à faux pourra donner l'impression d'une structure plus légère. En ménageant des débords de toits ou des galeries extérieures couvertes, la construction perdra également un peu de son aspect massif.

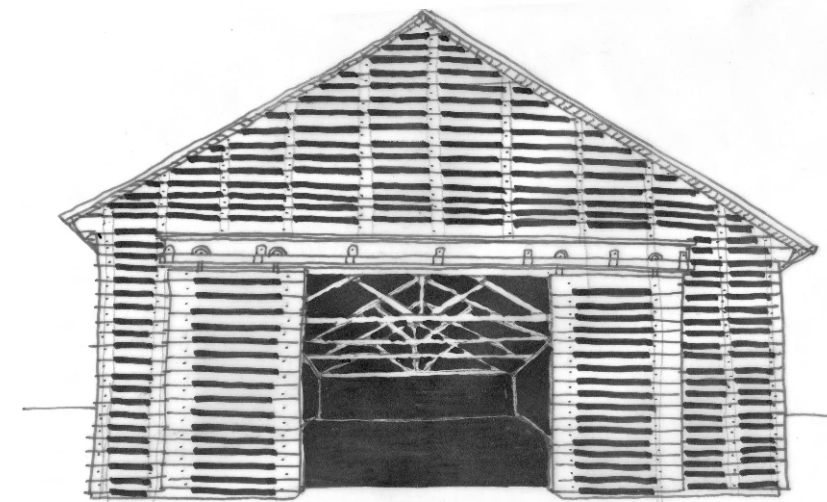
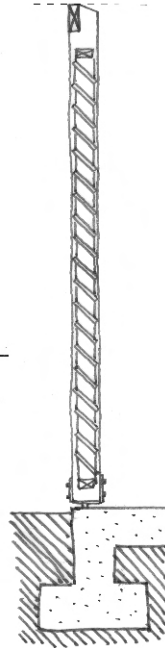


Fermes, hangars agricoles

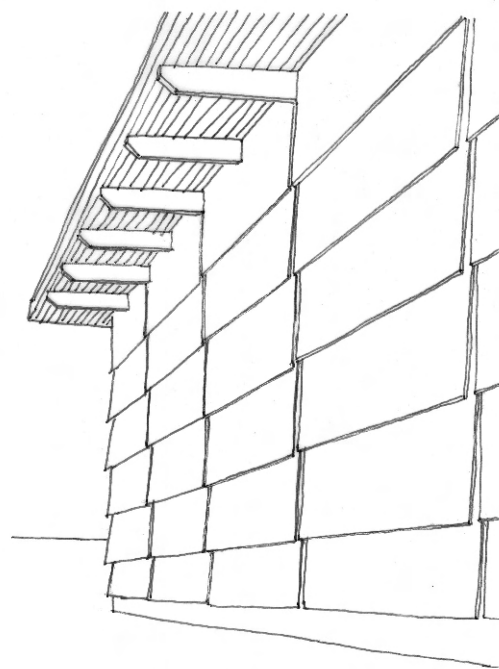
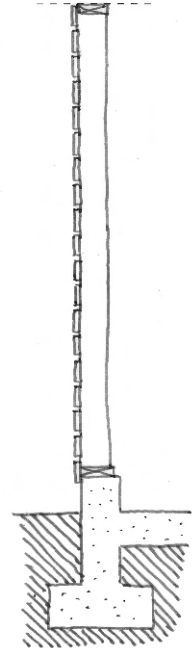
Vers une approche architecturale des bâtiments



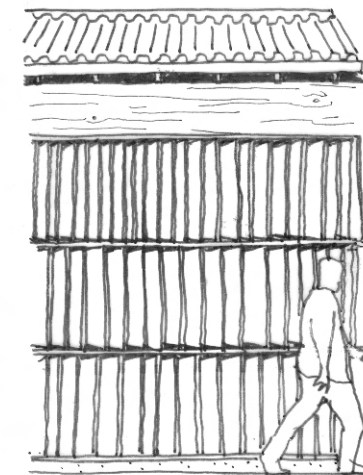
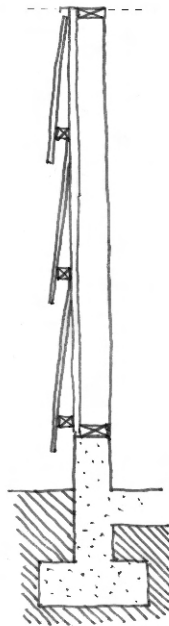
Planches de bardages persiennées fixées dans des cadres en bois



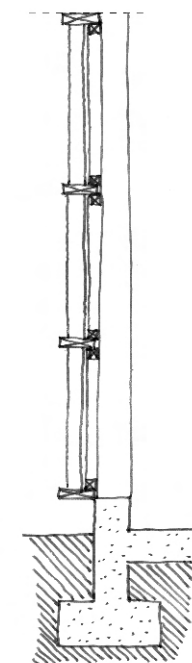
Planches de bardage posées à claire voie



Panneaux de contreplaqué trois plis posés à recouvrement horizontal



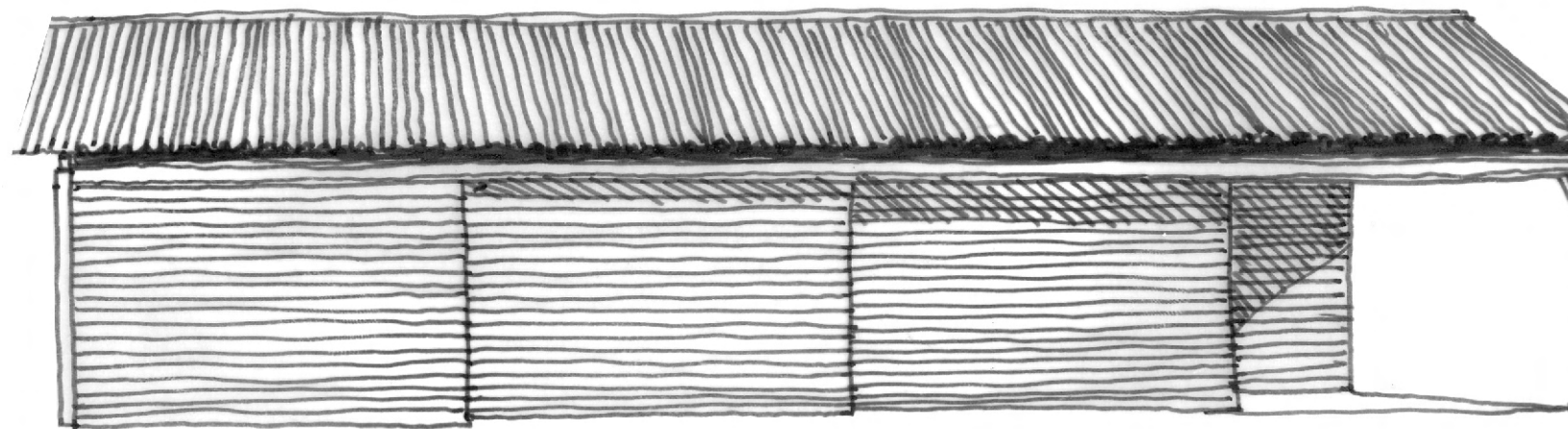
Panneaux de contreplaqué trois plis posés à recouvrement vertical





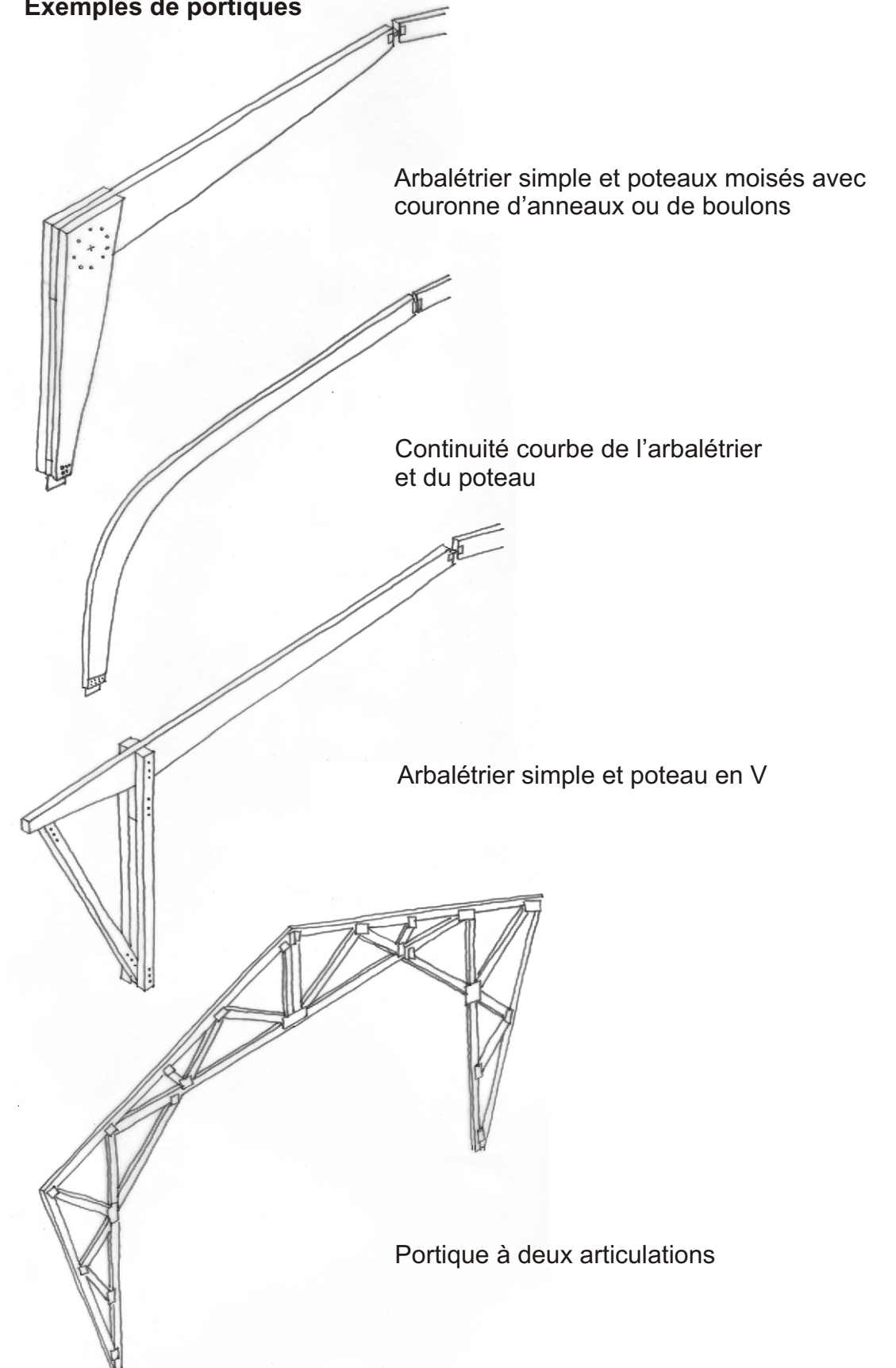
Fermes, hangars agricoles

Vers une approche architecturale des bâtiments



Exemple de hangar équipé de grands panneaux de façade coulissants

Exemples de portiques



Arbalétrier simple et poteaux moisés avec couronne d'anneaux ou de boulons

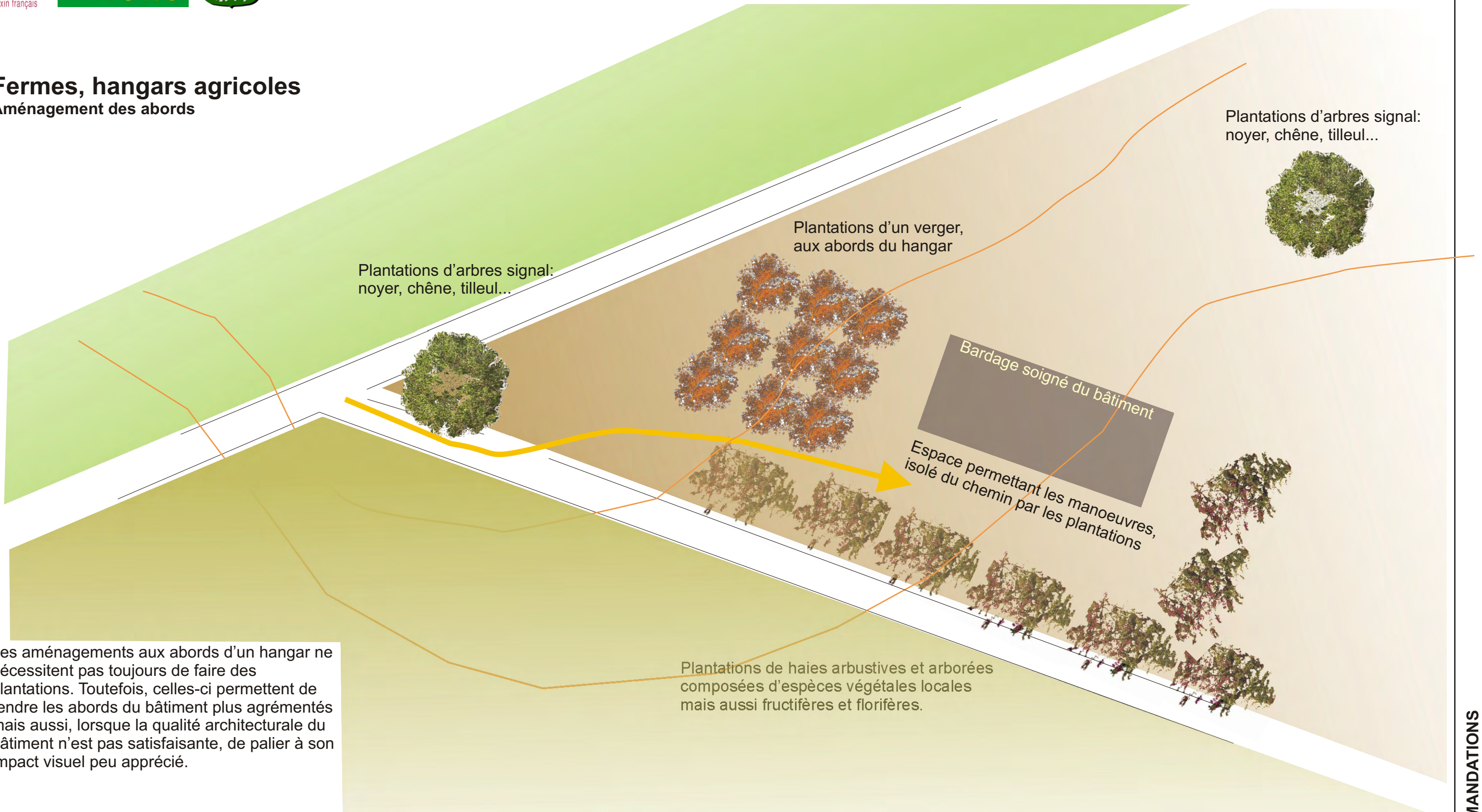
Continuité courbe de l'arbalétrier et du poteau

Arbalétrier simple et poteau en V

Portique à deux articulations



Fermes, hangars agricoles Aménagement des abords



Les aménagements aux abords d'un hangar ne nécessitent pas toujours de faire des plantations. Toutefois, celles-ci permettent de rendre les abords du bâtiment plus agrémentés mais aussi, lorsque la qualité architecturale du bâtiment n'est pas satisfaisante, de palier à son impact visuel peu apprécié.



Tableau de synthèse

Intitulé de l'action	Localisation	Faisabilité	Financement / partenaires	Maîtrise d'ouvrage / d'oeuvre	Réalisation
Erosion et coulées de boues	Bassin versant.	Court terme pour la partie diagnostic et études; Moyen à long terme pour la mise en oeuvre progressive	PNRVF, Agence de l'eau, conseil régional, conseil général, MISE	PNRVF, syndicat de bassin versant, communes, bureau d'étude.	Agriculteurs, entreprises, communes.
Chemins - Itinéraires pédestres	Continuité pédestre de la Ravine des Vallées de Auvers sur Oise à Hérouville.	Court à moyen terme.	PNRVF, conseil régional, conseil général, FFRP.	PNRVF, FFRP, communes, conseil régional, conseil général.	Entreprises, communes, agriculteurs.
	Liaisons Auvers sur Oise à Hérouville par le plateau, le long de la D928: - parallèle Ouest - parallèle Est.	Moyen à long terme.	Idem.	Idem.	Idem.
	Chemin du Plateau au Nord d'Auvers sur Oise, le long de la ligne de rupture de pente plateau/coteau.	Court à moyen terme.	Idem.	Idem.	Idem.
Arbres isolés et en alignements	Points hauts du plateau	Court à moyen terme.	Idem.	Idem.	Idem.
	Axes routiers principaux.				
Bosquets végétaux	Limite sud du plateau et entre Auvers sur Oise et Hérouville.	Long terme	Idem.	Idem.	Idem.
Milieux naturels sur le plateau	Rebords de plateau et de ravines	Moyen à long terme.	PNRVF, DIREN.	PNRVF, CEE, bureau d'étude.	
Intégration dans le paysage des fermes et hangars agricoles	A l'Est de Hérouville, sur le plateau et le long de la ravine des Vallées.	Court à long terme.	PNRVF, communes, chambre d'agriculture, CEE.	Agriculteurs, communes.	Agriculteurs paysagistes.
Vers une approche architecturale des hangars agricoles	Plateau et versants agricoles	Long terme.	PNRVF, SDAP, CAUE.	PNRVF, agriculteurs, CAUE.	Agriculteurs, architectes, entreprises.